

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Aspects de l'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg de 1953 à 1957, par J. Anders — L'inventaire et le classement des fonds publics belges — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

ASPECTS

DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG DE 1953 A 1957

par Jérôme ANDERS,

Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Economiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Le dernier article d'ensemble que nous avons publié dans ce *Bulletin* sur l'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg date du mois d'avril 1953. Il traitait de la période 1950-1953 (1).

Depuis lors, le Luxembourg a connu une période de grande prospérité à laquelle succède actuellement un certain fléchissement. La présente étude passe en revue certains aspects de son évolution économique de 1953 à 1957, notamment l'activité industrielle et agricole, les prix et les salaires.

L'évolution financière a été analysée précédemment (2).

L'industrie.

De 1953 à 1957, l'économie luxembourgeoise a largement participé à la haute conjoncture mondiale.

Cette période a été exceptionnellement prospère pour l'ensemble des activités économiques ainsi que

l'atteste l'accroissement continu du revenu national. Celui-ci s'est élevé de 12,8 milliards de francs en 1953 à 13,4 milliards en 1954 et à 14,7 milliards en 1955 pour atteindre le niveau de 16,2 milliards en 1956.

L'indice global de la production a évolué régulièrement suivant une courbe ascendante. Cet indice (1937-1938 = 100) est monté de 134 en 1954 à 150 en 1955, à 160 en 1956 et à 171 au mois de juin 1957. C'est le niveau de production le plus élevé qui ait été enregistré dans l'histoire économique luxembourgeoise. A partir du mois de juillet 1957, on note un certain ralentissement de la tendance ascendante. Ce phénomène ne présente cependant pas encore un caractère alarmant, car la situation économique en général demeure favorable et se caractérise par un degré de production très élevé dans les principaux secteurs industriels, par une utilisation maximum des capacités de production et par le plein emploi.

L'évolution des trois dernières années ne s'est pas déroulée uniformément dans tous les secteurs de la production, comme nous le montrerons plus loin.

(1) Cfr. Aspects de l'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg de 1950 à 1953; numéro d'avril 1953, p. 205.

(2) Cfr. L'évolution financière du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1954; numéro de février 1957, p. 76.

Sidérurgie.

La haute conjoncture s'est manifestée avec une intensité exceptionnelle dans l'industrie de base, la sidérurgie, qui intervient pour plus de 60 p.c. dans la composition de l'indice de la production industrielle. Après une période de dépression d'assez courte durée ayant pris fin vers le milieu de 1954, la production sidérurgique s'est développée progressivement pendant près de quatre ans.

L'examen du tableau concernant la fonte et l'acier nous révèle que la production d'acier du mois

d'octobre 1957 est la plus élevée qui ait été atteinte jusqu'à ce jour par la sidérurgie luxembourgeoise et qu'en 1954 elle a, pour la première fois, dépassé celle de fonte. Ce dernier phénomène est dû au perfectionnement de la technique du soufflage et à une plus grande utilisation de ferraille dans les convertisseurs. Le tableau statistique nous montre aussi que les usines luxembourgeoises produisent presque exclusivement de l'acier Thomas.

L'augmentation de 1954 à 1955 a été relativement moins forte au Luxembourg que dans l'ensemble de la Communauté Européenne du Charbon

Production de fonte et d'acier

(En milliers de tonnes)

Source : Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises.

Périodes	Nombre de hauts fourneaux à feu en fin d'année	Production de fonte				Production d'acier				
		Total	Indice 1937-38 = 100	Fonte Thomas	Fonte de moulage	Total	Indice 1937-38 = 100	Acier Thomas	Acier Martin	Acier électrique
1937 Année	24	2.512	124	2.498	14	2.510	127	2.492	9	9
1938 Année	21	1.551	76	1.539	11	1.437	73	1.389	0,3	47
1952 Année	27	3.076	151	3.076	—	3.002	152	2.943	—	58
1953 Année	23	2.722	134	2.722	—	2.659	135	2.609	—	50
1954 Année	26	2.800	138	2.800	—	2.828	143	2.779	—	49
1955 Année	27	3.085	152	3.085	—	3.225	163	3.156	—	69
1956 Année	29	3.316	163	3.316	—	3.456	175	3.375	—	81
1957 Janvier ...	29	290	172	290	—	301	183	295	—	6
Février ...	29	269	159	269	—	279	170	273	—	5
Mars	29	287	170	287	—	296	180	290	—	7
Avril	29	278	164	278	—	296	180	289	—	7
Mai	29	286	169	286	—	298	181	293	—	5
Juin	28	275	162	275	—	288	175	282	—	6
Juillet	28	291	172	291	—	297	181	290	—	7
Août	28	274	162	274	—	286	174	278	—	8
Septembre .	28	273	161	273	—	282	172	276	—	6
Octobre ...	28	289	171	289	—	308	187	303	—	5

et de l'Acier. En effet, l'accroissement, qui était de 20 p.c. pour la Communauté, n'a été que de 14 p.c. pour le Luxembourg. En 1956, il a été inférieur de 7,9 p.c. à celui de la C.E.C.A., mais il est resté supérieur à celui de la production sidérurgique mondiale (5 p.c.).

En ce qui concerne l'effectif ouvrier, on constate une progression régulière depuis 1954 :

Nombre d'ouvriers occupés dans la sidérurgie

Au 31 décembre 1954	19.290 unités
Au 31 décembre 1955	19.928 unités
Au 31 décembre 1956	20.754 unités
Au 30 septembre 1957	21.154 unités

Cette évolution ne s'explique pas seulement par l'augmentation de la production, mais aussi, dans une certaine mesure, par la réduction de la durée hebdomadaire du travail. En effet, celle-ci a été introduite, au Luxembourg, à partir du 1^{er} février 1956 dans les mines de fer et à partir du 1^{er} avril 1956 dans les usines. Le travail hebdomadaire a été

ramené de 48 à 44 heures, avec maintien intégral des rémunérations antérieures.

Le montant total des salaires bruts payés par l'industrie sidérurgique de 1954 à 1956 a dépassé 5 milliards de francs par an. Il y a lieu de rappeler que les charges salariales supportées par la sidérurgie luxembourgeoise sont les plus importantes des six pays de la C.E.C.A.

D'autre part, au cours de la même période, les trois sociétés métallurgiques, Arbed, Hadir et Rodange ont payé plus de 3,1 milliards d'impôts directs.

Quant aux prix, il est normal qu'ils aient haussé en présence de la forte demande en provenance des marchés, tant de la C.E.C.A. que des pays tiers. Les produits ont été, en général, fort recherchés. Les usines luxembourgeoises n'ont même pas toujours été en mesure de répondre intégralement à la demande.

A plusieurs reprises, les barèmes valables pour les pays de la C.E.C.A. ont été augmentés, de même

que les prix minima fixés conformément à la Convention de Bruxelles pour les ventes aux autres pays. On signalera, à titre d'exemple, quelques prix à l'exportation de l'acier marchand : prix à la tonne en janvier 1954 : 4.000 à 4.100 fr.; en janvier 1956 : 5.400 fr.; en janvier 1957 : 5.900 francs.

Le marché luxembourgeois n'absorbe qu'une très faible partie de la production, moins de 3 p.c. des ventes totales. Les exportations de produits sidérurgiques se sont élevées à 9,3 milliards de francs en 1953, à 9,2 milliards de francs en 1954, à 11,8 milliards de francs en 1955 et à 14,1 milliards de francs en 1956. Les ventes à l'étranger représentent près de 85 p.c. de la valeur totale des exportations industrielles du pays. Les plus fidèles et importants clients de la sidérurgie luxembourgeoise sont la Belgique et le Congo belge. Les pays de la C.E.C.A. ont absorbé en 1956 58 p.c. des produits sidérurgiques luxembourgeois contre 63 p.c. en 1955.

L'essor de la production est en grande partie le résultat des importants et coûteux investissements effectués par les trois entreprises sidérurgiques au cours des quatre dernières années. Le montant de ces investissements dépasse, pour l'ensemble de cette période, 6 milliards de francs. Les buts recherchés ont été avant tout l'amélioration des procédés de fabrication et de la qualité des produits ainsi que l'abaissement du prix de revient.

En ce qui concerne la Société Hadir, on peut mentionner notamment la construction d'une nouvelle aciérie et d'une fabrique de tubes soudés.

Arbed a également réalisé de grands travaux de modernisation depuis plusieurs années. C'est ainsi que six grands fours rotatifs servant à l'agglomération de fines provenant du concassage et du criblage des minerais ont été mis en service. De même, deux trains modernes à feuillards pour le laminage en largeur de 10 à 80 mm. et de 80 à 500 mm. ont été mis en marche à l'usine de Belval. Un sixième haut fourneau a également été mis à feu dans cette usine. En outre, Arbed projette de construire une nouvelle aciérie Thomas et a décidé d'accroître les possibilités de cokéfaction de sa filiale, l'Eschweiler Bergwerke-Verein. Celle-ci a entrepris la construction de fours à coke qui, avec les batteries déjà existantes, la mettront à même de couvrir plus de la moitié des besoins de combustibles de ses hauts fourneaux luxembourgeois.

Enfin, Rodange a conçu et réalisé, en grande partie, un programme de rééquipement comprenant la modernisation de son aciérie.

L'exécution de ces vastes programmes de modernisation et de rationalisation sera presque entièrement réalisée par autofinancement.

Mines.

L'activité intense de l'industrie sidérurgique a provoqué une recrudescence sans précédent de l'activité minière à partir de 1955.

L'extraction minière avait fortement baissé en 1953 et 1954 parce que la plus grande partie des besoins accrus avait été couverte par l'achat de minerais lorrains plus riches en fer (35 p.c.) et moins chers que les minerais luxembourgeois, dont la teneur en fer est de 27 p.c. La production était tombée de 7,2 millions de tonnes en 1953 à 5,9 millions en 1954, c'est-à-dire au niveau d'avant-guerre.

L'année suivante, elle s'élevait à 7,2 millions de tonnes; en 1956, elle progressait de 389.321 tonnes, la valeur totale de l'extraction s'étant chiffrée à 557 millions de francs contre 531 millions en 1955.

La consommation de minerai indigène par les usines luxembourgeoises s'est accrue à partir de 1955. C'est aussi vers cette époque que les exportations vers l'Allemagne fédérale ont augmenté.

Production de minerais

(En milliers de tonnes)

	1955	1956
— destinée à la consommation intérieure	5.566	5.779
— destinée aux exportations :		
vers la France ...	38	58
vers l'Allemagne fédérale	375	548
vers la Belgique .	1.310	1.238
Total des exportations	1.723	1.844
Production	7.289	7.623

Le nombre d'ouvriers occupés dans les mines est passé de 2.439 en 1955 à 2.487 en 1956. Grâce aux efforts de rationalisation et de modernisation technique, le rendement par ouvrier s'est accru en 1956 de près de 100 tonnes par an.

Fabrications métalliques.

Après les industries minière et sidérurgique viennent, par ordre d'importance dans la hiérarchie des activités industrielles, les entreprises de fabrications métalliques. Elles représentent à peu près 6 p.c. de la valeur totale de la production des industries manufacturières. Elles occupent environ 3.000 personnes, dont un grand nombre sont hautement qualifiées.

La plupart des entreprises sont d'importance moyenne; elles occupent de 50 à 150 ouvriers et présentent un caractère familial. Elles trouvent une bonne partie de leurs clients dans les industries minière et sidérurgique luxembourgeoises. Un certain nombre d'entre elles sont orientées vers l'exportation. Le chiffre d'affaires global de ces entreprises dépasse un milliard de francs. Depuis 1945, leur activité n'a pas suivi la même courbe ascendante

que celle de l'industrie sidérurgique. En effet, l'indice de la production de l'industrie transformatrice des métaux a été de 128 en 1955 contre 130 en 1954 (1937-38 = 100). Il a accusé en 1956 un léger redressement qui l'a porté à 134. En septembre 1957, il a atteint 132.

Parmi les causes de cette évolution, il convient de mentionner notamment le recul des exportations et la concurrence de plus en plus vive qui se manifeste sur le marché intérieur largement ouvert aux entreprises étrangères. La régression des exportations s'explique par les prix de revient trop élevés de la plupart des entreprises et les difficultés rencontrées pour pénétrer sur les marchés étrangers qui, hormis l'Union douanière Benelux, sont fortement protégés par des tarifs douaniers et des mesures administratives de toutes sortes. Le manque de main-d'œuvre qualifiée freine également les possibilités d'expansion.

Construction immobilière.

Parmi les industries qui ont bénéficié de la conjoncture favorable des dernières années, il convient de signaler la construction immobilière. Ce secteur, qui occupe plus de 6.000 ouvriers, connaît le plein emploi depuis 1945. Les demandes d'autorisation de bâtir, qui sont cependant en recul sur celles de 1954, se sont maintenues à un niveau relativement élevé.

Autorisations de bâtir

	Constructions nouvelles	Reconstructions et transformations
1953	862	369
1954	1.058	338
1955	828	405
1956	866	422
1957 10 premiers mois	866	311

C'est surtout dans les centres urbains, particulièrement à Luxembourg, que la construction d'immeubles continue à un rythme rapide. Un grand nombre d'immeubles datant du siècle dernier y ont disparu sous la pioche des démolisseurs et ont été remplacés par des immeubles modernes. Beaucoup de maisons de commerce ont subi d'importantes transformations et se sont modernisées ces derniers temps. Il en est de même d'un certain nombre de bâtiments administratifs occupés actuellement par les nombreux services de la C.E.C.A.

Le secteur public a également connu une très grande activité. Un vaste programme d'aménagement et de perfectionnement du réseau routier et de l'aéroport est en cours d'exécution depuis plusieurs années. Aucun effort n'a été négligé pour adapter les installations aéronautiques aux progrès techniques. D'autre part, la construction de barrages dans les vallées de la Haute et Basse Sûre ainsi que dans celle de l'Our se poursuit activement. Les dépenses totales du plan général de modernisation

à long terme élaboré par l'Administration des Ponts et Chaussées s'élèveront, suivant les prévisions, à 1,6 milliard de francs. De plus, un plan quinquennal d'équipement national prévoit la construction d'une série de bâtiments publics, dont plusieurs sont destinés à l'administration de la C.E.C.A.

Stimulées par la grande activité qui règne dans le secteur de la construction, les industries auxiliaires de cette branche ont évolué très favorablement. Il en a été ainsi dans les ardoisières, les carrières, les fabriques de ciment et de chaux et dans l'industrie céramique.

Autres industries.

Après avoir passé en revue les secteurs industriels essentiels qui ont bénéficié de la haute conjoncture, il nous reste à dire quelques mots de ceux qui, depuis plusieurs années déjà, sont en état de crise.

Il s'agit surtout de l'industrie du cuir. Dans notre dernier article sur l'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg, nous avons exposé les raisons pour lesquelles les tanneries, qui constituent le secteur le plus important de cette industrie, subissent une crise structurelle. Celle-ci est loin d'être atténuée; l'indice de production des tanneries reste plus bas que dans tous les autres secteurs. Depuis 1954, il s'est maintenu en moyenne à 48/49 (1937-1938 = 100).

Alors qu'en 1948, il existait encore six tanneries, il n'en subsiste plus qu'une seule fabriquant des peausses légères. Celles qui produisent des gros cuirs ont complètement disparu.

La situation des fabriques de tissus, qui sont au nombre de trois, n'est guère plus florissante. La moyenne mensuelle de l'indice de production (1937-1938 = 100), qui était de 80 en 1954, est descendue à 77 en 1955 et à 67 en 1956. Le niveau le plus bas, soit 45, a été atteint en juillet 1957. La cause de cette situation critique est d'ordre structurel. Ces entreprises manquent en effet de ressources suffisantes tant du point de vue de la production que de la vente pour affronter avec quelque succès la concurrence étrangère sur le marché intérieur et à l'étranger.

En ce qui concerne l'industrie du meuble qui, depuis des années se trouve dans une situation précaire, on note une très légère amélioration en 1955 et 1956, grâce aux mesures de soutien et de rationalisation prises par le gouvernement luxembourgeois. L'indice de production (base 1937-1938 = 100) de cette branche, qui était de 65 en 1954, est remonté à 69 en 1955 et a atteint 71 en 1956 pour revenir à 67 en septembre dernier. Cependant, cette industrie éprouve les plus grandes difficultés à lutter à l'intérieur du pays contre la concurrence des producteurs allemands et belges qui s'imposent presque irrésistiblement en raison de leur coût de production plus favorable et leurs conditions de vente plus avantageuses.

Le gouvernement n'a pas manqué de prendre diverses mesures en faveur de certaines entreprises, qui se trouvent transitoirement en difficulté. Il a cherché également à faciliter la reconversion d'industries structurellement menacées.

D'autre part, en vue de venir en aide à des régions où l'activité est en régression par suite notamment de la disparition d'entreprises anciennes qui avaient fait, pendant longtemps, leur prospérité, le gouvernement a pris certaines mesures tendant à faciliter l'implantation d'industries nouvelles dans les localités en situation difficile par suite de la perte de moyens de production.

L'agriculture.

Le domaine agricole luxembourgeois est excessivement morcelé. D'après les recensements, les 24.000 exploitations dont la superficie excède un hectare, comprennent en moyenne neuf parcelles, tandis que plus de la moitié de ces exploitations n'atteignent pas quatre hectares. Ces quelques chiffres montrent que les exploitations agricoles disposant d'importantes unités de cultures homogènes sont très rares au Luxembourg. La grande majorité se subdivise, en effet, en multiples parcelles généralement éparpillées, séparées par des étendues boisées ou des accidents de terrain, surtout dans les régions ardennaises. Il est indéniable qu'une telle disposition des terres rend difficile l'emploi de machines, impose un travail pénible et ne permet guère une exploitation rationnelle.

Au surplus, 12 à 15 p.c. seulement des terres cultivées peuvent être qualifiées de bonnes terres. Plus de la moitié sont médiocres. Quant à la valeur vénale des terres, qui varie selon les régions et les types d'utilisation des sols, il est fort difficile de donner des indications précises, par suite du caractère très limité des statistiques et de la documentation. D'après des renseignements recueillis auprès des notaires et des agents immobiliers, on peut admettre que le prix des bonnes terres varie entre 1.000 et 1.400 fr. l'are. Mais, en général, le niveau élevé des prix ne correspond pas à la valeur intrinsèque des terres, ce qui contribue à favoriser la répartition du bien familial entre tous les héritiers et accentue le morcellement des terres.

La plupart des entreprises agricoles sont exploitées en faire-valoir direct, de manière intensive, et ont un caractère familial. Les exploitations de petite et moyenne étendue prédominent; 75 p.c. du sol agricole leur appartiennent. Etant donné ces caractéristiques, il est normal que la main-d'œuvre soit principalement familiale.

Mais le rendement relativement bas des petites et moyennes entreprises agricoles a provoqué l'exode d'une grande partie de la population rurale vers les centres industriels où les revenus sont plus élevés qu'à la campagne. C'est ainsi que l'importance relative de la population agricole dans la population

totale est revenue de 35,9 p.c. en 1907 à 17 p.c. en 1950. On compte actuellement un agriculteur sur six habitants, alors que la relation était d'un à trois, il y a cinquante ans.

Aussi, dans un grand nombre de cas, les agriculteurs doivent-ils compléter leur main-d'œuvre familiale par de la main-d'œuvre salariée. Mais celle-ci devient de plus en plus rare et chère et les besoins de main-d'œuvre ne sont couverts que pour moitié depuis des années.

Effectif de la main-d'œuvre agricole salariée

(Unités)

Dates du recensement	31 juillet 1947	31 juillet 1950	15 mai 1956	15 mai 1957
Effectifs totaux	4.439	3.262	2.080	1.799
Luxembourgeois .	1.755	1.032	790	560
Etrangers	2.684	2.230	1.290	1.108

L'effectif de la main-d'œuvre salariée a donc diminué de près de 60 p.c. en moins de dix ans, malgré les encouragements que l'Etat accorde aux ouvriers nationaux sous forme d'allocations de primes de salaires.

La productivité dans certains secteurs agricoles augmente continuellement. Ce phénomène est dû, en grande partie, à la politique agricole du gouvernement luxembourgeois, à la modernisation des procédés de culture et à l'amélioration des conditions de travail.

L'agriculture luxembourgeoise pratique la polyculture (froment, seigle, avoine, orge, pommes de terre, betteraves fourragères, fourrages, prairies, pâturages et vins) et l'élevage (chevaux, bovidés, porcs et volaille). La relation entre la surface cultivée et la surface verte est de 1,4 à 1.

La production agricole du Grand-Duché de Luxembourg est destinée en ordre principal au marché intérieur. En dépit des conditions défavorables que nous venons de passer en revue et auxquelles il faut ajouter celles d'ordre climatique, la production agricole indigène couvre à peu près 90 p.c. des besoins alimentaires de la population luxembourgeoise. Mesurée en fonction du volume des besoins de la consommation totale du pays, elle intervient dans les proportions suivantes pour les principaux produits :

Céréales panifiables	90-100 p.c.
Pommes de terre	100 p.c.
Viande de bœuf	100 p.c.
Viande de veau	60 p.c.
Viande de porc	100 p.c.
Lait et beurre	100 p.c.
Œufs	70 p.c.

La valeur nette de la production agricole luxembourgeoise représente à peu près 10 p.c. du revenu national, soit 1,2 à 1,6 milliard de francs.

Les exportations de produits agricoles portent sur des quantités relativement faibles, environ 4.000 à 5.000 tonnes, et sont constituées par des excédents réguliers de beurre (600 à 700 tonnes), de plants de pommes de terre (500 à 800 tonnes), de pommes (2.000 tonnes) ainsi que par des excédents saisonniers de porcs gras et de bétail bovin de boucherie.

Ces excédents de production sont exportés aux prix du marché extérieur, qui sont normalement inférieurs aux prix intérieurs luxembourgeois. Les pertes qui en résultent sont supportées par un système de caisses de compensation alimentées par des taxes payées par les producteurs-vendeurs eux-mêmes. Quoique les exportations soient relativement minimes, elles sont indispensables à l'équilibre du marché intérieur. Les pays preneurs des excédents agricoles sont la Belgique, l'Allemagne et la France.

Les importations se limitent à quelques produits dont la production indigène est insuffisante : froment dur, pommes de terres hâtives, légumes frais, fruits, viande de veau et de mouton et œufs. Elles comprennent aussi les denrées telles que le sucre, les huiles végétales, le riz, le café, etc. Les besoins d'importation de denrées alimentaires atteignent en moyenne 45.000 tonnes par an, soit 13 p.c. des besoins totaux, ceux-ci s'élevant à 345.000 tonnes. Du total importé, la Belgique fournit 65 p.c., soit 21.000 tonnes et les Pays-Bas 20 p.c. ou 6.500 tonnes.

En ce qui concerne les matières premières nécessaires à l'agriculture, le Luxembourg importe annuellement 20.000 à 25.000 tonnes de céréales secondaires et de tourteaux en provenance de pays d'outre-mer, 3.000 à 3.500 tonnes de plants et semences de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne, ainsi que 16.000 tonnes d'engrais azotés de la Belgique et 7.000 tonnes d'engrais potassiques de la France.

La structure de l'agriculture a évolué comme suit au cours des dernières années. La superficie consacrée aux céréales a diminué de plus de 8.000 ha.; elle est tombée de 58.841 ha. en 1938 à 50.398 ha. en 1956. Celle des pâturages et prairies s'est, au contraire, étendue; en 1956 elle représentait plus de 25 p.c. des 136.108 ha. de terres spécifiquement agricoles contre 24,8 p.c. en 1953 et 23,2 p.c. en 1952. Cette évolution, constatée déjà antérieurement, atteste l'importance prise, dans l'agriculture luxembourgeoise, par la production animale au détriment des céréales. Elle apparaît comme une conséquence de la diminution considérable de la main-d'œuvre disponible dans l'agriculture ainsi que de l'augmentation de la consommation de produits animaux et de l'accroissement de la rentabilité de l'élevage.

Depuis 1953, le rendement des principales cultures végétales a sensiblement varié d'une année à l'autre par suite des vicissitudes climatiques. Celles-ci

Rendement total des principales cultures

Années 1953-1956

Source : *Office de Statistique.*

Cultures	1953	1954	1955	1956
	<i>(en tonnes)</i>			
Froment	36.328	40.677	37.670	31.138
Seigle	9.333	10.848	7.541	8.278
Orge	13.651	9.624	15.522	19.401
Avoine	31.742	33.838	43.128	41.699
Pommes de terre	130.386	147.147	133.124	120.572
Betteraves fourragères et demi sucrières	279.822	274.470	218.112	199.598

expliquent notamment la diminution de la récolte de froment et de betteraves en 1956 et de celle de pommes de terre en 1955 et en 1956.

La même évolution caractérise le cheptel qui a subi des modifications importantes.

Le nombre de chevaux employés dans l'agriculture a diminué constamment depuis 1947. En 1956, il n'atteignait plus que 9.061 têtes contre 18.328 en 1925 et 17.307 en 1937. La réduction s'explique par l'augmentation croissante du nombre de tracteurs utilisés dans les exploitations agricoles. Celui-ci est quatre fois plus élevé qu'en 1950 et atteint 5.671 au 1^{er} janvier 1957. S'il est vrai que l'emploi de tracteurs permet d'économiser la main-d'œuvre

devenue de plus en plus rare et chère, il est cependant évident, comme nous l'avons déjà souligné, que le morcellement et la faible étendue des terres en rendent fort difficile l'utilisation rationnelle. En outre, le capital relativement élevé qui y est investi et qui doit être amorti endéans un nombre de jours ouvrables relativement limité, est disproportionné par rapport à son rendement.

En ce qui concerne le cheptel bovin, on constate, d'après les statistiques ci-dessous, qu'il a considérablement augmenté depuis 1947 et qu'il est de loin supérieur à celui d'avant-guerre. L'évolution s'est effectuée parallèlement à l'extension des pâturages. Cependant, le nombre de vaches laitières

ne dépasse que légèrement celui de 1910. Cette constatation montre que l'élevage s'est orienté vers la production de viande.

Quant au cheptel porcin, le tableau statistique relève des fluctuations qui, plus ou moins prononcées depuis 1947, suivant les besoins du marché, sont cependant moins sensibles qu'avant la guerre.

En ce qui concerne les principaux produits de l'élevage, la production de viande et de graisses d'origine bovine s'est élevée à 7.887 tonnes en 1956 contre une moyenne d'avant-guerre de 5.700 tonnes. Par contre, l'approvisionnement en viande porcine est demeuré relativement stable avec 12.200 tonnes contre 12.000 tonnes avant la guerre. Par rapport

Recensement du cheptel

	Dates du recensement				
	31 juillet 1947	15 mai 1951	15 mai 1954	15 mai 1956	15 mai 1957
Chevaux	17.203	14.475	11.544	9.061	8.107
Bovins	117.450	124.179	132.493	131.084	132.691
dont : vaches laitières et génisses ..	56.922	59.882	63.957	60.007	59.371
Porcs	74.357	95.641	86.161	114.437	116.275
Ovins	7.178	3.642	2.851	—	—
Caprins	1.579	804	520	—	—

à cette même période, la consommation globale de viande par tête d'habitant accuse une sérieuse augmentation. Elle dépasse actuellement 70 kg. par an.

La production de lait a enregistré des progrès considérables, passant de 140 millions de litres en 1938 à 180 millions ces dernières années. Elle est destinée, à concurrence de 65 p.c., à la fabrication de beurre qui, partant de 2.800 tonnes en 1938, atteint actuellement 4.500 tonnes, par suite du développement de la consommation. Celle-ci s'élève au Luxembourg à 13 kg. par tête d'habitant contre 11 kg. en Belgique.

Le prix du lait est fixé officiellement sur la base du prix de revient. Toutefois, les producteurs reçoivent, par l'intermédiaire des laiteries, des subventions structurelles d'environ 34 fr. par kg. de beurre consommé à l'intérieur du pays.

Au cours des dix dernières années, l'industrie laitière a été complètement réorganisée. Suivant un plan général, les diverses laiteries locales, coopératives ou individuelles, ont été supprimées et remplacées par de grandes laiteries régionales fonctionnant sur une base coopérative. C'est ainsi que depuis 1948, 175 laiteries locales ont été fermées. A leur place, deux grandes laiteries ont été construites, l'une à Luxembourg et l'autre à Ettelbrück. Cette dernière est en activité, alors que celle de Luxembourg fonctionnera au cours de 1958. En outre, quatre grandes stations d'écrapage ont été établies dans le nord du pays; elles livrent leur crème à la beurrerie centrale d'Ettelbrück.

Le but de cette concentration est d'améliorer la qualité des produits laitiers et de rationaliser leur fabrication ainsi que leur distribution. Elle doit permettre également de mener une lutte efficace et systématique contre les épizooties.

L'analyse précédente fait ressortir qu'au cours des quatre dernières années, le développement de l'agriculture a été régulier. Le rendement des princi-

pales cultures n'a été entravé que par des dégâts imputables aux conditions atmosphériques plus ou moins défavorables. Certains secteurs ont été parfois durement atteints. D'autres, au contraire, ont enregistré une production normale, voire très satisfaisante.

Cette évolution se reflète dans le mouvement de l'indice général de la production agricole (base 1935-1939 = 100), qui est passé successivement de 111,15 en 1953 à 114,44 en 1954, à 116,77 en 1955 et à 117,52 en 1956.

Au cours de ces années, les prix agricoles n'ont guère varié, mais le coût de production n'a cessé d'augmenter. Le revenu agricole, par conséquent, n'a pas bénéficié de la haute conjoncture qui s'est manifestée dans d'autres secteurs économiques.

Pendant la même période, la politique agricole ne s'est pas modifiée dans ses grandes lignes. C'est à la fois une politique de protection et de soutien dont les principaux éléments sont l'organisation des marchés, la fixation officielle des prix des principaux produits agricoles, le régime des subventions structurelles et la protection contre la concurrence étrangère. Les subventions sont limitées aux produits consommés dans le pays. Elles servent à empêcher les prix des produits agricoles valorisés d'atteindre un niveau trop élevé au stade de la consommation et à maintenir à un niveau artificiellement bas les prix de certaines denrées essentielles comme le pain et le lait entier. Elles sont allouées pour les céréales panifiables, le lait et la viande de porc et de bœuf, à l'exception de la viande de veau. Le montant des subventions inscrites au budget de l'Etat, au cours des quatre dernières années, a varié entre 250 et 300 millions de francs.

D'autre part, la modernisation des procédés de culture ainsi que l'organisation des marchés ont été poursuivies systématiquement. De même, de sérieux efforts de rationalisation ont été accomplis, non sans

succès. Mais il reste à résoudre les graves problèmes du remembrement des terres et à réformer le droit successoral agricole qui sont à la base de tout progrès réel. Leur solution contribuera à améliorer, de façon durable, la situation fondamentale de l'économie rurale luxembourgeoise.

La viticulture.

La situation de la viticulture est en beaucoup de points comparable à celle de l'agriculture, notamment en ce qui concerne les conditions naturelles, les modes d'exploitation ou la main-d'œuvre. Comme dans l'agriculture, c'est la petite exploitation familiale qui prédomine; la superficie moyenne n'est que de 0,5 ha. La plupart des 1.900 vigneronns qui se partagent toute la superficie des vignobles ont des exploitations mixtes et s'occupent simultanément d'agriculture et d'élevage. La pénurie de main-d'œuvre soulève les mêmes difficultés que celles que l'on rencontre dans l'agriculture.

C'est en vue de rationaliser la production et la vente des vins que les vigneronns se sont groupés et ont constitué six « Caves Coopératives » qui traitent 65 p.c. de la production totale et auxquelles sont affiliés 70 p.c. des exploitants.

La production vinicole du Luxembourg se caractérise par une grande irrégularité, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Elle est constamment sous la dépendance de vicissitudes climatiques. Une récolte rapporte en moyenne entre 73.000 et 90.000 hl. Il est fort rare qu'elle produise 21.000 hl. et 160.000 hl. comme ce fut le cas en 1949 et en 1950. Lorsqu'elle s'élève à 110.000 hl. comme en 1955, on peut la qualifier d'abondante. Les récoltes de 1953 et de 1954 peuvent être considérées comme normales, avec 99.000 hl. environ. Celles de 1956 et de 1957 ont été affectées par les intempéries et ont été largement déficitaires, atteignant respectivement 63.000 et 40.000 hl.

Comme la consommation intérieure n'absorbe que 70 p.c. de chaque récolte, les excédents doivent

Exportations de la viticulture luxembourgeoise

(hectolitres)

Années	Belgique	Hollande	Allemagne	Autres pays	Totaux
1952	47.310	4.240	9.425	125	61.000
1953	37.500	3.890	525	145	42.000
1954	40.040	4.770	13.000	170	57.980
1955	40.450	6.390	4.750	160	51.750
1956	39.350	6.900	11.820	130	58.200

être exportés. Il en résulte que la viticulture luxembourgeoise dépend, dans une certaine mesure, de l'étranger.

La Belgique est le meilleur client; l'Allemagne vient en second lieu; les ventes à la Hollande augmentent lentement d'année en année. Les autres pays sont des clients occasionnels.

Alors qu'en 1951, elles ne dépassaient guère 250.000 bouteilles, en 1952, les seules ventes aux pays partenaires de Benelux atteignaient déjà 400.000 bouteilles. Depuis, elles n'ont cessé de croître, de sorte que la production a pu dépasser largement un million de bouteilles en 1956. La même évolution caractérise la vente de vins mousseux, mais les progrès, bien que sensibles, sont plus lents.

Il est indéniable que d'appréciables résultats ont été obtenus, au cours des dernières années, tant au point de vue de la production que de la vente des vins luxembourgeois. De même, la vinification est bien organisée et les coopératives disposent d'un équipement moderne. L'aide financière de l'Etat a aussi largement contribué à améliorer les conditions de production et à faciliter l'écoulement des excédents des récoltes de vin de petite qualité.

Certes, bien des mesures, surtout d'ordre technique, sont encore nécessaires. D'aucuns préconisent de parfaire l'organisation commerciale des caves coopératives en les groupant en un seul organisme de vente afin de pouvoir diminuer les frais généraux. Au régime particulariste actuel, il faudrait substituer un système intégralement coopératif dont profiterait toute la région mosellane.

Exportations de vins

Années	Vins pétillants		Vins mousseux	
	Belgique	Hollande	Belgique	Hollande
	(bouteilles)			
1952	400.000		123.000	13.000
1953	810.000	64.700	129.000	22.000
1954	890.000	71.000	139.000	29.000
1955	833.000	125.500	161.500	37.000
1956	804.000	131.600	167.500	53.000

La production de vins pétillants, de la gamme des Riesling, a connu ces dernières années une expansion remarquable due à l'élargissement particulièrement rapide des débouchés en Belgique et aux Pays-Bas.

Mais, comme dans l'agriculture, le problème essentiel à résoudre reste celui du remembrement parcellaire. En effet, c'est la dispersion des vignobles qui freine le plus l'exploitation rationnelle.

Les mesures prises jusqu'à présent en vue de favoriser le remembrement volontaire n'ont guère donné de résultats. Il faut les considérer comme une première étape vers une réforme agraire basée sur les dispositions législatives. Car, seul le remembrement obligatoire permettra de réaliser de substantielles économies de travail et d'accroître la rentabilité des petites et moyennes entreprises.

Les prix.

La question des prix joue un rôle primordial dans un pays comme le Luxembourg, dont la structure économique dépend si étroitement de l'étranger, tant en ce qui concerne l'importation des produits finis que celle des matières premières dont le pays est dépourvu dans une très large mesure. Il est donc normal que les prix luxembourgeois subissent inéluctablement l'influence des prix étrangers et particulièrement des prix belges, étant donné que le Luxembourg achète la plupart de ses produits de consommation courante en Belgique. La question des prix est également importante du fait que les traitements des fonctionnaires et agents des services publics sont liés aux fluctuations de l'indice du coût de la vie et que la majorité des contrats collectifs prévoient aussi cette liaison. C'est pourquoi, le gouvernement luxembourgeois a fait de la stabilité des prix une des pièces essentielles de sa politique économique. Grâce à une stricte surveillance et à un contrôle rigoureux de tous les facteurs susceptibles d'entraîner la hausse du coût de la vie et partant celle du niveau des salaires et des traitements, il est parvenu à maintenir de 1953 à 1956 la hausse de l'indice du coût de la vie à un pourcentage relativement modéré.

C'est ainsi que l'indice du coût de la vie aurait normalement enregistré un accroissement sensible en 1954, à la suite de la hausse spéculative du café, si le gouvernement ne l'avait pas arrêtée en compensant par des subsides la différence entre le prix de vente mondial et le prix de vente effectif sur le marché luxembourgeois.

En 1955 et 1956, l'indice du coût de la vie est demeuré stable. C'est au début de 1956, au moment où s'est produite, à l'étranger, une augmentation générale des prix que le gouvernement luxembourgeois, par son arrêté de blocage du 29 mars 1956, soumit tout relèvement de prix à une autorisation préalable. En vertu de cet arrêté, les producteurs et les importateurs étaient tenus de faire connaître à l'Office des Prix toute hausse qu'ils se proposaient d'appliquer sur le marché luxembourgeois aux produits, matières, denrées, marchandises ou prestations.

Vers la même époque, la Commission des Prix fut reconstituée. Celle-ci, dès le début de sa nouvelle

activité, chercha à assouplir quelque peu les récentes mesures de blocage, dont l'application s'étant avérée trop compliquée, avait soulevé maintes protestations de la part des milieux intéressés.

La Commission fit certaines suggestions qui amenèrent le gouvernement à abroger l'arrêté du 29 mars 1956 et à le remplacer par un nouvel arrêté en date du 13 novembre 1956. Ce dernier a eu pour résultat d'assouplir le système de blocage en spécifiant nettement les produits ou marchandises pour lesquels aucune hausse ne pourra être appliquée sans autorisation préalable de l'Office des Prix. L'autorisation n'est cependant pas requise si la hausse consécutive à une baisse ne dépasse pas le niveau des prix en vigueur à la date du 30 octobre 1956 ou si la hausse pratiquée après le 30 octobre 1956 ne dépasse pas 5 p.c. du prix appliqué avant cette date.

L'arrêté précité, tout en prévoyant certaines exceptions, s'applique aux produits alimentaires de première nécessité et de consommation courante.

Un certain nombre de demandes de majoration ont été examinées par la Commission des Prix qui chercha surtout à les ramener, dans la mesure du possible, à des proportions plus réduites. Grâce à la collaboration de la Commission des Prix, l'Office des Prix est parvenu à maintenir la hausse dans des limites raisonnables et à empêcher ainsi l'indice du coût de la vie (base 1^{er} janvier 1948 = 100) de dépasser trop rapidement le seuil de 125 points, ce qui devait déclencher une nouvelle augmentation des salaires et des traitements. La stabilité de l'indice du coût de la vie a également été due à la fixité relative des prix agricoles subsidiés qui figurent pour 52 p.c. dans la composition de l'indice.

Ce n'est qu'à partir de novembre 1956, que l'indice du coût de la vie a commencé à monter, principalement sous l'influence de la hausse de la viande. En janvier 1957, il a dépassé la cote qui devait provoquer l'adaptation des traitements et des salaires. Celle-ci se fait automatiquement lorsque l'indice du coût de la vie augmente ou diminue de 5 p.c. par rapport à la base. Le chiffre pris en considération est la moyenne des six derniers mois.

Cette adaptation à l'indice a coûté au secteur privé quelque 215 millions de francs et au secteur public, y compris les chemins de fer, environ 107 millions.

Dans la suite, la hausse s'est poursuivie principalement sous l'influence de mouvements de prix analogues à ceux qui se sont manifestés chez notre partenaire économique, la Belgique. Elle est due également à l'incidence de l'accroissement du pouvoir d'achat et de la demande, des frais de personnel et, plus généralement, des coûts de fabrication au Grand-Duché de Luxembourg. Ceci a provoqué une nouvelle augmentation de l'indice, dont la moyenne semestrielle dépassa, en octobre 1957, le chiffre 130, qui fut suivie automatiquement d'un nouvel ajustement des traitements et des salaires.

En examinant les prix des produits essentiels tels qu'ils figurent à l'indice du coût de la vie au 1^{er} octobre 1957 et en les comparant aux prix à la date du 1^{er} janvier 1954, on relève les hausses et les baisses suivantes exprimées en pour-cent; sont en hausse : la viande — 8 qualités de bœuf, porc et veau — 16 p.c.; la margarine 4,15 p.c.; le café torréfié 15,80 p.c.; les charbons 11,85 p.c.; les briquettes 2,40 p.c. L'huile, le saindoux et les pâtes alimentaires accusent respectivement des baisses de 18,37 p.c., 10,43 p.c. et 0,38 p.c.

L'indice tel qu'il fonctionne depuis le 1^{er} janvier 1948 a suscité pas mal de critiques au cours des dernières années. Les multiples défauts qu'on lui reproche tiennent principalement à l'ancienneté de la période de base, à la composition de l'indice et à sa pondération ainsi qu'à la méthode de relèvement des prix. Aussi, la reconstitution de l'indice du coût de la vie a-t-elle été souvent réclamée.

C'est pourquoi, le Ministère des Affaires Economiques a institué auprès de l'Office des Prix une commission d'étude chargée notamment de formuler des propositions de réforme de l'indice et d'examiner les problèmes économiques et sociaux pouvant se poser du fait de l'adaptation des salaires et traitements aux variations de l'indice.

Cette réforme, qui est d'une incontestable gravité, implique de sérieuses difficultés et nécessite de multiples et longues études concernant notamment les budgets familiaux ainsi que l'adoption d'un budget type dont tous les éléments doivent être fixés avec précision.

Les salaires.

Un des éléments fondamentaux de la politique des salaires au Grand-Duché de Luxembourg consiste dans la fixation, par voie légale, du salaire minimum.

Celui-ci est resté fixé à 21 fr. l'heure pour les salariés âgés de 21 ans accomplis, pendant toute la période 1953-1956. Seulement à partir du 1^{er} janvier 1957, l'arrêté grand-ducal du 31 décembre 1956 a adapté ce taux horaire minimum à la hausse de l'indice du coût de la vie en le fixant à 22 fr. pour les ouvriers non qualifiés. Ce même arrêté stipule, en son article 3, qu'« à partir de cette date, les taux minima légaux des salaires et appointements sont adaptés au nombre-indice du coût de la vie suivant les modalités applicables aux traitements et pensions des fonctionnaires de l'Etat ».

C'est ainsi que lors de la hausse du nombre-indice du coût de la vie, au 1^{er} octobre 1957, les taux minima légaux des salaires et appointements ont été adaptés automatiquement à cette hausse.

Le tableau suivant établi par l'Office de Statistique renseigne sur l'évolution des salaires et traitements minima des hommes depuis 1945.

Depuis le 1^{er} septembre 1951, le taux des salaires des femmes est, dans des conditions égales de travail et de rendement, fixé uniformément à 90 p.c. de celui qui est établi pour les hommes.

En règle générale, les salaires effectivement payés sont supérieurs aux minima légaux. Ils varient de secteur à secteur, en raison de la qualification et du rendement de la main-d'œuvre.

Salaires et traitements minima

(Unité : franc)

Périodes	Hommes		p.c.	Femmes	
	Ouvriers âgés de 21 ans et plus	Employés		Ouvrières âgées de 21 ans et plus	Employées
	Salaires horaire	Traitements mensuels		Salaires horaire	Traitements mensuels
du 1 ^{er} janvier 1945 au 31 mai 1945	9,00 à 10,00	1.750	80	7,20 à 8,00	1.400
			90	8,10 à 9,00	1.575
du 1 ^{er} juin 1945 au 31 décembre 1945	12,00	2.400	80	9,60	1.920
			90	10,80	2.160
du 1 ^{er} janvier 1946 au 14 août 1948	15,50	3.100	80	12,40	2.480
			90	13,95	2.790
du 15 août 1948 au 31 août 1951	17,50	3.500	80	14,00	2.800
			90	15,75	3.150
du 1 ^{er} septembre 1951 au 31 décembre 1956	21,00	4.200	90	18,90	3.780
du 1 ^{er} janvier 1957 au 30 septembre 1957 ...	22,00	4.400	90	19,80	3.960
à partir du 1 ^{er} octobre 1957	22,90	4.580	90	20,60	4.120

Les salaires des ouvriers sidérurgistes ont atteint des taux très élevés sous l'influence de la haute conjoncture. Ces ouvriers ont bénéficié en outre de fortes primes à la production. C'est ainsi que le gain

horaire moyen de l'ouvrier sidérurgiste, qui était de 33,10 fr. en 1954, s'est élevé à 36,50 fr. en 1955 et à 39 fr. en 1956, alors que son revenu annuel moyen a atteint pendant les mêmes années respectivement

83.000 fr., 92.000 fr. et 97.000 fr., non compris la gratification de fin d'année et d'autres allocations spéciales. En outre, l'introduction de la semaine de 44 heures dans la sidérurgie, à partir du 1^{er} avril 1956, a fait bénéficier les ouvriers de seize journées de repos compensatoires payées, ainsi que d'une prime de régularité de deux journées payées. De ce fait, les salaires effectifs ont augmenté de 6,5 p.c.

En comparant les gains horaires moyens nets des ouvriers de la sidérurgie luxembourgeoise à ceux des ouvriers des pays de la C.E.C.A., on constate, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que les salaires des ouvriers luxembourgeois sont les plus élevés.

Ces hauts salaires ont eu pour conséquence naturelle d'attirer un grand nombre d'ouvriers, principalement des qualifiés, dans les grandes entreprises métallurgiques au détriment surtout de l'agriculture, de l'industrie moyenne et de l'artisanat. Ces trois secteurs supportent, en effet, beaucoup plus difficilement que l'industrie en général l'évolution du coût relatif de la main-d'œuvre. Cependant, dans maintes entreprises industrielles moyennes, il a fallu accorder des majorations de salaire en vue de retenir les ouvriers. Dans certaines entreprises, l'élévation du coût de la main-d'œuvre a incité la direction à procéder à une réorganisation et à la rationalisation du travail en vue de réaliser une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et d'accroître l'efficacité de celle-ci.

En ce qui concerne la masse globale des revenus salariaux, on constate, d'après les documents publiés par le Service d'Etudes du Ministère des Affaires Economiques, qu'elle est passée de 8,3 milliards de francs en 1954, à 8,8 milliards en 1955 pour dépasser 9,4 milliards en 1956. Il est probable qu'en raison de la haute conjoncture actuelle, ce chiffre atteindra 10 milliards en 1957. L'examen des mêmes documents fait ressortir que l'accroissement de la masse des revenus est beaucoup plus élevé dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les données statistiques montrent comment ont évolué, de 1953 à 1955, le salaire horaire moyen nominal et le salaire horaire moyen réel dans les industries manufacturières.

**Evolution du salaire horaire moyen
et du salaire horaire moyen réel
dans les industries manufacturières ¹**

Années	Salaire horaire moyen (en francs)	Indice du gain nominal	Indice du coût de la vie	Indice du gain réel
1953	34,08	131	121	108
1954	33,72	130	122	107
1955	35,05	135	122	111

¹ Productivité et Salaires, *Bulletin Economique*, avril 1957, p. 88.

Il résulte donc clairement d'une comparaison de l'évolution du salaire horaire moyen et du coût de la

vie que dans le secteur le plus important de l'industrie luxembourgeoise, le salaire nominal a augmenté plus que l'indice du coût de la vie et que, par conséquent, le salaire réel et le pouvoir d'achat se sont accrus.

Pour donner une idée plus précise du pouvoir d'achat des salariés, nous croyons intéressant de reproduire ci-après un tableau établi à cet effet par l'Inspection du Travail et des Mines.

Il est indéniable que l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs a influencé le volume de leurs dépenses et a joué un rôle relativement important dans l'extension du chiffre d'affaires de diverses branches commerciales. On observe plus particulièrement une progression importante dans le secteur de l'alimentation. Le chiffre d'affaires global y est monté de 2.535 millions de francs en 1954 à 2.770 millions en 1955 et a dépassé 3 milliards en 1956.

On peut constater également que l'élévation du pouvoir d'achat et du niveau de vie a provoqué certains changements dans la structure des dépenses. C'est ainsi que dans le secteur de l'alimentation, on note une plus grande consommation de denrées qui ne sont pas de première nécessité, telles que les articles de confiserie, de pâtisserie et les primeurs. La consommation de café de qualité est aussi en augmentation. Il en va de même en ce qui concerne certains articles non alimentaires, tels que les articles de toilette et de voyage.

On peut dire que ce qui était considéré, dans les milieux des travailleurs, comme un quasi-privilege, il y a quelques années encore, est devenu un droit de plus en plus généralisé. Il suffit, à cet égard, de voir avec quelle intensité la petite voiture automobile, la motocyclette et le vélomoteur se sont répandus dans ces milieux.

Depuis les dernières années, le nombre de voitures de tourisme n'a cessé de progresser pour atteindre au 31 décembre 1956 le chiffre de 24.274, soit une voiture par treize habitants, contre 11.000 en 1951. Depuis 1951, le nombre de motocyclettes a augmenté de 4.665. La vente d'appareils électroménagers et de radios enregistre également un accroissement considérable. Le nombre d'appareils de T.S.F. est passé de 76.410 en 1952-1953 à 83.447 en 1954-1955, soit un appareil par quatre habitants. On peut signaler encore la vogue croissante de la télévision. Le nombre d'appareils de télévision en usage dépasse largement un millier contre trente-trois en 1953.

Ces quelques données ainsi que les considérations qui précèdent permettent d'affirmer que depuis 1953, l'économie luxembourgeoise, dans son ensemble, a traversé une période d'exceptionnelle prospérité et que le pouvoir d'achat de la masse des travailleurs est devenu fort élevé. On a constaté que non seulement le volume, mais aussi la qualité de la consommation a beaucoup évolué, ce qui dénote une réelle amélioration du niveau de vie. D'aucuns cependant prétendent que les dépenses de consom-

Salaires horaires moyens par catégorie d'ouvriers

Situation au 1er décembre 1956	Prix 1 (en francs)	(1) Salaire minimum légal ouvrier non qualifié 21,—	(2) Mécanicien garage 26,—	(3) Maçon et artisan 27,50	(4) Mancœuvre d'usine 31,—	(5) Ouvrier des services publics 34,—	(6) Moyenne générale ouvrier d'usine 39,—	(7) 1er fondeur 45,80	(8) 1er lamineur 46,50	(9) Chargeur ciel ouvert 51,—	(10) Mineur sous terre 62,30
Articles	Nombre de minutes de travail requis par unité des articles énumérés en marge										
Pain (1 kg.)	7,00	20	16	15	14	12	11	9	9	8	7
Pommes de terre (1 kg.)	2,00	6	5	4	4	4	3	3	3	2	2
Bœurre (1 kg.)	84,00	240	194	183	163	148	129	110	108	99	81
Oeufs (1 douzaine)	42,00	120	97	92	81	74	65	55	54	49	40
Lait (1 l.)	5,50	16	13	12	11	10	8	7	7	6	5
Viande (1 kg.)	61,00	174	141	133	118	108	94	80	79	72	59
Lard (1 kg.)	40,00	114	92	87	77	71	62	52	52	47	39
Légumes secs (1 kg.)	17,50	50	40	38	34	31	27	23	23	21	17
Pâtes alimentaires (1 kg.)	24,00	68	55	52	46	42	37	31	31	28	23
Sucre (1 kg.)	15,00	43	35	33	29	26	23	20	19	18	14
Café (1 kg.)	118,00	337	272	257	228	208	182	155	152	139	114
Costume homme (1 complet)	3.435,00	9.814	7.927	7.495	6.648	6.062	5.285	4.499	4.432	4.041	3.308
Chaussures homme (1 paire)	531,00	1.517	1.225	1.158	1.028	937	816	699	685	625	511
Briquettes (100 kg.)	64,00	183	148	140	124	113	98	84	83	75	62
Electricité (1 kw.)	4,02	11	9	8	8	7	6	5	5	5	4
Gaz (1 m³)	3,25	9	7	7	6	6	5	4	4	4	3
Journal (1 pièce)	1,75	5	4	4	3	3	3	2	2	2	2
Cigarettes (20 pièces)	8,80	25	20	19	17	16	14	12	11	10	8
Vin (1 l.)	22,00	63	51	48	42	39	34	29	28	26	21
Bière (1 l.)	14,00	40	32	31	27	25	22	18	18	16	13

1 Les prix sont ceux du marché libre, tels qu'ils sont mis en compte dans le tableau du nombre-indice.

mation se sont trop développées au cours des dernières années et qu'elles absorbent une part trop grande du revenu national.

Les statistiques, en effet, prouvent que les dépenses des consommateurs en biens et en services représentent plus de 58 p.c. du revenu national et qu'elles se sont accrues de près de 7 p.c. en 1955 par rapport à 1954, alors que le pourcentage du revenu

national consacré aux investissements privés productifs, en dehors de ceux de la grande industrie, n'a pas changé et est trop peu important.

On pourrait donc se demander s'il ne serait pas prudent quant à l'évolution future de l'économie luxembourgeoise, de réserver une part plus large du revenu national à des investissements nouveaux susceptibles d'accroître la productivité.

L'INVENTAIRE ET LE CLASSEMENT DES FONDS PUBLICS BELGES

Les fonds publics belges, c'est-à-dire les titres obligataires à long ou à moyen terme émis en Belgique par les pouvoirs publics et les organismes paraétatiques, forment une catégorie homogène de valeurs mobilières. Ils sont libellés en monnaie nationale, émis par l'Etat ou par des institutions publiques ou semi-publiques dont le crédit est fermement assis, facilement négociables sur le marché ou mobilisables par voie de nantissement à des conditions favorables; des privilèges fiscaux y sont le plus souvent attachés; certaines dispositions légales leur confèrent une place importante parmi les actifs des institutions financières publiques et privées.

La nomenclature et l'inventaire de ces valeurs, et leur répartition dans les différents portefeuilles, existent pour les années 1949 à 1956. La présentation en a été donnée par deux fois dans ce *Bulletin* (1), la dernière analyse s'arrêtant aux chiffres de 1954. En mettant ces données à jour, compte tenu des renseignements actuellement disponibles, c'est-à-dire jusqu'en 1956, on prolonge donc simplement les études précédentes. On s'y reportera pour connaître l'exacte définition des termes utilisés et l'étendue des divers regroupements opérés; au surplus, les tableaux qui suivent ne reprennent que les années

les plus marquantes : 1949, 1951 et 1954 à 1956. Les chiffres des années intermédiaires se trouvent dans les articles déjà publiés.

INVENTAIRE DES FONDS PUBLICS

Les fonds publics sont répartis entre différents groupes établis d'après la personnalité des institutions émettrices. Apparaît comme émetteur, le pouvoir ou l'organisme bénéficiaire premier de l'opération envisagée. Le bénéficiaire ne se confond pas nécessairement avec le débiteur. C'est ainsi que les emprunts figurant à la dette publique indirecte ont, pour bénéficiaires, des organismes paraétatiques, tandis que leurs intérêts et remboursements sont à charge de l'Etat. Il en est de même des titres qui ont été émis par l'Etat, en 1947 et 1948, pour compte de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, et qui figurent à la dette publique directe et indirecte. Tous ces emprunts ont été classés d'après l'organisme bénéficiaire.

Une difficulté survient en cas de création d'un organisme, qui reprend des droits et obligations qui ne sont pas nés dans son chef, ou d'une dissolution qui a pour effet la cession de ces droits et obligations à une autre institution. Il peut s'opérer, dans ce cas, un glissement d'une rubrique vers une autre. Ainsi.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation*, janvier 1954, pp. 1-14; octobre 1955, pp. 251-257.

Tableau I.

Inventaire des fonds publics

Montants en circulation à fin d'année

(Valeurs nominales en milliards de francs)

Emetteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Etat	77,8	78,6	125,5 ¹	130,2 ¹	142,2 ¹
2. Fonds autonomes	14,8	18,5	19,7	24,5	26,3
3. Colonie	2,4	4,6	6,8	8,9	10,7
4. Pouvoirs subordonnés	9,3	9,9	12,4	12,0	12,9
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	17,6	23,3	31,2	33,9 ^p	36,1 ^p
6. Organismes paraétatiques de crédit	24,5	28,7	45,0	52,7	59,4 ^p
7. Total	146,4	163,6	240,6 ¹	262,2 ^p	287,6 ^p

¹ Y compris les tranches libérées de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

(^p) Provisoire.

lorsqu'en 1954, le Fonds Spécial d'Aide au rééquipement ménager fut dissous, les 1.300 millions de « Bons de rééquipement ménager » en circulation à cette époque furent convertis en Dette 4,5 p.c. à 10 ans de 1954. En comparant les données anté-

rieures à 1954 aux chiffres des trois dernières années, on ne perdra donc pas de vue qu'un montant de 1.300 millions est passé de la rubrique « Fonds autonomes » à la rubrique « Etat ».

*
**

Les situations officielles de la Dette Publique font connaître le montant des fonds publics émis par l'Etat. Les titres repris à la dette intérieure directe consolidée et à moyen terme sont totalisés; on en déduit la partie de la dette non négociable sur le marché, c'est-à-dire la dette consolidée envers la Banque Nationale, la partie non libérée de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire, les certificats de trésorerie exclusivement détenus par les banques ou éventuellement par certains organismes parastataux, et les certificats à moyen terme souscrits par le Ruanda-Urundi au moyen d'avances à charge du budget extraordinaire.

Si l'on considère sur une période assez longue l'évolution de la dette directe ainsi délimitée, on ne constate guère de modification sensible de l'endettement de l'Etat entre 1949 et 1951; ultérieurement cependant, il s'est accru à un rythme rapide et spé-

cialement en 1954. Cette progression s'explique d'une part par l'aisance du marché qui, à certains moments, a favorisé les émissions, et d'autre part par la nécessité dans laquelle s'est trouvé le Trésor de financer par recours à l'emprunt l'excès de ses dépenses sur ses recettes budgétaires, notamment pendant les années où les dépenses militaires se sont le plus fortement accrues. L'expansion de la circulation des fonds d'Etat résulte ensuite d'autres opérations, parmi lesquelles on notera essentiellement les libérations successives des tranches de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire et les consolidations de divers titres de la dette flottante.

On constate cependant que les besoins en capitaux des autres pouvoirs et organismes qui recourent à l'emprunt se sont également développés, en ordre principal par l'extension de l'activité de ces institutions et subsidiairement par la création d'institutions

Tableau II.

Titres émis par les Fonds autonomes

Montants en circulation à fin d'année

(Valeurs nominales en milliards de francs)

Emetteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Fédération des Coopératives pour dommages de guerre	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9
2. Caisse Autonome des dommages de guerre	6,9	9,9	10,0	11,1	11,9
3. Fonds de Dotation pour les pensions de guerre et des majorations de rentes et Caisse Nationale des majorations de rentes de vieillesse et de veuves ¹ ...	2,5	3,4	5,5	6,5	7,6
4. Fonds Spécial d'Aide au rééquipement ménager des travailleurs	2,3	1,7	2	2	2
5. Fonds du Logement de la Ligue des familles nombreuses	0,1	0,5	1,2	1,4	1,5
6. Fonds des Routes				2,5	2,4
7. Total	14,8	18,5	19,7	24,5	26,3

¹ Ces organismes sont devenus, en 1954, le Fonds de Dotation pour les pensions de guerre et la Caisse Nationale des Pensions de retraite et de survie.
² Passé à la Dette Publique belge consolidée intérieure directe (4,5 % Dette à 10 ans 1954-1964).

nouvelles. Cependant, malgré une certaine décentralisation des tâches de l'administration de l'Etat, la dette directe, comparée au total des fonds publics émis, n'a pas pris proportionnellement moins d'importance avec le temps : par rapport aux fonds publics en circulation, elle représentait 49,4 p.c. à fin 1956, contre 52,2 p.c. à fin 1954 et 48 p.c. à fin 1951.

*
**

Les titres émis par les *Fonds autonomes* comprennent, à titre principal, ceux de la Caisse Autonome des dommages de guerre, dont les émissions ont, depuis 1954, dépassé régulièrement les amortissements, par suite de l'indemnisation des sinistrés en partie par remise d'obligations. Ils incluent en outre, à côté des valeurs émises par divers fonds de moindre importance, celles de deux organismes dont les émissions sont appelées à prendre plus d'ampleur au cours des années à venir : d'une part, le Fonds des Routes qui a émis deux emprunts en 1955 et 1957, d'autre part, le Fonds de Dotation pour les pensions

de guerre et la Caisse Nationale des Pensions de retraite et de survie (1).

La loi du 16 juin 1955 a généralisé le système de financement des pensions de guerre par voie d'annuités constantes au Fonds de Dotation, qui a été amené de la sorte à accroître ses emprunts; l'augmentation plus rapide du volume des titres en circulation se remarque déjà dans les chiffres à fin 1955 et 1956. Le pourcentage des titres émis par les Fonds autonomes par rapport à l'ensemble des fonds publics en circulation, qui avait fléchi entre 1950 et 1954, s'est quelque peu redressé depuis lors.

*
**

De fin 1950 à fin 1953, la *Colonie* n'avait guère modifié le montant de ses fonds publics à long terme, libellés en francs belges et émis sur le marché métropolitain. L'augmentation ultérieure de son endette-

(1) Ces organismes continuent l'activité du Fonds de Dotation pour les pensions de guerre et les majorations de rentes et de la Caisse Nationale des majorations de rentes de vieillesse et de veuves.

ment, de quelque 2 milliards annuellement, a pour origine et contrepartie les investissements nouveaux réalisés à un rythme plus rapide dans le cadre du Plan Décennal.

*
**

Les émissions nettes des *pouvoirs publics subordonnés* sur le marché revêtent assez peu d'ampleur :

*
**

par contre, ils bénéficient des avances et des souscriptions d'obligations du Crédit Communal de Belgique. Les émissions de ce dernier sont rangées parmi celles des organismes publics de crédit. Les doubles emplois éventuels résultant des souscriptions du Crédit Communal aux emprunts des villes, communes ou provinces ont été éliminés à la présente rubrique.

Tableau III.

Titres émis par les organismes paraétatiques d'exploitation

Montants en circulation à fin d'année

(Valeurs nominales en milliards de francs)

Emetteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Société Nationale des Chemins de Fer belges ¹	9,9	12,4	16,5	19,2	20,1
2. Régie des Télégraphes et des Téléphones	3,8	5,4	7,9	7,7	8,7
3. Société Nationale des Chemins de fer vicinaux	0,9	0,9	0,9	1,3	1,5
4. Société Nationale des Distributions d'eau	0,5	1,5	2,3	2,2	2,6
5. Compagnie Internationale Bruxelloise des Eaux	0,7	1,1	1,4	1,4	1,3
6. Divers	1,8	2,0	2,2	2,1 _p	1,9 _p
7. Total	17,6	23,3	31,2	33,9 _p	36,1 _p

¹ Y compris les actions privilégiées émises sur le marché belge.
(_p) Provisoire.

Les titres émis par les *organismes paraétatiques d'exploitation* représentent une catégorie assez large des fonds publics. En 1956, leur part relative était, comme en 1949, de 12 p.c.

*
**

Après l'Etat, les *organismes paraétatiques de crédit* sont les principaux preneurs sur le marché des

fonds publics : le Crédit Communal et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie viennent en tête. Les titres émis par les paraétatiques de crédit ont progressé le plus rapidement en 1954 et 1955. Leur part dans le total est passée de 17,5 p.c. en 1951 à 20,7 p.c. en 1956. L'émission au robinet facilite l'absorption par ces organismes des liquidités en quête de placements. D'autre part, l'activité des paraétatiques de crédit s'est développée, au cours

Tableau IV.

Titres émis par les organismes paraétatiques de crédit

Montants en circulation à fin d'année

(Valeurs nominales en milliards de francs)

Emetteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Crédit Communal ¹	12,9	13,5	19,6	21,9	24,0
2. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	6,5	8,7	13,6	16,8	19,2
3. Caisse Nationale de Crédit Professionnel ¹	0,7	1,0	2,0	2,2	2,5
4. Institut National de Crédit Agricole	0,5	0,6	0,8	0,9	1,1
5. Office Central de Crédit Hypothécaire	2,0	2,0	2,5	2,7	2,8
6. Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché ^{2 3}	1,9	2,2	4,8	6,1	7,4
7. Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne ²	—	0,7	1,7	2,1	2,4 _p
8. Total	24,5	28,7	45,0	52,7	59,4 _p

¹ Y compris les bons de caisse à court terme.

² Non compris la fraction des emprunts émis par ces organismes qui a été souscrite par l'Etat.

³ Cet organisme est devenu en 1956 la Société Nationale du Logement.

(_p) Provisoire.

des dernières années, avec les besoins de crédits d'investissement, les lois spéciales prises en vue de favoriser les investissements et la nécessité de promouvoir la construction d'habitations modestes.

*
**

Finalement, le total des fonds publics en circulation s'est largement accru : de 1949 à 1956, il a presque doublé. L'augmentation nominale de 141,2 milliards n'a pas été absolument régulière; les périodes de forte expansion de la dette coïncident conformément à la théorie classique, avec les époques

Tableau V.

Evolution du montant des fonds publics en circulation

(Valeurs nominales en milliards de francs)

Emetteurs	1951	1954	1955	1956
1. Etat ¹	+ 1,9	+ 20,6	+ 4,7	+ 12,0
2. Fonds autonomes	- 0,2	+ 0,1	+ 4,8	+ 1,8
3. Colonie	—	+ 2,2	+ 2,1	+ 1,8
4. Pouvoirs subordonnés	+ 1,0	+ 0,5	- 0,4	+ 0,9
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	+ 2,1	+ 2,4	+ 2,7 ^p	+ 2,2 ^p
6. Organismes paraétatiques de crédit ²	+ 1,6	+ 7,0	+ 7,7	+ 6,7 ^p
7. Total	+ 6,4	+ 32,8	+ 21,6 ^p	+ 25,4 ^p

¹ Y compris les tranches libérées de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.² Y compris les bons de caisse à court terme émis par le Crédit Communal, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, mais non compris la fraction des emprunts de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché et de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne qui a été souscrite par l'Etat.

(p) Provisoire.

de ralentissement conjoncturel, tandis que pendant les années où l'activité atteint de très hauts niveaux, l'épargne se place en actions où s'investit plus directement, notamment par l'autofinancement.

CLASSEMENT DES FONDS PUBLICS

La statistique qui suit vise à faire connaître la manière selon laquelle les fonds publics recensés dans l'inventaire effectué ci-dessus sont effectivement classés.

Placements des pouvoirs publics, des Fonds autonomes et des organismes paraétatiques.

Les pouvoirs publics proprement dits — en l'occurrence les Provinces et les Communes (1) — et d'autre part les Fonds autonomes et les organismes paraétatiques d'exploitation et de crédit, ne détiennent

Tableau VI.

Classement des fonds publics

Avoirs des pouvoirs publics, des Fonds autonomes et des organismes paraétatiques ¹

(Valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Pouvoirs publics	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2. Fonds autonomes ²	0,9	1,1	1,3	1,3	1,1
3. Organismes paraétatiques d'exploitation ²	0,7	0,9	0,9	1,0	1,2
4. Organismes paraétatiques de crédit ²	2,4	2,8	3,9	3,9	4,2
5. Total	4,4	5,2	6,5	6,6	6,9

¹ A l'exclusion des placements des Fonds autonomes et des organismes paraétatiques qui ont le caractère d'institutions à fonctions monétaires ou celui d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.² A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

(1) Les souscriptions de l'Etat, qui ont été négligées dans le recensement des titres en circulation pour éviter les doubles emplois, ne sont pas comprises dans la statistique du classement; il en va de même des souscriptions du Crédit Communal aux emprunts des pouvoirs subordonnés.

qu'un portefeuille de fonds publics peu important : moins de 3 p.c. de la dette en circulation.

Un rapide examen de l'évolution des avoirs des pouvoirs publics, des Fonds autonomes et des organismes paraétatiques indique que le groupe dont le portefeuille a le plus augmenté depuis 1949, en chiffres absolus et en pour-cent, est celui des organismes paraétatiques de crédit, sans pourtant que ces institutions soient, en général, tenues par des prescriptions légales leur imposant de placer une fraction donnée de leurs avoirs en fonds publics.

Placements du Fonds des Rentes.

En vertu de sa mission régulatrice du marché des fonds publics, le Fonds des Rentes achète ou vend les titres requis pour équilibrer l'offre et la demande journalière dans les différents types de fonds publics négociés. Ses placements sont donc essentiellement provisoires et résultent d'une activité spéciale qui justifie, dans cette statistique, l'existence d'une rubrique distincte.

Le portefeuille du Fonds varie en fonction des phases de tension et d'aisance qui affectent successivement le marché. Il faut évidemment, pour analyser valablement ces mouvements, se référer à une évolution du portefeuille du Fonds plus détaillée que celle qui ressort des chiffres annuels; les chiffres mensuels sont repris dans les rapports annuels du Fonds des Rentes publiés au *Moniteur*.

A travers des fluctuations d'ampleur assez faible, le portefeuille du Fonds des Rentes s'est, de 1951 à 1953, progressivement réduit : il est revenu de 5,9 milliards à fin 1950 à 3,5 milliards à fin 1953. A fin 1954, cependant, il est remonté à 5 milliards.

Pendant l'année 1955, le niveau relativement peu élevé des emprunts des pouvoirs publics a déterminé une certaine aisance du marché des rentes. Des mouvements en sens divers se sont manifestés toutefois d'un trimestre à l'autre. Au cours du premier trimestre de 1955, l'absence d'émissions publiques a permis au Fonds des Rentes de céder des obligations au marché. Le resserrement des liquidités dû à la haute conjoncture, les nouvelles émissions des pouvoirs publics et le relèvement du taux de l'escompte

de la Banque ont provoqué, au cours des deuxième et troisième trimestres, un effritement du marché qui a déterminé d'importantes mises en portefeuille. Pendant le quatrième trimestre, au contraire, le portefeuille du Fonds s'est réduit.

L'année 1956 est caractérisée par l'aisance du marché jusqu'à la mi-juin et le renversement de la situation à partir de ce moment, avec un redressement toutefois à la mi-décembre, après un dernier affaissement des cours suite à la hausse du taux de l'escompte.

Les interventions du Fonds des Rentes atteignent donc une ampleur plus considérable que ne le font apparaître les chiffres de cette statistique. La régularisation du marché qui en résulte bénéficie probablement plus aux détenteurs privés qu'aux investisseurs institutionnels. Ces derniers, en effet, conservent généralement leurs fonds publics jusqu'à l'échéance, ce qui rend leur portefeuille assez stable dans l'ensemble.

Placements des institutions à fonctions monétaires.

L'augmentation des avoirs des institutions à fonctions monétaires est principalement due à des mises en portefeuille par les banques privées : en outre, la Banque Nationale accroît régulièrement les fonds publics qu'elle détient en représentation de certains avoirs propres, tandis que le Fonds Monétaire investit de la sorte une fraction importante des disponibilités que lui procure l'émission de billets et monnaies

du Trésor. Les avoirs en fonds publics du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel ont déjà été recensés plus haut à la rubrique « organismes paraétatiques de crédit », bien qu'à certains égards on puisse considérer ces institutions à structure particulière comme des organismes monétaires.

Tableau VII.

Classement des fonds publics Avoirs des institutions à fonctions monétaires (Valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Banque Nationale ¹ .	1,1	1,5	2,0	2,1	2,3
2. Banques privées ² .	6,7	7,1	14,1	16,7	19,1
3. Fonds monétaire ...	2,6	3,4	4,7	4,9	4,9
4. Total	10,4	12,0	20,8	23,7	26,3

¹ A l'exclusion des avoirs de la caisse de pensions gérée par cet organisme.

² Y compris l'Institut de Réescompte et de Garantie et, depuis le 30 juin 1952, les sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge, mais à l'exclusion des avoirs de la caisse de pensions gérée par cet établissement.

L'origine des acquisitions de fonds publics par les banques de dépôts se trouve dans les variations des dépôts et dans les modifications de la réglementation sur les coefficients bancaires. La faculté, accordée aux banques en 1954, d'introduire tous les fonds d'Etat dans la couverture de leur passif à terme, sans limitation d'échéance, les a incitées à acquérir

Tableau VIII.

Classement des fonds publics Avoirs des organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation (Valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Caisses d'épargne ¹	29,3	28,2	37,6	39,9	43,3
2. Organismes de sécurité sociale :					
a) fonds de pensions du régime de la sécurité sociale ²	19,7	23,7	31,5	35,0	37,3
b) organismes d'assurance contre les accidents du travail ³	3,5	4,1	6,0	6,7	7,3
c) total	23,2	27,8	37,5	41,7	44,6
3. Fonds de pensions indépendants du régime de la sécurité sociale	2,2	2,5	3,2	3,3	2,7
4. Entreprises d'assurances ⁴ :					
a) entreprises d'assurance-vie ⁵	5,8	7,0	10,9	13,1	14,9p
b) autres entreprises d'assurances	0,5	0,7	1,2	1,7	1,8p
c) total	6,3	7,7	12,1	14,8	16,7p
5. Entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
6. Total général	61,1	66,3	90,5	99,8	107,4p

¹ Caisse d'épargne gérée par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et caisses d'épargne privées.

² Caisse de retraite gérée par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite; Fonds National de Retraite des ouvriers mineurs; Caisse Nationale des Pensions pour employés et organismes agréés à cette fin; Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge; Fonds des veuves et orphelins; Fonds d'Allocations pour Employés; Caisse Nationale des majorations de rentes; Caisse Nationale des Vacances annuelles.

³ Caisse de rentes accidents du travail gérée par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, Fonds Spécial de réparation des accidents du travail causés par faits de guerre et organismes privés (caisses communes et sociétés anonymes) agréés à cette fin.

⁴ A l'exclusion des entreprises d'assurance contre la vieillesse et le décès prématuré des employés, et des organismes d'assurance contre les accidents du travail.

⁵ Caisse d'assurance sur la vie gérée par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et entreprises d'assurance privées sur la vie.

(p) Provisoire.

des emprunts à long terme; le remplacement des certificats spéciaux U.E.P. venus à échéance en 1955 et 1956 a eu le même effet. On constate, en conséquence, un accroissement du portefeuille des fonds publics détenu par les organismes monétaires : de 1949 à 1956, il est, en chiffres relatifs, plus rapide que celui que l'on enregistre dans toutes les autres rubriques.

L'acquisition de fonds publics par les organismes monétaires donne lieu, lorsque ces fonds sont achetés sur le marché, au phénomène dit de monétisation de la dette. Ce phénomène ne revêt cependant en Belgique qu'une ampleur très limitée.

Placements des organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation.

Des préoccupations de prévoyance collective ou individuelle ont accru, dans de notables proportions, les placements des investisseurs institutionnels qui y répondent. Les capitaux rendus disponibles par la constitution de dépôts d'épargne, de primes d'assurances ou de versements obligatoires à des caisses de sécurité sociale assurent un débouché relativement constant aux émissions des pouvoirs publics : des dispositions légales qui obligent certaines de ces institutions à consacrer une part de leurs avoirs à pareils placements, et, d'autre part, l'extension des mécanismes de la sécurité sociale, contribuent à favoriser la souscription de titres de la dette publique par ces organismes.

Les caisses d'épargne et les organismes de sécurité sociale détiennent ensemble près du tiers des fonds en circulation. Cependant, l'augmentation du portefeuille des caisses d'épargne n'est guère régulière.

La diminution, en 1956, du montant des titres détenus par les fonds de pensions indépendants du régime de la sécurité sociale résulte uniquement de la suppression, depuis le 1^{er} janvier 1956, du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique. Celui-ci détenait les avoirs des anciennes caisses de pensions des veuves et orphelins qui lui avaient été transférés par les arrêtés royaux n^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935. Ces avoirs ont été remis à l'Etat qui les a réalisés au cours de l'année 1956.

Placements de la Colonie.

Les avoirs recensés sous le vocable « Colonie » — il s'agit de la Trésorerie coloniale proprement dite, de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, de la Caisse Coloniale des Pensions, de la Banque du Congo Belge et des sièges africains des banques coloniales — constituent pour ces différentes institutions un placement à la fois rémunérateur et facilement mobilisable de leurs disponibilités en francs belges. On constate des variations en sens divers dans les portefeuilles de ces institutions, qui s'expliquent par le caractère essentiellement provisoire de ces placements; une série d'éléments complexes interviennent, en effet, parmi lesquels on peut retenir le besoin éventuel de francs belges à un moment donné, l'incidence d'autres types d'investissements, les arbitrages entre devises et francs belges, etc...

Si les placements recensés à la présente rubrique sont quelque peu instables, leur importance relative n'est cependant pas telle que leur variation entraîne une modification de la structure des placements des autres catégories de détenteurs.

Tableau IX.

Classement des fonds publics

Tableau synthétique

(Valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Pouvoirs publics, Fonds autonomes et organismes paraétatiques ^{1 2}	4,4	5,2	6,5	6,6	6,9
2. Fonds des Rentes	3,9	4,7	5,0	4,5	5,9
3. Institutions à fonctions monétaires ²	10,4	12,0	20,8	23,7	26,3
4. Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :					
a) caisses d'épargne	29,3	28,2	37,6	39,9	43,3
b) organismes de sécurité sociale	23,2	27,8	37,5	41,7	44,6
c) fonds de pensions indépendants	2,2	2,5	3,2	3,3	2,7
d) entreprises d'assurances	6,3	7,7	12,1	14,8	16,7
e) entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
f) total	61,1	66,3	90,5	99,8	107,4
5. Colonie ^{2 3}	2,2	2,6	3,1	2,8	3,5
6. Particuliers et entreprises	64,4	72,8	114,7	124,8	137,6
7. Total des rubriques 4 + 5 + 6	127,7	141,7	208,3	227,4	248,5
8. Total général	146,4	163,6	240,6	262,2 p	287,6 p

¹ A l'exclusion des Fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'institutions à fonctions monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation.

² A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

³ Organismes paraétatiques congolais; Gouvernement de la Colonie; Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951); Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (depuis 1952); sièges d'Afrique des banques coloniales (depuis 1952).

(p) Provisoire.

Placements des entreprises et des particuliers.

La présente rubrique forme une catégorie résiduaire obtenue en déduisant du volume des fonds en circulation les titres répertoriés dans les rubriques précédentes. Elle inclut les titres qui appartiennent à des détenteurs des autres groupes, mais qui n'ont pu être recensés, et notamment les avoirs des nombreuses caisses d'allocations familiales et les placements opérés au sein d'entreprises privées pour les caisses de pensions de leur personnel, qui auraient dû être compris dans la rubrique des organismes d'assurances et de sécurité sociale.

Au 31 décembre 1956, les avoirs en fonds publics détenus par la catégorie ainsi définie des entreprises et particuliers atteignaient une valeur nominale de 138 milliards, soit, sur les 288 milliards émis, 47,8 p.c. Depuis 1950, les entreprises et particuliers ont absorbé, bon an mal an, quelque 50 p.c. du volume net des émissions.

Si cette catégorie de détenteurs offre, pour l'ensemble de la période, un débouché toujours important pour les emprunts des pouvoirs publics, l'examen de l'évolution de ses placements, année par année, montre des mouvements assez larges, soit en chiffres absolus, soit même par rapport aux émis-

Tableau X.

Classement des fonds publics

Tableau synthétique

Avoirs des divers groupes de détenteurs, exprimés en pourcentage des fonds publics en circulation
(A fin d'année)

Détenteurs	1949	1951	1954	1955	1956
1. Pouvoirs publics, Fonds autonomes et organismes paraétatiques ^{1 2}	3,0	3,2	2,7	2,5	2,4
2. Fonds des Rentes	2,7	2,9	2,1	1,7	2,0
3. Institutions à fonctions monétaires ²	7,1	7,3	8,6	9,0	9,2
4. Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :					
a) caisses d'épargne	20,0	17,2	15,6	15,2	15,0
b) organismes de sécurité sociale	15,8	17,0	15,6	15,9	15,5
c) fonds de pensions indépendants	1,5	1,5	1,3	1,3	0,9
d) entreprises d'assurances	4,3	4,7	5,0	5,6	5,8
e) entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
f) total	41,7	40,5	37,6	38,1	37,3
5. Colonie ²	1,5	1,5	1,3	1,1	1,2
6. Particuliers et entreprises	44,0	44,5	47,7	47,6	47,9
7. Total des rubriques 4 + 5 + 6	87,2	86,6	86,6	86,8	86,4
8. Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

¹ A l'exclusion des Fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'institutions à fonctions monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation.

² A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

sions nettes; ces variations résultent visiblement d'une préférence du public, à certaines époques, pour des formes de placement bien déterminées.

Les acquisitions nettes de fonds publics par les entreprises et les particuliers sont passées par un maximum en 1954; après un recul très net en 1955, elles se sont redressées en 1956.

Structure et évolution du marché des fonds publics au cours des dernières années.

La première constatation qui ressort nettement de l'examen de cette statistique est l'absence de modifications importantes dans la structure du classement des fonds publics au cours des différentes années sur lesquelles porte le recensement. Le secteur public compris au sens large ne possède qu'un faible pourcentage de ces valeurs : environ 3 p.c., les institutions coloniales moins de 2 p.c., le Fonds

des Rentes 2 à 3 p.c., les institutions à fonctions monétaires 7 à 9 p.c. Le reste, soit environ 85 p.c., se partage entre les entreprises ou les particuliers et les organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

Le seul glissement suffisamment marqué pour mériter d'être relevé concerne les deux catégories énumérées ci-dessus. Entre 1949 et 1956, les caisses d'épargne ont vu le pourcentage de leurs avoirs en fonds publics revenir de 20 à 15 p.c. de l'ensemble des fonds émis; de leur côté, les entreprises et particuliers ont accru leurs avoirs proportionnellement plus vite que le total en circulation : au cours des mêmes années, ces derniers atteignaient respectivement 44 et 48 p.c.

Cette double évolution semble pouvoir s'expliquer très largement par le développement de l'aide financière accordée par les caisses d'épargne, et spécialement la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite,

à la construction d'habitations, qui a ralenti le rythme des placements nouveaux en fonds publics par rapport à l'ensemble des capitaux qu'elles gèrent; d'un autre côté, il semble que l'on doit partiellement attribuer le glissement observé au désir des particuliers de participer plus directement à la gestion de leurs avoirs et de profiter soit de la hausse des cours des titres à revenu fixe, soit de taux d'intérêt plus rémunérateurs, plutôt que de placer leur épargne en comptes de dépôts ou sur livrets d'épar-

gne. La politique de logement diminue également les possibilités d'épargne sous forme de dépôts pour la masse toujours croissante de personnes qui ont procédé à l'achat ou à la construction d'un immeuble. Enfin, il faut tenir compte de la pratique plus répandue d'achats par mensualités qui ne rend plus indispensable la constitution d'une épargne préalable équivalente à la valeur du bien désiré et diminue les possibilités d'épargne monétaire pendant la période de remboursement.

Tableau XI.

**Mouvement des avoirs en fonds publics
des différents groupes de détenteurs**

(En milliards de francs)

Détenteurs	1950	1951	1954	1955	1956
1. Pouvoirs publics, Fonds autonomes et organismes paraétatiques ^{1 2}	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,3
2. Fonds des Rentes	+ 2,0	- 1,2	+ 1,5	- 0,5	+ 1,4
3. Institutions à fonctions monétaires ²	+ 0,5	+ 1,1	+ 4,6	+ 2,9	+ 2,6
4. Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :					
a) caisses d'épargne	- 0,6	- 0,5	+ 1,8	+ 2,3	+ 3,4
b) organismes de sécurité sociale	+ 2,2	+ 2,4	+ 3,8	+ 4,3	+ 2,8
c) fonds de pensions indépendants	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	- 0,6
d) entreprises d'assurances	+ 0,9	+ 0,5	+ 1,6	+ 2,6	+ 2,0
e) entreprises de capitalisation	—	—	—	—	—
f) total	+ 2,6	+ 2,6	+ 7,3	+ 9,3	+ 7,6
5. Colonie ²	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,4	- 0,3	+ 0,7
6. Particuliers et entreprises	+ 5,2	+ 3,2	+ 18,2	+ 10,1	+ 12,8
7. Total des rubriques 4 + 5 + 6	+ 8,0	+ 6,0	+ 25,9	+ 19,1	+ 21,1
8. Total général	+ 10,8	+ 6,4	+ 32,8	+ 21,6 p	+ 25,4 p

¹ A l'exclusion des Fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'institutions à fonctions monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation.

² A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.
(p) Provisoire.

Finalement, il s'avère que, malgré le développement des formes collectives d'épargne et de placement, l'importance des portefeuilles privés demeure considérable et va même en augmentant. Cette situation est susceptible d'avoir des conséquences fort diverses. On notera les deux suivantes.

D'une part, c'est à l'activité de ces détenteurs qu'il faut attribuer l'étroitesse ou l'aisance qui a prévalu tour à tour sur le marché au cours des dernières années; mais si le débouché que constitue l'épargne des entreprises et des particuliers pour les emprunts de l'Etat et des pouvoirs publics s'élargit

ou se rétrécit avec l'évolution conjoncturelle, à tout le moins n'est-il jamais entièrement tari, grâce au courant d'épargne individuelle constamment en formation.

Cependant, l'ampleur du portefeuille des détenteurs privés, qui jouissent d'une pleine liberté quant aux modalités de placement de leur épargne, confère au classement des fonds publics un certain degré d'instabilité. Le risque qui s'ensuit ne peut être pallié que par une stricte orthodoxie dans le financement des pouvoirs publics et la gestion de la dette.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de décembre 1957. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DELMOTTE L., Conjunctuur en kredietschaarste. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXII, n° 22, 15 décembre 1957, pp. 2605-2611.*)

EVALENKO R., La situation financière. (*Socialisme, Bruxelles, IV, n° 24, novembre 1957, pp. 635-645.*)

HENRION R., Considérations sur le crédit par acceptation de banque. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXI, n° 12, 1957, pp. 871-884.*)

KAUCH P., « La Monnaie, le Crédit et l'Épargne » à l'Exposition Universelle de Bruxelles 1958. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXI, n° 12, 1957, pp. 888-894.*)

La réglementation des ventes à tempérament et de leur financement. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XIII, n° 1, 1^{er} janvier 1958, pp. 5-55.*)

La vente à tempérament et son financement. (*Kredietbank, Bruxelles, 1957, 35 p.*)

LEEMAN A., Structuurwijzigingen op onze geldmarkt. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, XLVIII, n° 12, décembre 1957, pp. 980-984.*)

L'évolution historique du franc congolais dans ses rapports avec le franc belge. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, VI, n° 11, novembre 1957, pp. 437-454.*)

Règlement uniforme pour l'encaissement des effets de commerce. (*Informations commerciales de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, XI, n° 465, 3 janvier 1958, pp. 3-4.*)

2. BOURSE — ÉPARGNE

CORTVRIENDT A., Le Comité de la Cote. (*Bulletin d'Information du Comité National de l'Épargne Mobilière, Bruxelles, n° 54, janvier 1958, pp. 4-10.*)

DIDIER J.M., Les rapports de droit existant au sein des fonds communs de placement constitués actuellement en Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXI, n° 12, 1957, pp. 938-954.*)

Le marché belge des actions en 1957. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIII, n° 2, 11 janvier 1958, pp. 9-13.*)

3. PRIX — SALAIRES

LOMMEZ J., Les prix en agriculture pendant l'année 1956. (*Revue de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, Bruxelles, X, n° 10, octobre 1957, pp. 1195-1236.*)

Salaires et charges sociales en Belgique et dans les pays voisins. (*Industrie, Revue mensuelle de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XI, n° 12, décembre 1957, pp. 795-802.*)

VAN DIERENDONCK J., L'enquête sur les écarts de salaires dans le Benelux. (*Benelux, Bulletin trimestriel de l'Union Douanière Néerlandaise-Belgo-Luxembourgeoise, Bruxelles, n° 3, décembre 1957, pp. 3-13.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

EVALENKO R., La situation financière. (*Socialisme, Bruxelles, IV, n° 24, novembre 1957, pp. 635-645.*)

ILEGEMS G., Etude comparative des budgets d'Etat néerlandais, belge et luxembourgeois ayant trait aux années 1953 à 1956. (*Benelux, Bulletin trimestriel de l'Union Douanière Néerlandaise-Belgo-Luxembourgeoise, Bruxelles, n° 3, décembre 1957, pp. 14-19.*)

L'évolution des finances communales depuis 1947. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XII, n° 43, janvier 1958, pp. 1-6.*)

PIERREFILS C., Le budget 1958. (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XIII, n° 12, 15 décembre 1957, pp. 569-575.*)

VAN ESSCHE J., De financiële toekomst van het land. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, XLVIII, n° 12, décembre 1957, pp. 943-952.*)

VAN GRONSVELD J., Le budget de 1958. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 9, octobre 1957, pp. 5-16.*)

VERHULST G., Horizons des chômeurs bruxellois en 1956. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales, Université Catholique de Louvain, XXIII, n° 8, décembre 1957, pp. 663-696.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

DE FLEURIEU G., La Société Financière Internationale. (*Droit Social, Paris, XX, n° 11, novembre 1957, pp. 525-531.*)

The International Monetary Fund and World Trade. (*Barclays Bank Review, Londres, XXXII, n° 4, novembre 1957, pp. 74-76.*)

VINCK F., La C.E.C.A. : bouc émissaire ? (*Socialisme, Bruxelles, IV, n° 24, novembre 1957, pp. 665-668.*)

10. GÉNÉRALITES

JANSENS V., La Belgique : régime économique essentiellement libre. (*Systèmes économiques de l'Occident, Kyklos, Bâle, 1957, pp. 19-48.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 9 juillet 1957

réglementant les ventes à tempérament et leur financement (*Moniteur du 29 décembre 1957*, p. 9.470).

Le Ministère des Affaires économiques communique l'avis suivant relatif au changement apporté à la date d'entrée en vigueur de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement.

Le *Moniteur belge* du 29 août 1957 a publié un arrêté fixant : au 1^{er} novembre 1957 la date d'entrée en vigueur du Chapitre V de la loi susvisée et,

au 1^{er} janvier 1958 la date d'entrée en vigueur des autres dispositions de cette loi. Pour des raisons d'ordre pratique, cette dernière date est reportée au 1^{er} février 1958.

L'administration du commerce communiquera aux intéressés leur numéro d'agrément ou d'inscription.

Arrêté ministériel du 19 novembre 1957

complétant, en vue de l'établissement d'une statistique de la durée du travail, la réglementation relative aux statistiques de la production, de l'activité industrielle ou des stocks (*Moniteur des 2 et 3 décembre 1957*, p. 8.544).

Arrêté royal du 26 novembre 1957

modifiant l'arrêté royal du 24 mai 1954 coordonnant et modifiant les arrêtés relatifs aux statistiques annuelles de la production industrielle dans les industries du savon, des produits de synthèse, des parfums et produits de beauté (*Moniteur du 19 décembre 1957*, p. 8.896).

Arrêté royal du 29 novembre 1957

instituant une Commission consultative pour la vente à tempérament (*Moniteur du 4 décembre 1957*, p. 8.578).

Article 1^{er}. — Il est institué une « Commission consultative pour la vente à tempérament », chargée de donner un avis sur des mesures d'application de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement, et sur des modifications à apporter à cette législation.

Art. 2. — La commission visée à l'article 1^{er} comprend au moins, outre le président, le vice-président et le secrétaire : dix membres représentant les organisations les plus représentatives de travailleurs et de consommateurs;

six membres représentant les vendeurs, les financeurs et les assureurs;

cinq membres représentant l'industrie en général et l'industrie des fabrications métalliques, de l'automobile, du bois et des textiles.

Le président, le vice-président, le secrétaire et les membres de la commission sont nommés par Notre Ministre des Affaires économiques.

Art. 3. — La commission délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents, sur les points qui figurent à l'ordre du jour de la convocation, et sur ceux qui seraient indiqués en séance par Notre Ministre des Affaires économiques ou son représentant.

Les membres peuvent se faire accompagner d'experts, qui n'ont pas voix délibérative.

Des fonctionnaires des Départements ministériels suivants : Affaires économiques, Classes moyennes, Finances, Travail et Prévoyance sociale, Justice, peuvent assister aux réunions de la commission en qualité d'informateur et d'observateur, sans voix délibérative.

Art. 4. — Les avis de la commission sont pris à la majorité des voix des membres présents. Le vice-président et le président votent en dernier lieu. Le secrétaire n'a pas voix délibérative.

En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante.

Aux avis adoptés par la majorité peut être annexée une note des membres minoritaires.

Art. 5. — Les travaux de secrétariat de la commission sont assurés par l'Administration du Commerce.

Art. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 7. — Notre Ministre des Affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Loi du 2 décembre 1957

portant approbation des actes internationaux suivants :

1. *Traité instituant la Communauté Economique Européenne et les arrêtés annexes;*
2. *Traité instituant la Communauté Européenne de l'énergie atomique (Euratom) et les actes annexes;*
3. *Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés Européennes;* signés à Rome, le 25 mars 1957;
4. *Protocole sur le Statut de la Cour de Justice de la Communauté Economique Européenne;*
5. *Protocole sur le Statut de la Cour de Justice de la Communauté Européenne de l'énergie atomique;*
6. *Protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté Economique Européenne;*
7. *Protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté Européenne de l'énergie atomique;* signés à Bruxelles, le 17 avril 1957.

(*Moniteur du 25 décembre 1957, p. 9.180.*)

Arrêté royal du 23 décembre 1957

relatif à l'approvisionnement du pays en denrées et produits de première nécessité (*Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.465*).

Article 1^{er}. — Dans le cas où, pour quel que motif que ce soit, l'approvisionnement ou le réapprovisionnement de la population du pays ou d'une partie de celui-ci, en denrées et produits de première nécessité est compromis, le Roi peut, en ce qui concerne les denrées et produits de première nécessité qu'il détermine :

en réserver la production, l'importation et la distribution aux personnes agréées par le Ministre des Affaires économiques, aux conditions qu'il détermine;

en organiser la production, l'importation et la distribution, par la détermination de la composition et de la qualité des denrées et produits, et par la fixation de mesures concernant leur répartition et leur consommation, soit par voie de rationnement, soit de toute autre manière;

en réglementer la détention et le transport.

Le Roi peut, dans les mêmes conditions, prescrire à tout producteur, importateur ou distributeur, la constitution et la détention de stocks des denrées et produits de première nécessité qu'il détermine.

Arrêté royal du 23 décembre 1957

relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (*Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.468*).

Article 1^{er}. — Les catégories de prestations de service suivantes tombent sous l'application de la loi du 9 juillet 1957 :
1^o l'organisation de voyages;
2^o la réparation de véhicules automobiles de toute espèce.

Art. 2. — Ne tombent pas sous l'application de la loi précitée :

Les ventes à tempérament dont le prix au comptant dont il est question à l'article 4, 5^o, de la loi du 9 juillet 1957, est inférieur à 2.000 francs ou supérieur à 150.000 francs;

Les prêts à tempérament pour lesquels le prix au comptant dont il est question à l'article 13, 9^o, de cette loi, est inférieur à 2.000 francs ou supérieur à 150.000 francs.

Art. 3. — Le taux de chargement dont il est question à l'article 4, 6^o, de la loi du 9 juillet 1957, est exprimé sous forme d'un taux mensuel appliqué au montant à financer prévu par l'article 4, 8^o, de la loi précitée.

Le chargement total est égal à la différence entre le prix total à tempérament et le prix au comptant de l'objet ou du service. Il comprend l'intérêt, les frais d'enquête, d'ouverture de dossier, de gestion, d'administration, d'encaissement et généralement tous frais quelconques réclamés à l'occasion de la vente à tempérament et la prime en matière d'assurance-crédit, à l'exception toutefois des frais exposés en cas d'exécution forcée du contrat.

Art. 4. — Le minimum de l'acompte est porté à 25 p.c. du prix d'achat au comptant en ce qui concerne les voitures automobiles neuves ou d'occasion destinées au transport de personnes.

Art. 5. — Le paiement intégral du prix doit être effectué dans les délais ci-après, en ce qui concerne les catégories suivantes de ventes à tempérament :

Jouets : dans les 6 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Voyages : dans les 6 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Réparation de véhicules automobiles : dans les 6 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Vêtements et sous-vêtements : dans les 15 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Fourrures : dans les 18 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Voitures automobiles d'occasion : dans les 18 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes : dans les 24 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Meubles, matelas et textiles d'ameublement (tentures, tapis, rideaux) : dans les 24 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Appareils électro-ménagers, appareils de radio, de télévision, tourne-disques, phonographes, machines à coudre, lessiveuses à main, foyers et cuisinières à l'électricité, au charbon ou au gaz et autres appareils domestiques de chauffage, armoires frigorifiques : dans les 24 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Voitures automobiles neuves : dans les 30 mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

Art. 6. — Le taux maximum de chargement dont il est question à l'article 7 de la loi du 9 juillet 1957 ne peut pas dépasser :

1,25 p.c. par mois, si le montant à financer fixé en vertu de l'article 4, 8^o, de cette loi est inférieur à 5.000 francs.

1 p.c. par mois, si ce montant s'élève de 5.000 francs à 10.000 francs;

0,9 p.c. par mois, si ce montant s'élève de 10.001 francs à 35.000 francs;

0,75 p.c. par mois, si ce montant est supérieur à 35.000 francs.

Art. 7. — Le taux de chargement dont il est question à l'article 13, 5°, de la loi du 9 juillet 1957, est exprimé sous forme d'un taux mensuel appliqué au montant nominal du prêt à tempérament, prévu par l'article 13, 3°, de la loi précitée, diminué du premier paiement si celui-ci est effectué au prêteur au moment du contrat.

Le chargement total est égal à la différence entre le montant à rembourser par paiements échelonnés, autre que le premier si celui-ci est effectué au moment du contrat, et le montant nominal du prêt à tempérament, diminué du premier paiement si celui-ci est effectué au prêteur au moment du contrat.

Il comprend l'intérêt, les frais d'enquête, d'ouverture de dossier, de gestion, d'administration, d'encaissement et généralement tous frais quelconques réclamés à l'occasion du prêt à tempérament et la prime en matière d'assurance-crédit, à l'exception toutefois des frais exposés en cas d'exécution forcée du contrat.

Art. 8. — Les délais fixés par l'article 5 du présent arrêté, en ce qui concerne les catégories qui y sont mentionnées, sont également applicables au remboursement des prêts à tempérament visés par l'article 1^{er}, 1°, de la loi du 9 juillet 1957 et des bons d'achat ou titres semblables délivrés par les tiers; le délai commence à courir à partir de la date du premier paiement dont il est question à l'article 13, 7°, de la loi susvisée.

Le délai maximum de remboursement des bons d'achats ou titres semblables délivrés par les vendeurs est fixé à

6 mois à partir de la date du premier paiement dont il est question à l'article 13, 7°, de la loi susvisée.

Art. 9. — Le taux maximum de chargement dont il est question à l'article 16 de la loi du 9 juillet 1957 ne peut pas dépasser :

1,25 p.c. par mois, si le montant fixé en vertu de l'article 13, 3°, de cette loi est inférieur à 5.000 francs;

1 p.c. par mois, si ce montant s'élève de 5.000 francs à 10.000 francs;

0,9 p.c. par mois, si ce montant s'élève de 10.001 francs à 35.000 francs;

0,75 p.c. par mois, si ce montant est supérieur à 35.000 francs.

Art. 10. — La date du 1^{er} janvier 1958 prévue par l'article 1^{er}, alinéa 1, de l'arrêté royal du 26 août 1957 fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 9 juillet 1957, est remplacée par la date du 1^{er} février 1958.

Art. 11. — Les articles 1 à 9 du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} février 1958.

L'article 10 entre en vigueur le jour de sa publication dans le *Moniteur belge*.

Art. 12. — Notre Ministre des Affaires économiques, Notre Ministre des Finances, Notre Ministre des Classes moyennes, Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et Notre Ministre de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 9 juillet 1957

*réglémentant les ventes à tempérament et leur financement (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.470).
(Voir aussi rubrique I.)*

Ministère des Communications

Augmentation de la garantie de l'Etat pour les crédits maritimes (Moniteur des 23 et 24 décembre 1957, p. 9.169).

Par arrêté royal du 12 novembre 1957, le plafond de 1 milliard de francs, visé à l'article 2, § 2, de la loi du 23 août 1948, modifiée par la loi du 7 juin 1949, à concurrence duquel le Ministre des Communications est autorisé à garantir notamment les prêts consentis aux armements belges de crédit, est augmenté d'une nouvelle tranche de 500 millions de francs et porté à 1,5 milliard de francs.

Arrêté royal du 23 novembre 1957

portant augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations à émettre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 1^{er} décembre 1957, p. 8.516).

Article 1^{er}. — Le montant nominal des bons de caisse et obligations à émettre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est fixé à vingt-cinq milliards de francs.

Art. 2. — L'arrêté royal du 31 mai 1956, relatif à la limite des émissions de bons de caisse et d'obligations de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est abrogé.

Art. 3. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté ministériel du 26 novembre 1957

relatif à un emprunt d'un milliard cinq cents millions de francs à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 1^{er} décembre 1957, p. 8.516).

Article 1^{er}. — La Société Nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt au capital nominal d'un milliard cinq cents millions de francs.

Art. 2. — Cet emprunt sera représenté par des obligations au porteur de 1.000 francs, 5.000 francs, 10.000 francs, 50.000 francs et 100.000 francs.

Ces obligations porteront intérêt au taux de 5 ½ p.c. l'an à partir du 10 décembre 1957 et seront munies de 5 coupons d'intérêt annuels payables le 10 décembre de chacune des années 1958 à 1962.

Art. 3. — Le prix d'émission, fixé à 978 francs par obligation de 1.000 francs, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 4. — Ces obligations sont remboursables le 10 décembre 1962, au pair de la valeur nominale.

Art. 5. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 6. — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations de cet emprunt sont exonérés de la taxe mobilière.

Art. 7. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations seront effectués aux guichets de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et à ceux de la Banque Nationale de Belgique en province.

Art. 8. — Les obligations de cet emprunt seront soumises au visa du Trésor.

Ce visa, qui comportera la garantie de l'Etat, consistera dans l'apposition :

1° sur le manteau des titres, des griffes du directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique et du directeur d'administration chargé du service de la Dette au porteur, ainsi que du timbre du Ministère des Finances;

2° sur le recto de chacun des coupons, du timbre spécial de contrôle du Trésor.

Art. 9. — La taxe sur les opérations de bourse due pour l'émission de l'emprunt sera acquittée directement par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et supportée par elle.

Art. 10. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 29 novembre 1957

relatif aux taux des droits spéciaux à percevoir à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 1^{er} décembre 1957, p. 8.518).

Article 1^{er}. — Les droits spéciaux fixés par l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 16 août 1957, complété par l'arrêté royal du 16 septembre 1957, sont ramenés aux taux suivants pour les produits classés sous les rubriques ci-après :

Numéro du tarif douanier	Produits	Montant par 100 kg.
75 b	Farine de seigle	Fr. 83,—
ex 75 b	Farine fourragère de seigle destinée à l'alimentation des animaux ...	60,—

Arrêté royal du 29 novembre 1957

instituant une Commission consultative pour la vente à tempérament (Moniteur du 4 décembre 1957, p. 8.578). (Voir aussi rubrique I.)

Arrêté royal du 10 décembre 1957

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 14 décembre 1957, p. 8.815).

Arrêté royal du 12 décembre 1957

relatif à la suppression des fractions de franc dans les sommes à payer ou à recevoir par l'Administration des Contributions directes (Moniteur du 25 décembre 1957, p. 9.355).

Arrêté royal du 13 décembre 1957

chargeant la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite de la tenue du compte individuel prévu par l'article 2, § 1^{er}, de la loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers (Moniteur du 21 décembre 1957, p. 9.116).

Article 1^{er}. — La Caisse Générale d'Epargne et de Retraite est chargée de tenir le compte individuel prévu par l'article 2, § 1^{er}, de la loi du 21 mai 1955 susmentionnée, pour le compte de la Caisse nationale de pensions de retraite et de survie, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 1958.

Art. 2. — Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale détermine les renseignements que les administrations et organismes publics ou privés, ainsi que les particuliers sont tenus de fournir à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite pour lui permettre de tenir ce compte.

Art. 3. — La Caisse délivre au travailleur, au cours du quatrième trimestre de chaque année, un extrait de son compte individuel relatif à l'année précédente. L'extrait qui lui est envoyé au cours du quatrième trimestre de l'année 1960 porte les indications relatives à chacune des années de la période de 1954 à 1959.

Art. 4. — Il est institué une commission consultative mixte, composée de dix membres.

Cinq membres sont désignés par le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et cinq membres par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale assume la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement, il désigne son remplaçant à la présidence de la dite commission.

La commission est chargée principalement de l'étude des divers problèmes posés par l'exécution de la loi du 21 mai 1955 susmentionnée dans le cadre de la collaboration de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Art. 5. — Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale désigne ses délégués qui sont chargés de surveiller, en son nom, la manière dont la Caisse s'occupe des tâches qui lui sont confiées par le présent arrêté et de lui faire rapport sur leurs constatations.

Art. 6. — Après avis de la commission mixte instituée par l'article 4 du présent arrêté, les frais de gestion résultant de l'application du présent arrêté, établis forfaitairement, sont remboursés à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite par la Caisse nationale des pensions de retraite et de survie, en exécution des missions qui sont confiées à cette dernière caisse par la loi du 21 mai 1955.

Art. 7. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 8. — Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 18 décembre 1957

modifiant et complétant, en exécution de la loi du 12 mars 1957 portant certaines dispositions en matière financière, économique et sociale, la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public (Moniteur du 25 décembre 1957, p. 9.333).

Arrêté royal du 23 décembre 1957

relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.468). (Voir aussi rubrique I.)

Loi du 24 décembre 1957

ouvrant des crédits provisoires, à valoir sur les budgets de l'exercice 1958 et postposant la clôture des opérations d'établissement des impôts directs pour l'exercice 1957 (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.429).

Loi du 24 décembre 1957

modifiant les lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus en matière de taxe mobilière sur les revenus de certains dépôts (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.431).

Article 1^{er}. — L'article 34 des lois relatives aux impôts sur les revenus, coordonnées le 15 janvier 1948, est modifié comme suit :

1^o Le § 1^{er}, 6^o, lettre a, alinéa 2, est complété comme suit : « et des certificats émis par le Fonds des Rentes créé par l'arrêté royal du 18 mai 1945 ».

2^o Le § 1^{er}, 6^o, lettre c, alinéa 1^{er}, modifié par l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1957, est complété comme suit : « et des dépôts effectués dans les entreprises visées à l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, de l'arrêté royal du 9 juillet 1935, n^o 185, et reçus en carnets ou livrets de dépôt répondant à la définition établie par la Commission Bancaire ».

3^o a) Au § 1^{er}, 6^o, lettre c, alinéa 2, modifié par l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1957, remplacer les mots « 4.500 francs par an » par les mots « 6.000 francs par an ».

b) La même disposition est complétée comme suit : « Le Roi peut relever cette limite de 6.000 francs par an lorsque les conditions du marché financier le justifient. »

4^o Le § 2 est complété par les dispositions suivantes :

« En ce qui concerne les dépôts, autres que ceux prévus au § 1^{er}, 6^o, lettres b et c, du présent article, qui sont effectués dans les entreprises visées à l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} et alinéa 2, 1^o et 2^o, de l'arrêté royal du 9 juillet 1935, n^o 185, l'exemption est aussi acquise, sans préjudice de l'application de l'alinéa qui précède, lorsque le taux annuel du revenu bonifié ne dépasse pas le taux d'escompte pratiqué par la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque. »

Pour l'application des deux alinéas qui précèdent, sont assimilés aux dépôts, les prêts au jour le jour et à dix jours maximum, appelés prêts de « call money », consentis aux entreprises précitées et au Fonds des Rentes créé par l'arrêté royal du 18 mai 1945.

« Toute modification du taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique intervenant à partir du 12 novembre 1957 reste sans effet sur les revenus des dépôts existant à la date de la mise en vigueur de cette modification, jusqu'à l'arrivée du terme ou jusqu'à l'expiration d'un délai égal au délai de préavis, prévu dans le contrat de dépôt. »

Art. 2. — L'article 1^{er} est applicable pour la première fois :

1^o En ce qui concerne le 1^o, à partir du jour de la publication de la présente loi au *Moniteur belge*;

2^o En ce qui concerne le 2^o et le 4^o, aux revenus bonifiés pour la période prenant cours le 12 novembre 1957;

3^o En ce qui concerne le 3^o, alinéa 1^{er}, aux revenus dont l'attribution ou la mise en paiement doit normalement être effectuée à partir du 12 novembre 1957.

Loi du 24 décembre 1957

modifiant les lois coordonnées relatives à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles en ce qui concerne les véhicules fonctionnant à l'huile lourde ou aux hydrocarbures gazeux dérivés du pétrole (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.432).

Loi du 24 décembre 1957

contenant le budget des voies et moyens et le budget des recettes extraordinaires pour l'exercice 1958 (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.433).

Article 1^{er}. — Pour l'exercice 1958, les recettes ordinaires de l'Etat sont évaluées à 98.269.422.000 francs.

Art. 2. — Pour l'exercice 1958, les recettes extraordinaires sont évaluées à la somme de 832.712.000 francs.

Art. 4. — L'application des articles 3 et 4, § 1^{er}, de la loi du 28 décembre 1954 contenant le budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1955 est prorogée jusqu'au 31 décembre 1958.

Art. 5. — Le Ministre des Finances, sur la proposition du Ministre des Affaires économiques, est autorisé à attacher la garantie de bonne fin de l'Etat à des prêts d'un montant maximum de cinquante-cinq millions de francs (55.000.000 francs) à consentir par une institution publique belge de crédit, en vue de couvrir les frais de participation des Nations Unies à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles en 1958.

Art. 6. — Les intérêts du nouvel emprunt de 10 millions de francs à émettre en 1958 par l'association sans but lucratif « Ligue des familles nombreuses de Belgique », pour son fonds des études, sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 6bis. — Les intérêts, échéant après le 31 décembre 1957, des certificats émis ou à émettre par le Fonds des Rentes, sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 7. — Les intérêts et la prime de remboursement éventuelle des emprunts à émettre en 1958, par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 8. — Le Gouvernement est autorisé à couvrir par des emprunts l'excédent des dépenses du budget de l'exercice 1958 sur les recettes.

Il pourra attacher toutes exonérations fiscales à ces emprunts.

Le Ministre des Finances est autorisé à créer des bons du Trésor portant intérêt à concurrence du montant des emprunts à contracter éventuellement.

Il pourra y attacher toutes exonérations fiscales.

Les emprunts et les bons du Trésor visés par les alinéas 1 et 3 peuvent être émis soit en Belgique, soit à l'étranger, en monnaies belge ou étrangères.

Art. 9. — Les disponibles que présenteront au 31 décembre 1957 les fonds faisant l'objet du budget des Recettes et des Dépenses pour l'Ordre pourront être utilisés à partir du 1^{er} janvier 1958.

Art. 10. — A partir du 1^{er} janvier 1958, à titre expérimental et en liaison avec la comptabilité budgétaire, il sera tenu une comptabilité du patrimoine de l'Etat limitée provisoirement aux biens immeubles, aux participations financières et aux créances dont l'acquisition s'est effectuée au moyen de sommes payées par imputation sur les crédits budgétaires alloués par la loi contenant le budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'année 1958 et sur les crédits reportés par arrêté royal à l'exercice 1958.

La Cour des Comptes veillera à ce qu'aucune dépense budgétaire constitutive de biens dont il est question à l'alinéa précédent, ne puisse s'effectuer sans que le bien acquis soit enregistré en comptabilité patrimoniale.

Art. 11. — La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1958.

Loi du 24 décembre 1957

relative aux redevances sur les appareils récepteurs de radiodiffusion (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.447).

Arrêté royal du 24 décembre 1957

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.463).

Arrêté royal du 24 décembre 1957

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 30 et 31 décembre 1957, p. 9.501).

Arrêté royal du 28 décembre 1957

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur des 30 et 31 décembre 1957, p. 9.501).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 29 novembre 1957

relatif aux taux des droits spéciaux à recevoir à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 1^{er} décembre 1957, p. 8.519). (Voir aussi rubrique II.)

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 26 novembre 1957

modifiant l'arrêté royal du 24 mai 1954 coordonnant et modifiant les arrêtés relatifs aux statistiques annuelles de la production industrielle dans les industries du savon, des produits de synthèse, des parfums et produits de beauté (Moniteur du 19 décembre 1957, p. 8.896).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 28 novembre 1957

rendant obligatoire la décision du 20 novembre 1956 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles et cultures spéciales, concernant la limitation de la durée du travail dans les entreprises d'arboriculture (Moniteur du 7 décembre 1957, p. 8.661).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 24 décembre 1957

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 30 et 31 décembre 1957, p. 9.501).

VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté royal du 23 décembre 1957

modifiant l'arrêté du Régent du 20 septembre 1947 déterminant les conditions générales relatives aux services publics d'autobus, aux services d'autobus temporaires, aux services spéciaux d'autobus et aux services d'autocars (Moniteur des 30 et 31 décembre 1957, p. 9.503).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 27 août 1957

rendant obligatoire la décision du 26 juin 1957 de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux, relative aux salaires minimums et au rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume. Erratum (Moniteur du 8 décembre 1957, p. 8.694).

Arrêté royal du 25 novembre 1957

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juillet 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection, relative à la liaison des salaires à l'indice des prix de détail du Royaume, dans les entreprises de confection de casquettes, képis, bérets et couvre-chefs pour hommes, autres que les chapeaux, ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection (Moniteur du 8 décembre 1957, p. 8.688).

Arrêté royal du 25 novembre 1957

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juillet 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection concernant la classification et la fixation des salaires horaires minima des ouvriers et ouvrières en atelier et à domicile, des entreprises de confection de casquettes, képis, bérets et couvre-chefs pour hommes, autres que les chapeaux, ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection (Moniteur du 8 décembre 1957, p. 8.691).

Arrêté ministériel du 27 décembre 1957

relatif à la déclaration des hausses de prix (Moniteur du 29 décembre 1957, p. 9.466).

Article 1^{er}. — Par dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 20 décembre 1950, relatif à la déclaration des hausses de prix, les producteurs ou importateurs qui, avant le 31 mars 1958, appliqueront une ou plusieurs baisses sur les prix pratiqués à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté ou sur les prix pratiqués à la suite d'une déclaration de hausse ultérieure, ne seront tenus de justifier la ou les hausses de prix éventuelles, que si ces dernières portent les prix à un niveau supérieur à celui pratiqué avant la première baisse.

Les baisses et les hausses ainsi définies, devront toutefois être notifiées au Service des Prix, au plus tard le jour de leur application.

X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 3 décembre 1957

majorant les allocations octroyées par l'arrêté royal du 10 avril 1954 à certaines catégories de victimes d'accidents du travail survenus aux gens de mer (Moniteur du 13 décembre 1957, p. 8.784).

Arrêté royal du 3 décembre 1957

majorant les allocations supplémentaires octroyées à certains bénéficiaires de la loi du 24 juillet 1927 sur la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (Moniteur du 19 décembre 1957, p. 8.892).

Arrêté royal du 13 décembre 1957

chargeant la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite de la tenue du compte individuel prévu par l'article 2, § 1^{er} de la loi du 21 mai 1955, relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers (Moniteur du 21 décembre 1957, p. 9.116). (Voir aussi rubrique II.)

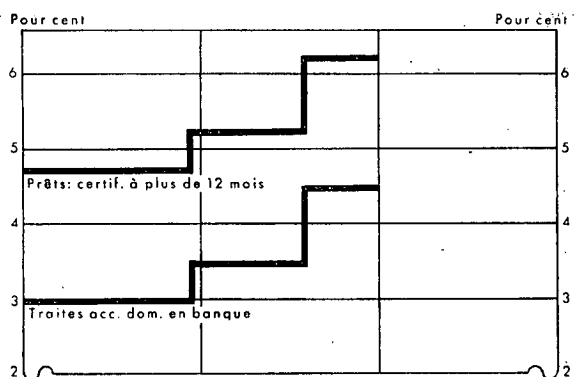
XI — LEGISLATION EN MATIÈRE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté royal du 19 novembre 1957

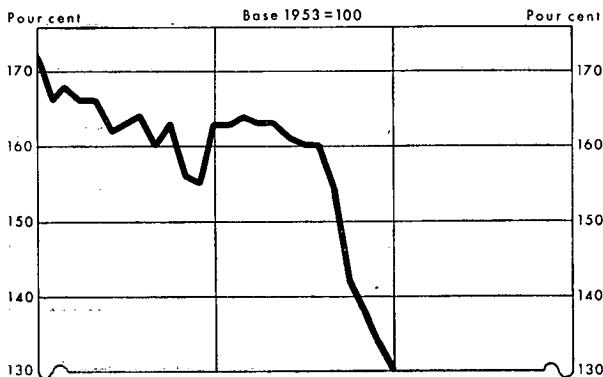
relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1^{er} octobre 1957 au 31 décembre 1957 (arrêté n° 31) (Moniteur des 2 et 3 décembre 1957, p. 8.550).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

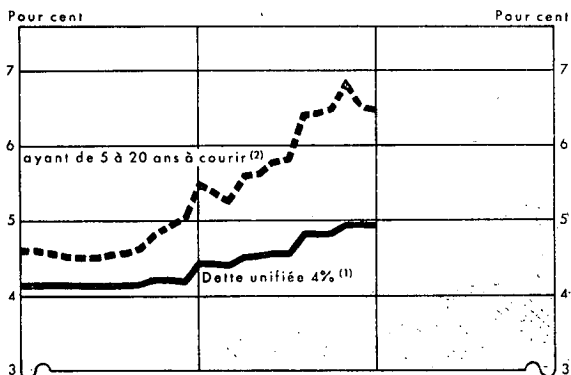
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



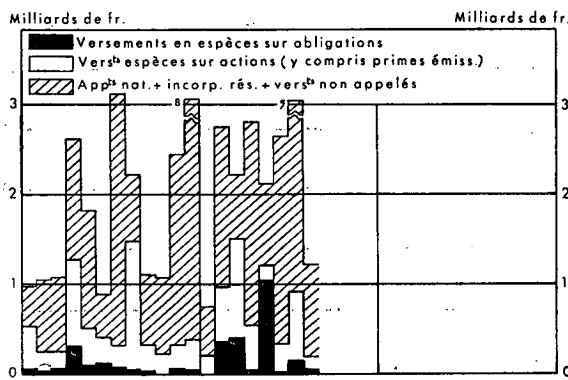
INDICE GENERAL DES ACTIONS



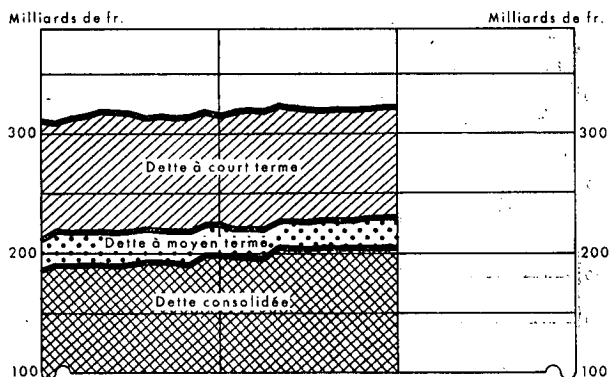
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



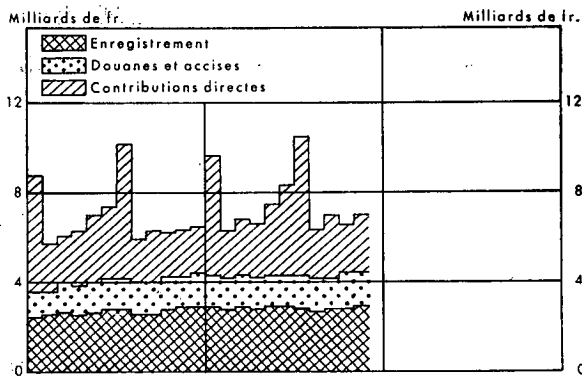
EMISSIONS (3)



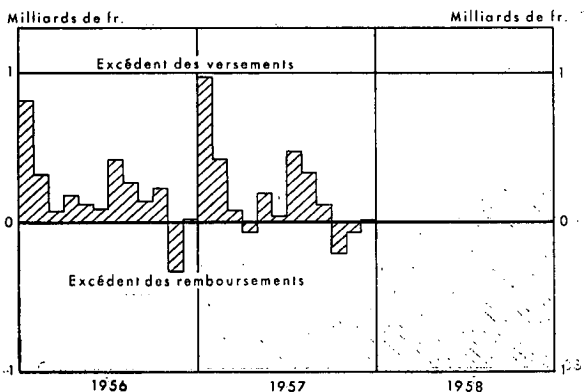
DETTE PUBLIQUE (4)



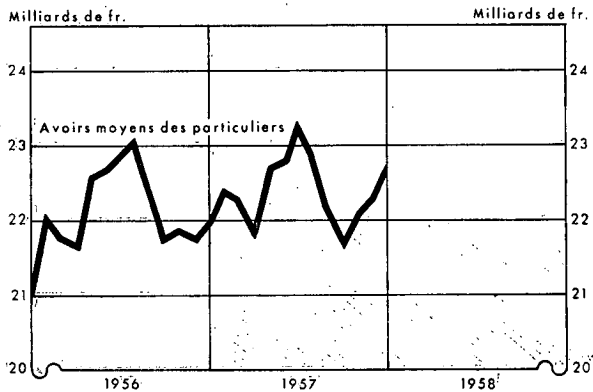
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



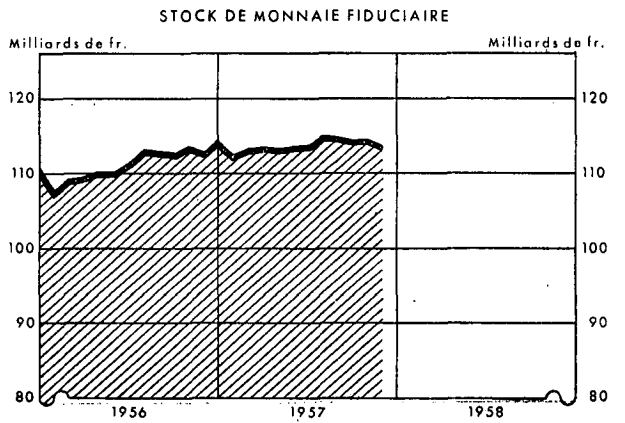
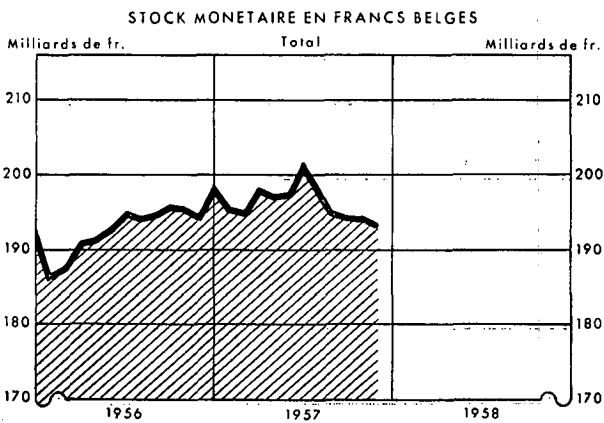
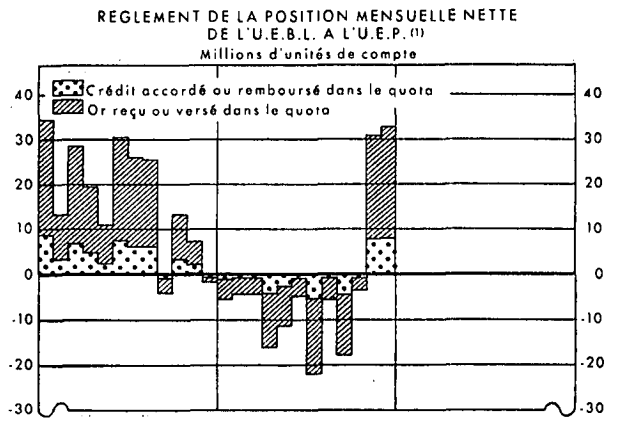
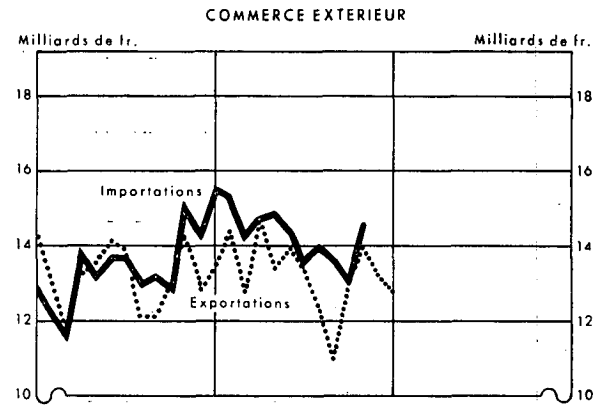
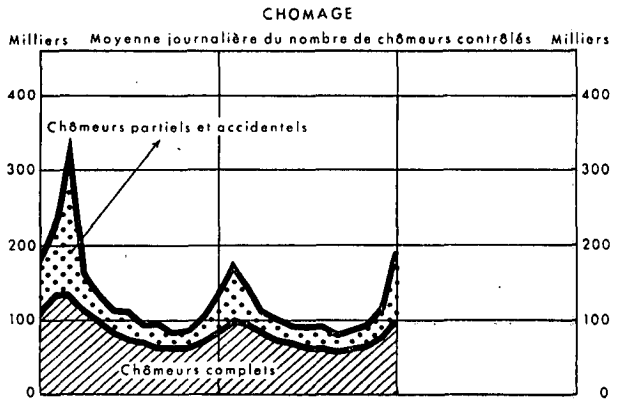
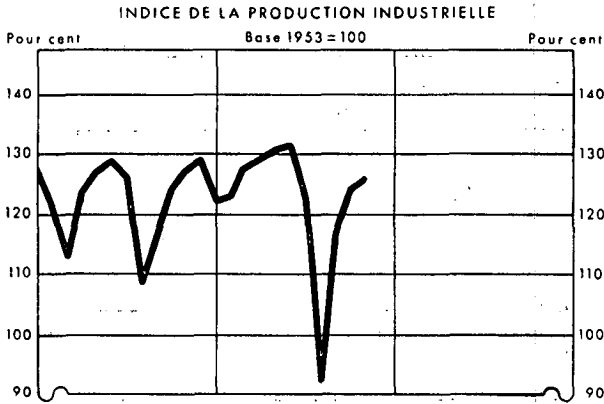
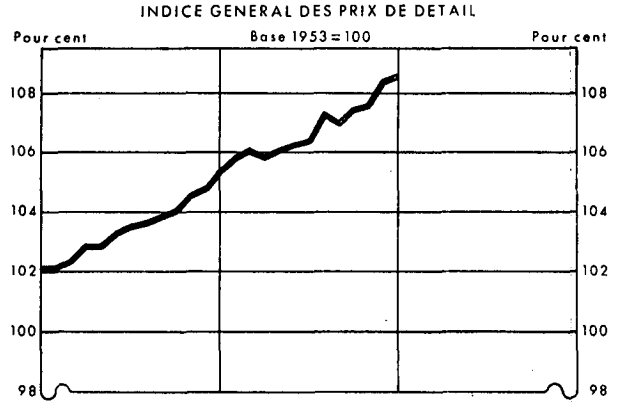
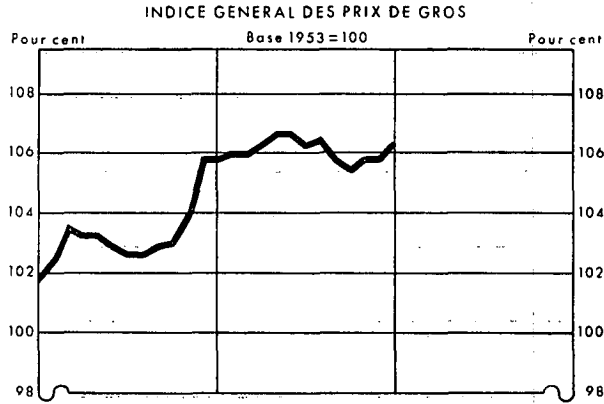
(1) Rendement au égard au cours seulement

(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises.

(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique						
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *		
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie 1 émis à maximum 366 jours	Certificats de trésorerie spéciaux, émission décembre 1956/ janvier 1957	Tous autres effets publics
1956 Moyenne	3,04	3,79	4,54	4,79	2,1919		4,79
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	2	3,93	5,68
1956 Octobre	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875		4,75
Novembre	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875		4,75
Décembre (dep. le 6)	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	3,50 ²	5,25
1957 Janvier	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	3,50	5,25
Février	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	3,50	5,25
Mars (dep. le 21) ...	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Avril	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Mai	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Juin	3,50	4,25	5,—	5,25	4	3,50	5,25
Juillet (dep. le 25)	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Août	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Septembre	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25
Décembre	4,50	5,25	6,—	6,25	4	4,50	6,25

¹ Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.

² Moyenne du 1^{er} janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 : taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

³ Depuis le 27 décembre 1956.

⁴ Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

* Quantité de l'avance au 31 décembre 1957

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 j. max. 95 %	Obligations 4,50 % emprunt 1952/1964 à 12 ans	max. 90 %
Certificats de trésorerie spéciaux, émiss. déc. 1956/janv. 1957 > 95 %	Obligations 8,50 % Assainies. monét. 3e s. (pair) 4e et 5e s.	> 90 %
Certificats de trésorerie, émis à plus de 366 jours	Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo belge	> 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans	Dettes coloniales 1950/1960	> 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans	Autres effets publics	> 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ne sont pas acceptés en nantissement :

- les certificats de trésorerie émis en remplacement des certificats émis par la Banque d'Emission à Bruxelles;
- les obligations émises par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

Ib. — TAUX DU CALL ET DES CERTIFICATS DE TRÉSORERIE A TRÈS COURT TERME

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE

4

Moyennes	Call 1			Certificats de trésorerie à très court terme				
	1 jour	5 jours	10 jours	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois
1956	1,58	1,70 ²	1,80 ²	1,85 ³	—	—	—	—
1957	1,78	1,87	1,97	1,99	2,80 ⁴	3,05 ⁴	3,34 ⁴	3,84 ⁴
1956 Octobre ...	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Novembre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Décembre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
1957 Janvier ...	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Février	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Mars	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Avril	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Mai	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Juin	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Juillet	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Août	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Septembre	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Octobre ...	1,70	1,80	1,90	1,90	—	—	—	—
Novembre ..	2,05	2,12	2,19	2,50 ⁵	2,75 ⁵	3,— ⁵	3,25 ⁵	3,75 ⁵
Décembre ..	2,25	2,31	2,39	2,57	2,82	3,07	3,40	3,90

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Casse Gén. d'Épargne (dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1956 Moyenne ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Moyenne ...	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— ¹	2,—	2,—
1956 Octobre ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Janvier ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Juillet ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,— ¹	2,— ¹	2,—
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Septembre ..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Octobre ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	2,—	2,—
Nov. (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	2,—
Décembre ..	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,— ²	2,— ²	2,—

¹ Taux en compensation et hors compensation.

² Moyenne du 27 février 1956 au 31 décembre 1956.

³ Moyenne du 7 mai 1956 au 31 décembre 1956.

⁴ Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957.

⁵ Depuis le 12 novembre 1957.

* Moyenne de quatre banques.

¹ Depuis le 1^{er} juillet 1957 : jusqu'à 200.000 fr. : 8 %. Au-delà de 200.000 fr. : 2 %.

² Depuis le 1^{er} janvier 1958 : jusqu'à 250.000 fr. : 8 %. Ce taux est porté à 3,90 % pour les sommes qui restent inscrites du 1^{er} janvier au 31 décembre. Au-delà de 250.000 fr. : 2 %.

III. — Marché du call ¹
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1956	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1957 Avril	2.513	212	2.725	2.496	2.725	2.496
Mai	2.489	242	2.731	3.455	2.731	3.455
Juin	2.295	298	2.593	3.187	2.593	3.187
Juillet	2.171	296	2.467	2.297	2.467	2.297
Août	1.917	215	2.132	3.263	2.132	3.263
Septembre ..	1.797	148	1.945	2.925	1.945	2.925
Octobre	2.261	69	2.330	2.848	2.330	2.848
Novembre ..	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre :	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
13 au 19 ..	2.770	572	3.342	3.020	3.342	3.020
20 au 24 ..	1.612	687	2.299	2.817	2.299	2.817
1958 janvier :						
27/12 au 2 ..	1.939	296	2.235	2.728	2.235	2.728
3 au 9	2.991	280	3.271	3.031	3.271	3.031
10 au 16 ..	2.599	280	2.879	2.804	2.879	2.804

Cours de l'or et de l'argent
à Londres ⁶

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1956	250/3	79
1957	250/2 3/8	79
1956 Octobre	251/5 3/4	80
Novembre	251/3 1/4	81
Décembre	250/6 3/4	80
1957 Janvier	249/6 3/4	80
Février	249/4 1/2	80
Mars	249/11 1/2	80
Avril	250/3 7/8	80
Mai	250/3 3/4	79
Juin	250/9 1/4	78
Juillet	251/0	78
Août	251/3 5/8	79
Septembre	251/0 1/4	79
Octobre	249/9 5/8	79
Novembre	249/7	78
Décembre	249/4 1/8	77

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours du call à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale. — ⁴ Notamment l'Institut de Récompense et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — ⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1^{er} février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ¹⁰
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien ¹		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 liras italiens	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1956	11,41	49,92	14,19	50,73		139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 ²	7,96	—
1957	11,46	50,24	14,27 ^B 11,89 ^A	52,400	52,396	140,29	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	—	8,01	193,10
1956 Octobre ...	11,42	49,79	14,21	51,14	52,565	139,65	174,01	13,14	9,65	7,22	11,93	6,98	—	7,97	—
Novembre	11,42	49,95	14,21	51,81	52,407	139,54	174,02	13,15	9,68	7,22	11,93	7,00	—	7,96	—
Décembre	11,44	50,14	14,25	52,20	52,699	140,08	174,01	13,17	9,70	7,23	11,96	7,03	—	7,99	—
1957 Janvier	11,45	50,23	14,25	52,28	52,785	140,48	174,02	13,18	9,69	7,24	11,97	7,03	—	7,99	192,92 ⁵
Février	11,46	50,25	14,26	52,44	52,781	140,66	174,02	13,18	9,70	7,25	11,97	7,03	—	7,99	193,05
Mars	11,47	50,25	14,26	52,565	52,704	140,67	174,02	13,19	9,71	7,24	11,97	7,04	—	7,99	193,18
Avril	11,48	50,29	14,27	52,411	52,704	140,88	174,01	13,22	9,71	7,24	11,98	7,05	—	8,01	193,42
Mai	11,49	50,35	14,28	52,704	52,781	140,78	174,01	13,21	9,73	7,24	11,99	7,04	—	8,01	193,57
Juin	11,49	50,31	14,28	52,785	52,820	140,50	174,01	13,19	9,72	7,24	11,99	7,03	—	8,03	193,73
Juillet	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	13,16	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64
Août	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	13,11	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05
Septembre	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	13,15	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21
Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83
Novembre	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33
Décembre	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	—	8,00	192,21

¹ Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. — ² Moyenne du 1^{er} janvier au 30 juin 1956. — Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957. — ⁴ Moyenne du 11 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957. — ⁵ Coté à Bruxelles depuis le 2 janvier 1957.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		2 septembre 1957	1 octobre 1957	4 novembre 1957	2 décembre 1957	3 janvier 1958
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 ½ %, 1937 ^{1 2}	100,—	82,40	82,40	82,40	82,40	82,40
Dette 3 ½ %, 1943 ^{1 2}	100,—	76,40	76,—	76,—	76,—	76,10
Dette Unifiée 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	83,—	83,—	81,—	81,—	81,15
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	81,60	81,55	78,75	79,—	79,15
Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	96,50	95,80	95,—	96,—	96,35
Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	93,10	93,—	91,60	92,80	93,—
Emprunt 4 ½ %, 1953-1973, à 20 ans ²	100,—	85,55	85,55	83,20	85,35	86,05
Emprunt 4 ½ %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	89,10	88,80	85,—	87,05	87,25
Emprunt 4 ½ %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	83,75	83,60	82,—	84,35	84,95
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	82,40	82,40	80,50	82,90	84,—
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série ²	100,—	81,90	81,90	80,25	82,15	82,85
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	79,65	79,55	78,35	79,90	80,45
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1971, à 15 ans ²	100,—	85,95	85,70	82,80	84,55	84,65
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1973, à 17 ans ²	100,—	84,30	84,05	82,25	83,75	83,75
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans ²	100,—	—	90,90	87,—	90,50	91,10
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943, ^{1 2}	100,—	106,35	106,20	105,40	106,15	105,25
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	108,30	108,25	107,60	108,10	107,75
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	101,50	101,25	100,—	101,35	101,20
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	99,—	99,35	98,80	99,10	99,30
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 ¾ %, 1954 ²	100,—	97,—	98,60	97,90	98,30	98,90
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1 000,—	922,—	919,—	898,—	899,—	892,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1 000,—	1 013,—	1 006,—	975,—	988,—	1 010,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % ²	1 000,—	1 005,—	1 007,—	995,—	1 012,—	1 037,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 % ^{1 2}	1 050,—	1 008,—	1 005,—	984,—	983,—	982,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (5 % depuis déc. 1957) ²	1 000,—	986,—	981,—	960,—	96,—*	96,20*
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 %, dès 1958) ²	1 000,—	996,—	992,—	964,—	965,—	970,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 %, dès 1960) ²	1 000,—	1 012,—	1 009,—	981,—	986,—	1 010,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 ¼ % (à 10 ans) 1955-1965 ²	100,—	87,15	87,20	84,85	86,25	86,55
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	427,—	431,—	404,—	413,—	415,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	89,65	89,30	87,50	87,85	87,15
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	90,35	90,35	88,90	89,10	89,10
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	89,25	88,85	86,50	87,50	87,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 ¼ %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	82,10	82,30	80,40	83,10	83,50
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 ¼ %, 1954-1974 ²	100,—	81,85	82,05	80,25	82,—	82,55
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s. ²	100,—	78,20	79,80	78,80	79,65	80,—
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1951 ²	100,—	98,—	98,05	96,70	97,15	97,40
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	97,85	98,10	96,10	97,10	96,80
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	213,—	208,—	207,—	211,—	232,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	79,—	78,75	78,15	78,10	78,—
Dette coloniale 1954-1974, 4 ¼ % ²	100,—	82,35	82,80	83,75	86,30	86,35
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	100,85	100,90	100,45	100,85	100,65

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944.
* Cotation pour cent.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings & (Transports & électriques)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1957 2 décembre	97	98	96	97	101	97	96	95	95	98	101	94	93	97	97	98	99	100	97	98
1958 3 janvier	97	101	99	97	96	98	92	99	97	94	95	99	95	101	101	101	93	96	96	89
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1957 2 janvier	163	139	180	169	151	139	157	176	119	228	141	136	240	188	96	164	191	200	166	138
1 ^{er} février	163	144	184	172	149	140	165	173	121	226	140	138	239	182	105	164	195	203	163	133
1 ^{er} mars	164	145	184	172	150	139	167	176	121	220	144	147	231	182	108	168	203	206	163	135
1 ^{er} avril	163	147	183	173	147	135	165	172	122	217	144	148	243	179	107	168	201	206	160	137
2 mai	163	144	184	174	146	138	185	173	122	212	143	149	241	175	109	165	208	209	160	136
3 juin	161	146	186	178	145	136	187	179	123	196	144	150	234	173	109	166	207	209	154	135
1 ^{er} juillet	160	143	186	180	144	134	179	174	122	190	141	149	232	168	108	166	226	206	150	135
1 ^{er} août	160	147	192	180	141	138	178	181	124	194	141	153	239	174	110	168	215	207	148	134
2 septembre	154	142	182	173	135	132	178	180	120	182	138	150	230	167	110	166	199	208	141	132
1 ^{er} octobre	142	133	164	165	130	126	181	159	115	163	127	140	206	154	105	161	180	200	130	121
4 novembre	138	131	167	159	122	125	181	150	113	162	125	139	207	148	100	160	164	195	127	109
2 décembre	134	129	161	154	123	121	173	142	107	159	126	130	193	143	97	156	162	195	123	107
1958 3 janvier	130	130	159	150	118	119	160	141	104	149	120	129	184	145	98	158	151	187	118	95

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1956	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1957	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1956 Octobre	23	11	11	1.451	2.511	1.462	2.522
Novembre	20	10	10	1.222	2.088	1.292	2.098
Décembre	18	8	9	1.200	2.064	1.208	2.073
1957 Janvier	22	13	13	2.184	3.180	2.197	3.193
Février	20	9	9	1.493	2.309	1.502	2.318
Mars	21	10	11	1.601	2.456	1.611	2.467
Avril	20	11	11	1.268	1.982	1.279	1.993
Mai	20	9	10	1.372	2.181	1.381	2.191
Juin	19	11	12	1.635	2.403	1.646	2.415
Juillet	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188

1 Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe)	Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe et par ann. constantes) 1	Emprunts de sociétés émis de 1936 à 1938 (remboursés par annuités constantes)	Etat (remboursements par annuités variables)	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots			
							Dette directe	Dette indirecte		
4 % 1 ^{re} s.	4 à 4,5 %	4 à 4,5 %	4,5 et 5 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	4 %			
1956 Novembre	4,22	4,52	4,72	4,55	4,95	5,04	4,39	4,94	4,9	
Décembre	4,22	4,71	4,74	4,81	5,06	5,08	4,46	4,98	5,0	
1957 Janvier	4,47	5,17	5,21	4,94	5,54	5,59	4,53	5,03	5,4	
Février	4,46	5,05	5,24	4,59	5,41	5,50	4,51	5,02	5,3	
Mars	4,45	4,80	5,25	4,60	5,30	5,38	4,53	5,04	5,2	
Avril	4,54	5,13	5,39	4,93	5,62	5,55	4,61	5,11	5,4	
Mai	4,56	5,17	5,55	5,13	5,66	5,57	4,69	5,11	5,4	
Juin	4,60	5,03	5,80	5,49	5,80	5,65	4,75	5,26	5,6	
Juillet	4,60	5,13	5,93	6,19	5,82	5,71	4,79	5,38	5,7	
Août	4,82	5,56	6,34	5,45	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2	
Septembre	4,82	5,53	6,43	5,53	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2	
Octobre	4,82	5,49	6,56	5,81	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3	
Novembre	4,94	5,87	6,67	6,62	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6	
Décembre	4,94	5,48	6,72	6,32	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5	
1958 Janvier	4,93	5,53	7,00	6,26	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5	

1 A partir de janvier 1957, la rubrique ne comprend plus que des emprunts 4 % émis par des villes et remboursables par annuités constantes. N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	
1955	2.304	4.772	4.421	839	12.351	10.582	9.897	125	1.901	17.255	731,1	4.955	5.315	6.339 ⁵
1956	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	113	1.896	19.861	245,0	8.985	4.269	5.523 ⁶
1956 9 prem. mois ..	1.810	1.807	1.642	485	15.088	8.335	7.759	22	715	10.857	176,6	4.409	1.836	4.048
1957 9 prem. mois ..	1.968	8.440	6.961	604	21.992	6.227	5.839	29	2.147	16.814	381,6	8.196	1.927	5.206
1956 Septembre	187	145	129	33	284	266	236	2	4	415	51,5	132	58	230
Octobre	233	176	170	87	4.208	873	854	—	—	1.049	4,6	544	290	195
Novembre	158	237	147	63	1.873	1.976	1.974	2	45	2.258	63,8	550	1.390	290
Décembre	260	3.222	3.202	126	4.444	1.492	1.438	4	41	4.755	0,1	3.773	653	255
1957 Janvier	285	418	344	49	410	209	188	—	—	627	—	277	56	199
Février	232	1.050	1.035	53	2.443	732	730	3	350	2.132	57,9	1.365	42	766
Mars	256	443	397	80	3.404	904	895	3	425	1.772	258,4	396	88	1.491
Avril	244	1.655	1.597	91	2.775	664	600	2	46	2.365	13,9	1.573	472	212
Mai	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin	219	760	520	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août	158	349	341	45	1.277	634	566	1	75	1.058	0,8	733	97	153
Septembre	175	223	191	55	248	345	310	3	78	646	—	259	123	197
Octobre	p	842	821	—	—	387	356	—	60	1.289	—	855	199	183
Novembre	p	1.374	1.303	—	—	1.198	864	—	1.500	4.072	3,7	1.753	211	1.707

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1955	314	1.104	790	108	2.918	2.445	1.928	9	459	4.008	32,0	690	737	1.639 ⁷
1956	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	4	256	7.478	14,6	767	4.146	1.599
1956 8 prem. mois ..	185	1.443	725	84	2.500	1.733	1.604	1	20	3.196	13,9	645	639	1.079
1957 8 prem. mois ..	208	852	531	83	3.285	2.066	2.050	—	—	2.918	1,0	514	1.157	914
1956 Juin	23	38	38	10	475	286	233	—	—	324	13,4	76	80	129
Juillet	22	47	42	14	300	197	197	—	—	244	—	110	65	64
Août	27	193	93	15	847	738	701	—	—	931	—	49	456	289
Septembre	21	43	38	10	576	618	567	—	—	661	—	30	486	89
Octobre	21	22	19	3	27	12	5	—	—	34	—	8	—	16
Novembre	26	63	55	4	28	21	6	—	—	84	—	26	2	33
Décembre	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.198	—	274	717	200
Août	22	87	37	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Comprises dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 841 millions de fr.

6 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 395 millions de fr.

7 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 148 millions de fr.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17²

(millions de francs)

JUILLET 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Soc. par. act. et soc. de personnes				
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature				Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés	de personnes	Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Nombre	Montant	Nombre	Montant			Nombre	Montant

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	—	—	—	—	—	2	330,0	76,0	76,0	—	—	—	—	—	52,2	22,8	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales	1	2,0	1,0	18	31,7	29,5	2	1,2	2,4	2,4	—	—	—	—	18,3	1,2	0,4	3	3,5	—	—	—	1	0,7
Sociétés industrielles	—	—	—	9	28,9	28,3	6	560,2	307,1	305,2	—	—	—	—	23,2	61,2	91,0	2	3,0	1	135,0	—	—	—
Mines	—	—	—	1	0,9	0,1	2	640,0	605,0	605,0	—	—	—	—	—	5,0	600,0	—	—	1	5,0	—	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	3	1,5	1,5	1	1,0	0,2	0,2	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	1	1,0	—	—	—
Sociétés agricoles	—	—	—	3	4,5	4,3	3	41,7	32,2	32,2	—	—	—	—	3,2	4,3	3,0	1	2,0	—	—	—	—	—
Transports	1	100,0	100,0	1	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	100,0	0,6	—	—	1	100,0	—	—	—	1	1,8
Divers	—	—	—	—	—	—	1	5,0	5,0	4,5	—	—	—	—	—	4,4	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	2	102,0	101,0	35	68,1	64,3	17	1.579,1	1.027,9	1.025,5	—	—	—	100,0	45,6	128,3	717,2	7	108,5	3	141,0	2	2,5	

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	—	—	—	19	10,4	9,3	4	8,2	2,3	2,3	—	—	—	—	1,8	0,1	0,4	3	2,5	1	1,0	1	0,7
de 1 à 5 millions	1	2,0	1,0	12	26,0	25,1	6	78,4	23,1	20,7	—	—	—	—	18,0	13,7	3,0	3	6,0	1	5,0	1	1,8
de 5 à 10 millions	—	—	—	3	18,1	16,3	1	200,0	7,0	7,0	—	—	—	—	12,2	—	7,0	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	1	13,6	13,6	—	—	—	—	—	—	—	—	13,6	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	1	10,0	25,0	25,0	—	—	—	—	—	3,7	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	1	100,0	100,0	—	—	—	3	682,5	217,5	217,5	—	—	—	—	100,0	110,8	106,8	1	100,0	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	600,0	753,0	753,0	—	—	—	—	—	—	600,0	—	—	—	1	135,0	—
Totaux ...	2	102,0	101,0	35	68,1	64,3	17	1.579,1	1.027,9	1.025,5	—	—	—	100,0	45,6	128,3	717,2	7	108,5	3	141,0	2	2,5

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	2	102,0	101,0	35	68,1	64,3	17	1.579,1	1.027,9	1.025,5	—	—	—	100,0	45,6	128,3	717,2	7	108,5	3	141,0	2	2,5	
Totaux ...	2	102,0	101,0	35	68,1	64,3	17	1.579,1	1.027,9	1.025,5	—	—	—	100,0	45,6	128,3	717,2	7	108,5	3	141,0	2	2,5	

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

173

Détail des émissions

(millions de francs)

SEPTEMBRE 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés ¹						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés ¹ (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command- ite par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés			Augmentations de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant	Nombre	Montant
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant	Nombre	Montant														
Banques	1	15,0	15,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	35,0	—	—	—	—				
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Opérat. financières et immobilières	2	2,6	2,6	2	2,1	2,1	8	26,7	18,8	10,5	1	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Commerce de détail	1	0,1	0,1	21	5,3	3,7	3	1,2	7,8	7,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Comm. de gros et comm. extérieur	8	42,0	14,6	37	15,1	14,2	11	17,4	26,5	24,9	1	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Fabrications métalliques	2	2,5	1,7	2	2,6	2,6	8	19,5	36,9	36,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industries textiles	4	62,5	62,5	8	2,8	1,7	1	10,0	6,0	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industries alimentaires	—	—	—	4	3,8	3,8	3	42,5	119,5	119,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du bois	1	20,0	20,0	5	2,4	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industries chimiques	—	—	—	1	0,1	0,1	3	87,6	66,2	41,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du verre	—	—	—	1	1,2	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Cuir	1	0,2	0,2	1	0,3	0,3	1	2,3	2,2	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Papier et imprimerie	1	16,0	16,0	2	0,8	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Transport	1	0,5	0,5	5	1,3	1,3	1	0,1	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Tourisme	1	1,0	1,0	3	0,5	0,5	1	1,0	0,6	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Intermédiaires	3	3,5	3,5	15	1,6	1,6	3	1,8	4,4	4,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Déchets et matières de récupérat.	—	—	—	2	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Construction	2	6,1	6,1	5	2,1	2,1	8	26,7	15,0	14,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Ciment et industries connexes	—	—	—	2	0,8	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Carrières	—	—	—	—	—	—	1	0,5	0,3	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du diamant	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Editions, librairies, presse	—	—	—	1	0,3	0,3	2	10,0	40,0	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Films, théâtres, attractions	—	—	—	3	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Artisanat	4	2,1	1,7	18	2,8	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Agric., hort., élev., pêche	—	—	—	2	1,3	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Divers non dénommés	1	0,2	0,2	1	0,1	0,1	1	0,3	0,9	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Totaux	33	174,3	145,7	142	48,6	45,0	55	247,6	345,3	310,0	3	78,0	—	—	—	—	93,1	28,6	137,3	122,9	53	126,1	12	31,4	6	26,2

¹ Coopératives : 9 sociétés constituées au capital de 1.054.490 francs; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 795.000 francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant		Montant

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

AOÛT 1957

Belgique	34	293,2	289,3	124	55,6	52,4	45	1.277,1	634,0	566,3	1	75,0	—	0,8	733,0	97,6	46,1	127,9	11,5
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	34	293,2	289,3	124	55,6	52,4	45	1.277,1	634,0	566,3	1	75,0	—	0,8	733,0	97,6	46,1	127,9	11,5

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	27	8,7	7,4	112	28,1	24,9	15	42,8	7,2	6,0	—	—	—	—	15,6	1,7	10,4	0,6	1,0
de 1 à 5 millions	5	14,5	11,9	12	27,5	27,5	19	111,4	52,2	42,2	—	—	—	0,8	41,2	19,8	22,9	2,3	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	5	190,8	34,1	34,1	—	—	—	—	5,2	8,1	—	—	10,5
de 10 à 20 millions	1	20,0	20,0	—	—	—	1	—	20,0	20,0	—	—	—	—	19,2	20,0	12,8	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	4	32,1	168,5	112,0	—	—	—	—	50,0	48,0	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	75,0	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	1	250,0	250,0	—	—	—	1	900,0	352,0	352,0	—	—	—	—	601,8	—	—	125,0	—
Totaux ...	34	293,2	289,3	124	55,6	52,4	45	1.277,1	634,0	566,3	1	75,0	—	0,8	733,0	97,6	46,1	127,9	11,5

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

SEPTEMBRE 1957

Belgique	33	174,3	145,7	142	48,6	45,0	55	247,6	345,3	310,0	3	78,0	—	—	259,0	122,9	126,1	31,4	26,2
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	33	174,3	145,7	142	48,6	45,0	55	247,6	345,3	310,0	3	78,0	—	—	259,0	122,9	126,1	31,4	26,2

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	22	11,8	10,6	130	27,9	25,7	19	11,9	9,5	9,2	—	—	—	—	17,0	3,3	12,1	4,1	1,4
de 1 à 5 millions	5	9,5	9,1	12	20,6	19,3	23	66,3	54,0	51,0	1	3,0	—	—	36,8	12,0	9,4	13,8	1,3
de 5 à 10 millions	1	6,0	6,0	—	—	—	5	30,7	41,4	33,4	—	—	—	—	5,9	16,8	33,6	—	7,5
de 10 à 20 millions	3	51,0	51,0	—	—	—	2	9,0	33,0	33,0	—	—	—	—	28,0	33,0	—	14,0	16,0
de 20 à 50 millions	1	36,0	9,0	—	—	—	6	129,7	207,4	183,4	2	75,0	—	—	116,0	57,8	71,0	—	—
de 50 à 100 millions	1	60,0	60,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55,3	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	33	174,3	145,7	142	48,6	45,0	55	247,6	345,3	310,0	3	78,0	—	—	259,0	122,9	126,1	31,4	26,2

VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1956	24.240	fr. s. 60
1957	17.515	U.S. \$ 87,3
1956 Décembre ..	—	—
1957 Janvier ...	—	—
Février ...	1.500	—
Mars	—	—
Avril	7.501	—
Mai	1.500	—
Juin	2.446	—
Juillet ...	—	U.S. \$ 4,8
Août	—	U.S. \$ 2,5
Septembre ..	—	U.S. \$ 40
Octobre ...	4.568	—
Novembre ..	—	U.S. \$ 40
Décembre ..	—	—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes 2	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1956 Moyenne ...	561	109	275
1957 Moyenne ..	536	216	314
1956 Décembre ..	644	87	309
1957 Janvier ...	647	647	318
Février ...	583	251	392
Mars	539	74	503
Avril	517	266	170
Mai	497	35	275
Juin	482	668	253
Juillet ...	578	97	226
Août	472	59	188
Septembre ..	478	61	239
Octobre ...	591	253	368
Novembre ..	490	70	273
Décembre ..	553	113	566

20

VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ..	1.778
1956 Décembre ..	1.934
1957 Janvier ...	1.870
Février ...	1.722
Mars	1.707
Avril	2.026
Mai	1.811
Juin	1.864
Juillet ...	1.988
Août	1.778
Septembre ..	1.828
Octobre ...	1.847
Novembre ..	1.844
Décembre ..	1.258

1 Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — 2 Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — 3 Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme 3			Dettes à court terme 4			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5
	Intérieure			extérieure 1 2	intérieure	extérieure 2	totale	intérieure 5	extérieure 2	totale		
	directe	indirecte	totale									
1956 Octobre	163.618	14.848	178.466	17.275	24.007	1.317	25.324	69.302	5.511	74.813	21.655	317.533
Novembre	167.636	14.831	182.467	17.412	24.407	1.322	25.729	64.757	6.637	71.394	21.898	318.900
Décembre	167.205	14.894	182.099	17.414	24.407	1.327	25.734	61.769	6.592	68.361	23.894	317.502
1957 Janvier	165.980	14.860	180.840	17.417	24.107	1.326	25.433	67.769	6.041	73.810	22.625	320.125
Février	166.048	14.839	180.887	17.438	23.951	1.327	25.278	69.544	5.778	75.322	21.851	320.776
Mars	165.736	14.814	180.550	17.397	23.951	1.328	25.279	68.891	5.800	74.691	22.462	320.379
Avril	172.773	14.794	187.567	17.399	22.671	1.329	24.000	67.870	5.715	73.585	22.722	325.273
Mai	172.647	14.777	187.424	17.389	22.671	1.331	24.002	67.682	5.506	73.188	22.378	324.381
Juin	172.110	15.533	187.643	17.192	22.435	1.329	23.764	65.763	5.221	70.984	23.344	322.927
Juillet	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre ...	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre ...	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.334
Décembre	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	323.296

1 Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — 2 Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — 3 Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — 4 Certificats à un an d'échéance au plus. — 5 Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin	7.664	34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918	34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517	34.660	2.069	44.246
Juin	7.283	34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973	34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/XI/1957		Dépenses	Du 1/I au 30/XI/1957	
	Pour compte exerc. 1956	Pour compte exerc. 1957		Pour compte exerc. 1956	Pour compte exerc. 1957
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts	6.129	75.871	Dettes publiques	2.851	11.914
Taxes, péages et redevances	63	2.503	Pensions	424	11.981
Revenus patrimoniaux	529	512	Dotations	4	288
Remboursements	267	650	Non-valeurs et remboursements	100	359
Produits divers	200	481	Administration { rémunérations	358	18.364
Impôts d'assainissement monétaire ...	136	229	générale } matériel	1.236	5.076
Recettes résultant de la guerre	289	320	Subventions	4.929	22.983
			Travaux	234	648
			Autres dépenses	450	3.048
Total ...	7.613	80.566	Total ...	10.586	74.661
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés	163	9.566	Service de la dette publique	—	1
Diverses	30	282	Crédits relatifs aux avances	-1.521	2.524
			Crédits relatifs aux participations	—	153
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	- 108	12.688
			aux immobilis. } rest. du dom. pub.	8	582
			Autres dépenses	—	—
			Résorption du chômage	53	59
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	11
Total ...	193	9.848	Total ...	-1.568	16.018
TOTAL GENERAL ...	7.806	90.414	TOTAL GENERAL ...	9.018	90.679
Mali ...	1.212	265			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1955 Moyenne mensuelle	2.678	1.301	2.335	6.314	—
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1956 Septembre	2.431	1.361	2.553	6.345	63.374
Octobre	2.074	1.477	2.680	6.231	69.605
Novembre	2.066	1.436	2.811	6.313	75.918
Décembre	2.050	1.510	2.822	6.382	82.300
1957 Janvier	5.455	1.408	2.753	9.616	9.616
Février	2.241	1.385	2.685	6.311	15.927
Mars	2.459	1.416	2.810	6.685	22.612
Avril	2.411	1.421	2.718	6.550	29.162
Mai	3.104	1.500	2.755	7.359	36.521
Juin	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août	2.203	1.500	2.609	6.312	61.400
Septembre	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 novembre 1957 pour les exercices 1956 et 1957

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1956 2		Exercice 1957		Novembre 1957
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1957
I. Contributions directes 1	34.956	32.175	30.017	27.489	2.651
II. Douanes et accises	16.609	15.600	15.671	14.813	1.444
dont douanes	5.536	4.900	5.515	5.063	515
accises	10.163	10.421	9.311	9.517	850
taxes spéciales de consommat.	677		588		69
III. Enregistrement	31.408	29.706	30.183	28.576	2.885
dont enregistrement	3.044	2.600	3.118	2.613	302
successions	1.487	1.250	1.423	1.353	122
timbres et taxes assimilées ...	26.564	25.490	25.331	24.247	2.436
Total 1 ...	82.973	77.481	75.871	70.878	6.980
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 5.492		+ 4.993		+ 732

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1956 commencé le 1er janvier 1956 s'est clôturé le 31 mars 1957.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30¹

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en octobre 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paie- ment	Dettes obliga- toires 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			

(millions de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	2	2	—	45,0	38,2	5,9	—	3,7	336,9	13,2
Assurances	1	1	—	60,0	104,2	15,5	—	9,6	—	—
Opérations financières et immobilières ...	46	36	10	1.019,8	705,7	158,2	100,9	156,4	2.060,9	83,4
Commerce de détail	20	18	2	15,4	6,7	1,3	0,5	0,1	34,9	2,0
Commerce de gros et commerce extérieur	103	87	16	242,2	139,2	46,2	3,6	8,1	59,3	2,8
Fabrications métalliques	56	43	13	584,5	559,0	67,0	83,6	20,3	46,2	2,9
Métallurgie du fer	8	8	—	2.971,5	1.664,1	742,0	—	412,3	100,5	5,5
Métaux non ferreux	1	—	1	15,0	1,5	—	0,7	—	—	—
Industries textiles	50	37	13	523,5	429,9	43,7	12,3	8,2	27,5	2,0
Industries alimentaires	35	22	13	350,7	196,9	28,3	22,5	9,6	133,8	8,0
Industrie du bois	10	6	4	13,7	7,8	0,8	1,0	0,1	15,6	0,8
Industries chimiques	17	14	3	262,6	87,4	17,2	0,3	8,7	105,2	4,9
Industrie du verre	5	3	2	269,7	87,4	70,8	1,4	61,8	113,2	6,7
Electricité	4	4	—	3.130,0	259,8	286,1	—	270,2	563,5	33,0
Gaz	1	1	—	11,0	1,1	1,0	—	0,9	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	3	1	2	6,7	12,5	0,3	2,7	—	—	—
Papier et imprimerie	14	13	1	212,7	153,1	14,9	0,1	3,5	15,2	0,9
Transport	10	9	1	536,1	353,3	132,1	0,6	53,1	1,0	0,0
Tourisme	13	8	5	18,6	11,5	1,6	1,0	—	0,8	0,0
Intermédiaires	12	10	2	6,1	7,9	2,0	0,6	0,1	12,5	0,3
Déchets et matières de récupération	7	6	1	24,2	17,4	12,5	0,3	2,4	—	—
Construction	9	8	1	16,1	2,4	4,3	1,4	—	3,3	0,2
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	11,5	0,6
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	0,9
Ciment et industries connexes	7	6	1	38,0	25,6	1,9	0,0	—	120,0	6,7
Carrières	9	8	1	23,5	23,2	3,0	0,0	0,2	—	—
Chaux	1	1	—	30,0	6,6	2,1	—	1,8	—	—
Industries céramiques	3	2	1	71,0	— 5,7	1,8	1,6	1,4	—	—
Industrie du tabac	2	2	—	12,0	2,2	3,6	—	0,5	17,0	1,0
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	6	4	2	2,9	— 1,9	0,1	0,0	—	—	—
Films, théâtres, attractions	7	5	2	6,6	2,7	0,8	0,0	0,0	—	—
Artisanat	16	12	4	25,6	34,7	7,1	0,5	0,3	0,6	0,0
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ..	3	2	1	2,3	1,2	0,0	0,0	—	—	—
Divers non dénommés	25	17	8	54,8	32,0	8,8	2,5	2,0	— 0,2	0,0
TOTAL ...	506	396	110	10.601,8	4.967,6	1.680,9	238,1	1.035,3	3.794,6	175,8

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	2	2	—	45,0	5,3	3,0	—	—	5,1	0,2
Sociétés commerciales	2	1	1	41,0	6,0	4,2	1,0	1,6	—	—
Sociétés industrielles	4	2	2	73,0	19,1	2,7	10,9	1,2	2,0	0,1
Sociétés agricoles	5	5	—	29,5	31,1	13,9	—	10,2	4,5	0,3
Mines	8	4	4	301,3	32,3	40,4	4,1	17,2	21,5	1,3
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	4	3	1	316,6	78,7	13,2	—	—	—	—
TOTAL ...	25	17	8	806,4	172,5	77,4	16,0	30,2	33,1	1,9

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	2	1	1	3,6	0,4	0,5	0,1	0,5	—	—
Sociétés diverses	4	4	—	52,9	3,1	6,2	—	2,9	—	—
TOTAL ...	6	5	1	56,5	3,5	6,7	0,1	3,4	—	—
TOTAL GENERAL ...	537	418	119	11.464,7	5.143,6	1.765,0	254,2	1.068,9	3.827,7	177,7

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'octobre 1957 :

	(millions de francs)
Coupons d'emprunts de l'Etat	505,4
Coupons d'emprunts de la Colonie	86,2
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	119,5
Coupons d'emprunts d'organismes divers	250,9
	921,0
Coupons d'emprunts extérieurs	24,7

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfice	perte			
(millions de francs)										
1955 ²	13.798	10.054	3.744	147.912	98.267	26.831	1.809	15.492	43.277 ³	1.884
1956 ²	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 ³	2.130
1956 Août	215	149	66	1.998	1.545	406	21	291	3.009	124
Septembre	327	232	95	1.652	1.139	246	74	103	3.040	129
Octobre	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224
1957 Janvier	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.² Déduction faite des doubles emplois.³ Au 31 décembre.II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31
ET DE RETRAITEDépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1955 Moyenne mens. ...	1.135	1.015	120	52.354 ²
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 ²
1956 Octobre	12.63	1.048	215	54.919
Novembre	834	1.177	-343	54.576
Décembre	1.220	1.220	—	56.132 ²
1957 Janvier	1.895	936	962	57.094
Février	1.407	990	417	57.511
Mars	1.265	1.170	95	57.606
Avril	1.291	1.356	-65	57.541
Mai	1.435	1.240	195	57.736
Juin	1.258	1.224	34	57.770
Juillet	1.668	1.205	463	58.233
Août	1.430	1.106	324	58.557
Septembre	1.269	1.136	133	58.690
Octobre	1.272	1.474	-202	58.488
Novembre	1.157	1.222	-65	58.423
Décembre	1.413	1.409	4	60.107 ²

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.866.² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32
HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1953 Juin	99,9	99,8	100,0
Septembre	99,5	99,9	99,9
Décembre	101,1	100,5	100,5
1954 Mars	100,8	101,4	100,7
Juin	102,9	102,2	102,0
Septembre	102,8	102,8	102,7
Décembre	104,1	103,5	103,6
1955 Mars	104,0	103,8	104,8
Juin	105,4	104,9	105,2
Septembre	105,4	105,4	105,7
Décembre	107,5	106,3	107,1
1956 Mars	109,4	109,4	110,1
Juin	113,7	113,3	113,9
Septembre	115,2	115,2	115,5
Décembre	119,4	118,3	118,1
1957 Mars	121,7	121,9	122,3
Juin	125,1	124,2	124,4
Septembre	124,7	124,9	124,9

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1956 Moyenne	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1956 Octobre	38	2,4	148,5	1,6	11,6	231,9	98,3	3,4	5,2	239,3	263,6	249,3	69,3	488,6	332,9
Novembre	38	2,1	150,7	1,6	16,2	211,5	99,2	3,5	6,9	218,7	273,0	231,8	74,5	450,6	347,6
Décembre	38	2,2	146,6	2,0	10,2	220,0	108,0	3,4	5,7	227,6	270,5	241,9	73,2	469,4	343,6
1957 Janvier	38	2,3	146,4	1,8	13,3	231,9	115,1	3,6	5,9	239,6	280,7	244,1	70,8	483,7	351,5
Février	38	2,2	110,3	1,4	8,2	213,6	97,7	2,9	4,7	220,1	220,9	222,8	62,3	442,9	283,1
Mars	38	2,3	132,3	1,6	12,0	227,6	109,4	3,9	5,6	235,4	259,3	234,0	68,6	469,4	328,0
Avril	38	2,0	124,9	1,8	15,1	230,2	109,8	2,9	4,8	236,9	254,6	247,7	71,3	484,6	325,9
Mai	38	2,1	128,1	1,9	7,7	238,2	118,1	3,2	4,8	245,4	258,7	248,7	69,6	494,1	328,3
Juin	38	2,1	115,6	1,7	8,1	214,5	105,9	2,9	4,8	221,2	234,4	224,6	63,7	445,9	298,1
Juillet	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	67,1	499,3	327,9 ^r
Août	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
Septembre	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,3	272,7
Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
Décembre	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.
^r Chiffre rectifié

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global *	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1956 Moyenne	742 ¹	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1957 Moyenne	765 ¹	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1956 Octobre	737	29,1	21,9	32,6	84,2	33,9	84,2	234,9	91	3,85
Novembre	740	28,4	21,8	32,9	83,0	32,4	83,0	231,3	92	4,17
Décembre	742	29,5	22,0	35,3	85,2	32,4	85,2	238,2	91	4,09
1957 Janvier	744	31,5	22,4	40,2	103,5	42,2	103,5	289,5	91	4,55
Février	746	29,5	22,3	31,6	80,4	32,2	80,4	224,7	92	4,08
Mars	747	29,2	21,9	33,5	83,8	32,3	83,8	233,5	92	3,92
Avril	748	30,0	22,7	35,7	87,8	36,3	87,8	247,6	91	4,24
Mai	749	30,4	22,8	35,1	87,2	34,5	87,2	244,0	92	4,10
Juin	751	31,9	23,3	36,0	86,1	33,8	86,1	242,1	90	4,01
Juillet	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
Août	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
Septembre ...	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
Décembre	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<i>Nombre de produits ...</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1956 Moyenne	430	391	444	385	455	568	486	297	466	454	320	341	270	326
1957 Moyenne	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1956 Octobre	431	390	445	370	469	612	518	292	472	459	318	340	266	322
Novembre	439	396	459	395	480	612	518	324	482	459	321	341	273	325
Décembre	439	394	454	399	482	612	518	335	482	458	321	341	274	325
1957 Janvier	440	391	451	390	492	624	518	348	501	458	323	342	278	326
Février	440	380	442	386	490	624	518	348	496	454	333	353	284	325
Mars	441	393	430	377	489	624	518	348	494	454	334	354	287	328
Avril	443	403	430	369	496	661	520	340	494	455	337	358	286	329
Mai	443	390	449	357	491	661	520	338	474	464	329	356	266	328
Juin	441	384	459	350	479	661	520	301	466	465	329	356	268	330
Juillet	442	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août	439	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre	438	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre	439	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre	439	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre	441	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	353	278	327

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidéurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits ...</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1956 Moyenne	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1957 Moyenne	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1956 Octobre	337	669	496	364	436	284	443	455	237	479	495	583	436	517
Novembre	371	673	496	381	444	323	452	492	235	479	495	583	436	521
Décembre	373	673	496	380	452	310	453	488	236	479	497	586	439	515
1957 Janvier	317	673	495	380	453	307	465	462	236	479	505	612	440	513
Février	301	667	514	379	462	304	472	422	237	484	509	614	451	493
Mars	321	664	514	381	475	304	472	413	238	490	509	613	451	493
Avril	316	661	517	380	484	299	472	403	236	497	509	612	451	496
Mai	312	658	517	383	489	298	471	438	236	502	505	608	452	477
Juin	320	659	516	381	476	296	471	439	239	505	503	608	452	467
Juillet	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45**²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)		Suisse (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt)
					Matières de base 1	Produits manufacturés 2			
1956 Moyenne	103	104	102	104	107	108	109	103	106
1957 Moyenne	106		p108						
1956 Octobre	104	105	102	105	107	109	109	104	106
Novembre	106	105	103	107	109	109	109	105	107
Décembre	106	106	104	107	111	110	110	106	108
1957 Janvier	106	106	105	108	111	110	110	105	107
Février	106	106	104	107	110	110	109	105	107
Mars	106	106	104	107	109	110	109	105	106
Avril	107	106	104	107	110	111	109	105	107
Mai	107	106	106	107	109	111	109	106	106
Juin	106	107	106	107	107	p111	109	106	108
Juillet	107	107	107	108	106	p112	109	105	109
Août	106	107	108	107	106	p112	108	105	109
Septembre	106	107	109	107	104	p113	108	105	109
Octobre	106		p112	107	102	p113	107	105	109
Novembre	106		p116		p100	p113		105	p109
Décembre	106		p119						

1 Matières de base (A l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.
2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	
					Nombre de prod.
		65	35	25	5
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5	
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7	
1956 Septembre	104,13	104,4	102,2	107,1	
Octobre	104,61	105,0	102,5	107,5	
Novembre	104,77	105,2	102,4	107,9	
Décembre	105,45	106,2	102,7	108,5	
1957 Janvier	105,88	106,3	103,5	109,1	
Février	106,12	106,2	103,9	110,2	
Mars	105,92	105,8	103,9	110,8	
Avril	106,13	105,5	104,6	111,5	
Mai	106,28	105,7	104,5	111,5	
Juin	106,46	106,3	104,4	111,7	
Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0	
Août	107,04	107,0	104,6	112,2	
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7	
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7	
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9	
Décembre	108,55	108,7	105,8	113,0	

PRODUCTION

50

I. — INDICES DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique						Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales						
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Filatures		Tissages	Combustible et énergie	Métallurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages
1955 Moyenne	108,0	99,7	110,3	130,3	103,3	109,7	112,3	115,7	102,9	126,7	125,5	109,4	107,9
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	141,0	109,3	114,1	121,0	122,4	104,3	136,5	135,2	114,6	115,3
1956 Août	109,5	90,7	114,6	141,6	102,4	112,8	109,7	116,8	92,4	134,8	124,2	110,2	104,4
Septembre	113,3	92,5	119,0	142,0	111,7	114,0	124,6	124,4	96,2	138,4	140,4	116,4	121,4
Octobre	126,6	108,2	131,7	154,7	121,5	127,1	139,7	127,5	105,8	142,7	139,8	120,4	125,0
Novembre	120,3	102,3	125,2	142,4	108,6	128,0	139,7	129,3	110,0	141,7	137,0	133,3	138,4
Décembre	113,8	94,9	119,0	139,9	109,8	118,0	125,7	122,7	105,6	136,4	132,4	120,0	124,5
1957 Janvier	118,0	96,7	123,8	151,9	116,3	129,7	137,1	122,2	100,2	143,2	133,0	127,2	126,9
Février	112,3	94,9	118,0	140,2	110,4	121,9	130,9	127,6	108,6	142,2	143,6	129,5	132,2
Mars	120,6	102,2	125,6	151,3	115,0	131,3	133,1	128,6	109,9	142,9	143,3	128,3	127,4
Avril	119,4	100,4	124,6	144,9	116,0	123,7	133,1	130,7	104,3	142,0	148,4	126,2	130,1
Mai	121,1	102,7	126,1	146,0	117,0	132,5	136,2	131,2	106,4	142,3	144,9	135,9	131,9
Juin	110,8	97,1	114,5	118,4	105,7	120,8	119,4	121,4	98,7	119,8	137,0	128,4	122,4
Juillet	88,8	83,7	90,3	59,3	71,2	96,8	107,2	92,1	85,2	62,9	96,0	96,0	100,8
Août	108,8	97,0	112,0	137,9	99,6	110,3	102,7	116,4	98,2	132,5	124,8	110,4	98,5
Septembre	114,3	90,0	120,9	142,4	113,1	116,3	123,5	124,8	99,0	140,6	138,6	121,4	119,9
Octobre	p							126,1	108,7	139,6	136,0	119,4	121,6

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425	24,0	1.502
1956 Moyenne	89	121	332	300	581	378	872	2.463	23,5	179
1957 Moyenne <i>p</i>			334	289	579	360	861	2.423		
1956 Octobre	85	117	370	328	616	407	924	2.645	26,4	231
Novembre	88	121	363	312	587	372	901	2.535	24,3	236
Décembre	88	120	302	296	565	372	820	2.355	22,7	179
1957 Janvier	87	119	325	297	588	377	830	2.417	23,7	210
Février	90	122	333	296	583	361	820	2.393	22,6	209
Mars	90	124	349	303	606	382	897	2.537	23,9	218
Avril	89	121	334	303	615	377	840	2.469	23,3	232
Mai	90	122	347	318	599	383	890	2.537	23,7	257
Juin	91	125	342	291	574	344	833	2.384	22,7	334
Juillet	87	122	263	222	442	282	852	2.061	20,8	483
Août	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548
Septembre	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603
Octobre	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,8	873
Novembre <i>p</i>			370	302	601	366	893	2.532		1.141
Décembre <i>p</i>			341	284	618	380	892	2.515		

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1912 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Acieres).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mise en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1955 Moyenne	550	4.328	129	571	453	51	449	492	366
1956 Moyenne	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1956 Septembre	609	4.717	147	572	352	51	479	525	405
Octobre	635	4.728	177	603	559	50	511	581	440
Novembre	608	4.732	171	599	425	50	481	536	403
Décembre	631	4.738	159	601	418	50	483	540	389
1957 Janvier	628	4.672	173	604	379	51	503	577	430
Février	577	4.699	173	612	326	51	461	521	401
Mars	638	4.688	172	614	422	51	508	579	425
Avril	618	4.707	153	588	445	51	498	557	404
Mai	635	4.726	144	569	524	51	507	565	405
Juin	550	4.705	141	563	438	50	414	459	328
Juillet	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre	599	4.841	147	593	628	50	494	557	393
Octobre	622	4.840	169	585	576	51	<i>p</i> 510	<i>p</i> 597	<i>p</i> 405
Novembre					693				

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			LIn	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1955 Moyenne	731	6.337	193	7.378	511	1.996	1.474	2.655	592	3.513	6.176	2.371	586
1956 Moyenne	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
1956 Août	655	5.740	113	8.402	389	2.007	1.570	2.722	510	2.618	6.170	2.338	597
Septembre	784	6.090	142	7.703	472	2.262	1.531	2.756	619	3.252	6.821	2.676	690
Octobre	952	6.685	176	8.178	559	2.612	1.746	2.998	661	3.508	7.895	2.922	789
Novembre	795	6.255	158	8.923	529	2.585	1.692	2.999	691	3.362	8.092	2.811	833
Décembre	860	6.288	138	7.601	476	2.369	1.671	2.949	625	3.281	7.426	2.419	787
1957 Janvier	851	6.911	216	8.763	568	2.533	1.717	3.130	681	3.218	7.726	2.841	813
Février	839	6.199	192	8.150	504	2.458	1.693	2.807	656	3.002	7.444	2.660	813
Mars	994	6.485	227	8.647	496	2.629	1.721	3.189	735	3.184	7.687	2.673	832
Avril	960	5.825	208	7.846	499	2.514	1.766	3.097	669	2.689	7.317	2.783	865
Mai	871	6.094	169	9.082	507	2.635	1.901	3.106	679	2.549	7.573	2.860	862
Juin	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760
Juillet	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674
Août	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641
Septembre	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	776
Octobre	918	5.847	131	8.336	480	2.538	1.586	2.865	632	3.324	7.932	2.729	886

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés			Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis	Papier		Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.	Quantités (milliers de tonnes)				Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
(milliers de tonnes)				(millions de pièces)		(milliers de tonnes)														
1936-1938 Moy.	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,9	7,2
1956 Moyenne	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8		25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0
1957 Moyenne																	19,1			
1956 Octobre	455	169	276	20,6	20,2	17,3	26,6	4,8	221	13,0		100,3	25,3	82	23,2	11,8	24,6	6.057	4,2	39,9
Novembre	376	162	229	18,8	17,6	15,3	24,8	4,5	192	14,0		151,8	28,1	48	40,6	13,0	20,4	5.085	3,4	32,7
Décembre	365	158	147	17,0	15,1	15,7	23,5	4,1	158	13,1		49,0	22,7	182	30,5	12,1	27,1	5.324	3,3	40,7
1957 Janvier	317	166	155	17,3	13,4	16,8	28,1	4,6	128	13,1		2,9	16,5	160	23,9	11,4	17,3	5.552	3,7	42,4
Février	347	153	125	15,6	13,6	15,5	27,2	4,3	90	10,7		—	14,2	142	17,5	12,6	16,1	5.157	3,8	36,5
Mars	441	171	172	19,2	15,8	20,2	30,1	4,8	91	11,3		1,0	14,0	129	20,6	16,1	25,7	5.196	4,9	42,8
Avril	438	166	195	20,5	18,3	15,2	30,0	4,8	165	13,7		0,9	13,7	124	14,6	14,0	22,6	5.522	4,3	43,7
Mai	478	158	188	21,1	18,8	8,0	29,6	4,5	243	15,9		—	11,6	106	16,2	15,8	14,4	5.389	3,2	32,2
Juin	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8		—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9
Juillet	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4		—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7
Août	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5		—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0
Septembre	406	168	183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8		0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8
Octobre	403	p170	p210	21,7	19,8	11,4	30,4	4,4	p233	p15,8		146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312	4,2	39,1
Novembre	p357						p27,7	p4,4				175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9	5.020		
Décembre																	24,1			

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *
(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels 2 (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1955 Moyenne	33,1	464	436	933	21,7	10,7	944
1956 Moyenne	36,1	508	443	987	28,9	22,3	994
1956 Août	30,3	470	421	921	33,5	8,6	946
Septembre	32,9	487	414	934	37,9	6,0	966
Octobre	40,8	566	484	1.091	30,8	38,6	1.083
Novembre	40,7	567	477	1.085	29,5	44,2	1.070
Décembre	44,2	583	480	1.107	26,1	44,4	1.088
1957 Janvier	45,5	617	485	1.148	27,0	50,8	1.124
Février	39,9	543	445	1.028	32,5	51,0	1.010
Mars	42,3	554	465	1.061	28,6	16,8	1.073
Avril	34,6	531	450	1.016	22,7	11,2	1.026
Mai	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	1.038
Juin	27,7	484	395	907	40,7	10,3	937
Juillet	23,7	460	339	822	34,7	15,3	841
Août	29,8	520	430	980	34,7	8,7	1.006
Septembre	35,6	561	432	1.029	18,9	16,6	1.032
Octobre	40,5	619	512	1.172	18,1	43,7	1.147

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1955 : 218; au début de l'année 1956 : 196; au début de l'année 1957 : 192.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

2 Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

VI. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) 1
(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1955 Moyenne	0,62	158,71	91,74	12,77	172	0,31	3,94	-3,63	168
1956 Moyenne	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	-5,36	182
1956 Août	0,32	168,25	98,25	11,59	180	0,40	3,09	-2,69	177
Septembre	0,30	168,80	97,06	11,74	181	0,42	5,59	-5,17	176
Octobre	0,28	175,38	102,75	14,83	190	0,38	5,92	-5,54	185
Novembre	0,25	173,52	100,74	17,75	192	0,37	6,20	-5,83	186
Décembre	0,25	175,51	99,46	15,96	192	0,38	6,68	-6,30	185
1957 Janvier	0,25	183,75	101,81	18,28	202	0,44	7,46	-7,02	195
Février	0,22	162,87	92,70	16,55	180	0,35	6,52	-6,17	173
Mars	0,25	176,19	101,81	16,74	193	0,40	6,75	-6,35	187
Avril	0,23	172,81	103,46	17,89	191	0,38	6,16	-5,77	185
Mai	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	-5,67	189
Juin	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	-5,17	160
Juillet	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	-3,80	131
Août	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	-2,53	182
Septembre	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	-5,14	182
Octobre	0,26	177,86	107,56	18,80	196	0,82	6,43	-5,61	191

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois		Grands magasins à rayons multiples																					
		Indice général	Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.			
			Périsable	Non périsable	Restaurant	Total	Amalgames	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, Jouets, sports, voyage
1956	Novembre	163	152	223	141	175	117	167	115	176	151	125	99	113	121	194	133	154	260	147	163	150	367
	Décembre	166	162	186	165	170	96	145	119	179	154	115	116	116	149	246	166	271	285	222	231	172	252
1957	Janvier	117	131	114	138	126	104	103	91	144	115	144	107	127	112	207	128	120	113	115	114	104	40
	Février	105	128	116	124	124	93	67	68	96	84	109	122	115	117	184	129	107	95	96	96	99	45
	Mars	122	137	125	143	134	132	134	109	119	114	127	139	132	126	181	135	118	105	102	102	112	67
	Avril	130	136	135	145	136	120	183	135	139	133	128	138	132	125	174	133	121	120	105	107	118	97
	Mai	127	131	123	140	129	113	150	127	136	127	117	144	130	129	188	139	115	108	105	106	119	92
	Juin	124	117	108	121	114	117	167	137	174	141	100	133	115	113	163	122	128	91	89	89	120	117
	Juillet	134	111	109	146	114	124	181	142	192	150	122	140	130	130	233	148	136	121	98	101	141	146
	Août	121	122	118	143	123	74	120	95	124	104	112	129	120	134	191	143	133	116	209	195	125	93
	Septembre	117	121	116	130	120	93	122	105	112	106	114	139	126	121	226	139	122	115	182	172	99	56
	Octobre	127	136	132	138	135	104	166	135	134	129	111	127	118	105	250	130	140	122	112	113	106	104
	Novembre	157	144	159	159	150	115	169	119	158	141	115	129	122	116	267	142	155	270	157	174	116	433

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.
* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives											Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation	
1956	Octobre	150	146	103	130	110	133	137	159	111	108	115	108	112	135	107	102	133	—
	Novembre	144	101	109	153	103	167	156	135	107	113	137	171	108	162	125	113	202	—
	Décembre	132	97	141	140	112	150	136	105	107	135	116	164	129	131	138	124	164	—
1957	Janvier	114	96	134	128	102	136	123	163	98	96	61	102	98	138	p103	86	p126	119
	Février	73	49	60	112	97	116	117	119	104	103	69	104	96	109	95	89	p106	113
	Mars	138	106	85	121	109	125	120	156	105	94	80	107	121	114	100	92	p115	119
	Avril	p183	145	124	119	107	123	116	176	100	109	92	120	120	112	112	134	p127	117
	Mai	p157	125	106	123	107	126	119	135	101	93	111	127	119	143	115	142	p128	119
	Juin	p138	104	130	123	104	124	107	113	94	117	130	118	122	180	146	131	p124	118
	Juillet	p119	93	157	121	103	126	95	188	92	95	150	127	140	142	140	100	p134	119
	Août	p 83	64	61	124	109	131	93	147	101	119	147	128	123	143	87	103	p134	119
	Septembre	101	p101	78	123	103	128	104	172	125	98	193	92	105	142	92	95	p131	p123
	Octobre	138	147	100	138	111	146	121	145	137	157	154	135	110	144	114	p 99	p147	p129

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher	
	(millions de pièces)			(tonnes)	
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097	
1956 Moyenne	14,4	47,9	740	770	
1957 Moyenne	15,8	49,7	822	755	
1956	Décembre	16,8	57,5	624	860
1957	Janvier	15,6	42,0	773	787
	Février	14,2	41,8	741	652
	Mars	12,9	35,1	724	698
	Avril	13,7	43,9	833	710
	Mai	15,2	44,7	904	803
	Juin	16,0	56,8	968	826
	Juillet	15,1	43,6	856	715
	Août	15,8	55,3	827	718
	Septembre	18,6	55,1	847	776
	Octobre	19,7	55,5	1.052	1.007
	Novembre	18,0	64,0	763	710
	Décembre	15,7	58,2	571	655

III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres	
	(milliers de têtes)					
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5	
1955 Moyenne	21,0	3,7	10,9	31,3	5,6	
1956 Moyenne	19,1	3,5	9,5	33,9	5,1	
1956	Octobre	22,1	3,8	9,8	41,1	8,5
	Novembre	18,1	2,6	7,4	33,7	10,5
	Décembre	19,0	2,9	8,0	34,8	8,2
1957	Janvier	18,0	2,2	8,1	32,3	8,3
	Février	18,3	2,8	7,7	32,2	5,4
	Mars	17,5	2,8	10,2	30,7	5,0
	Avril	18,9	2,7	9,0	35,3	3,5
	Mai	20,0	2,7	10,5	36,7	3,0
	Juin	16,4	2,2	9,5	33,3	1,8
	Juillet	19,5	2,1	10,5	37,1	1,7
	Août	16,9	2,2	8,1	31,2	1,7
	Septembre	19,2	2,4	8,0	33,7	3,1
	Octobre	22,0	2,7	9,1	36,6	5,9

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1955 Moyenne	319	604	111	1.034	996	38	96
1956 Moyenne	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1956 Juillet	406	571	135	1.112	1.042	70	94
Août	385	603	132	1.120	1.076	44	96
Septembre	345	613	130	1.088	1.028	60	94
Octobre	326	703	136	1.165	1.081	84	93
Novembre	302	684	131	1.117	1.056	61	95
Décembre	359	610	144	1.113	1.079	34	97
1957 Janvier	p 330	657	104	1.091	1.071	20	99
Février	p 288	619	91	998	1.021	- 23	102
Mars	p 334	662	95	1.091	1.061	30	97
Avril	p 337	637	91	1.065	1.044	21	98
Mai	p 331	646	91	1.068	1.057	11	99
Juin	p 340	594	113	1.047	1.021	26	97
Juillet	p 402	506	98	1.006	1.050	- 44	104
Août	p 393	600	91	1.084	1.059	25	98
Septembre	p 362	591	89	1.042	1.057	- 15	101

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			
								Service interne belge	Service international	Transit	Total
(milliers)				(millions)		(milliers)	(millions)				
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1955 Moyenne	279	100	67	346	19,4	654	5.745	175	261	111	547
1956 Moyenne	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1956 Septembre	274	83	65	339	20,0	671	5.647	180	254	115	549
Octobre	316	102	72	388	21,2	700	6.655	220	282	138	640
Novembre	295	100	73	368	21,6	713	6.316	202	266	138	606
Décembre	272	96	73	350	21,9	733	6.028	179	274	151	604
1957 Janvier	266	96	75	341	p22,2	p725	5.908	168	272	166	606
Février	254	95	70	324	p20,5	p664	5.530	168	257	137	562
Mars	277	98	77	354	p21,2	p697	6.026	183	275	141	599
Avril	273	95	69	342	p21,0	p713	5.813	177	259	132	568
Mai	277	95	74	351	p21,7	p737	5.975	184	275	127	586
Juin	254	86	67	321	p20,0	p694	5.340	164	241	126	531
Juillet	208	68	62	270	p18,6	p723	4.169	126	175	123	424
Août	266	88	65	331	p20,0	p754	5.536	167	253	115	535
Septembre	256	82	62	318	p20,6	p695	5.403	163	259	105	527
Octobre	290	90	68	358			6.077				577
Novembre	260	85	66	326			5.693				543

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier, 1950, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1955 Moyenne	547	5.745	185	2.425	79	946	792	1.011	27	259	21
1956 Moyenne	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1956 Juillet	546	5.331	81	2.006	68	919	768	1.133	16	272	68
Août	565	5.773	97	2.130	78	1.037	879	1.188	20	281	63
Septembre	549	5.647	97	2.076	74	994	888	1.137	55	265	61
Octobre	640	6.655	391	2.510	87	1.084	1.030	1.136	30	318	69
Novembre	606	6.316	503	2.538	92	932	894	974	17	301	65
Décembre	604	6.028	269	2.371	98	1.037	992	864	24	308	65
1957 Janvier	606	5.908	123	2.461	98	1.006	996	793	25	341	65
Février	562	5.530	107	2.355	78	919	951	738	22	296	64
Mars	599	6.026	130	2.494	76	999	1.011	917	27	298	74
Avril	568	5.813	106	2.392	71	969	1.013	931	25	231	75
Mai	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II
											Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)											
1955 Moyenne	3.028	95	1.596	29	180	307	688	8	122	3	1.201
1956 Moyenne	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1956 Juillet	2.690	29	1.331	21	169	272	715	1	135	17	778
Août	2.979	30	1.465	23	183	312	810	5	137	14	792
Septembre	2.971	33	1.426	26	186	336	788	30	133	13	768
Octobre	3.595	272	1.753	31	206	383	772	7	156	15	1.734
Novembre	3.408	360	1.720	34	173	328	639	1	136	17	2.000
Décembre	3.024	126	1.650	33	183	341	549	2	128	12	1.135
1957 Janvier	2.874	26	1.665	36	148	360	494	1	129	15	556
Février	2.809	25	1.648	29	146	348	471	1	129	12	551
Mars	3.070	28	1.709	31	159	372	605	1	143	22	708
Avril	3.013	21	1.674	30	172	348	627	1	119	21	627
Mai	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

* Le chiffre pour octobre s'élève à 1.587.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1956 Moyenne	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne	1.325	3.296		1.116	204		4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1956 Décembre	1.330	3.240	1.971	1.069	234	1.129	4.342	1.993	744	4.147	1.926	1.257
1957 Janvier	1.378	3.287	2.074	1.155	251	1.242	4.368	1.957	750	4.196	1.936	1.222
Février	1.295	2.900	1.535	1.081	172	1.400	3.733	1.779	742	3.723	1.748	1.054
Mars	1.408	3.231	1.673	1.193	211	1.253	4.145	1.937	833	4.012	1.839	1.106
Avril	1.296	3.193	1.847	1.108	185	1.241	4.121	1.918	807	4.036	1.911	1.135
Mai	1.321	3.306	1.728	1.134	191	1.403	4.159	1.929	751	4.023	1.897	1.178
Juin	1.213	3.158	1.743	1.032	192	1.187	3.819	1.756	670	3.709	1.715	1.087
Juillet	1.311	3.240	1.929	1.100	212	1.311	3.960	1.840	724	4.079	1.899	1.169
Août	1.321	3.425		1.114	206		4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre ...	1.266	3.154		1.040	211		4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre	1.385	3.589		1.175	229		4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre	1.342	3.503		1.134	184		4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre	1.367	3.560		1.122	205		4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1956 Moyenne	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne	213	171		213	171			
1956 Décembre	197	164	216	191	148	66	156	76
1957 Janvier	207	162	222	210	180	103	164	85
Février	233	162	198	224	157	70	154	86
Mars	238	169	224	238	172	72	153	86
Avril	209	149	152	218	149	78	156	119
Mai	207	194	248	205	192	70	172	159
Juin	239	194	224	233	189	123	175	119
Juillet	217	189	275	214	186	74	198	106
Août	228	183		237	195			
Septembre	191	180		191	172			
Octobre	210	155		201	149			
Novembre	186	151		191	149			
Décembre	192	160		189	159			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Sources : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1955 Moyenne ..	7.161	3.845	3.379	698	15.083	1.881	1.370	1.319	167	4.737	184,8	92,1	84,8	23,1	384,8
1956 Moyenne ..	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1956 Mai	7.955	4.297	3.589	727	16.568	2.107	1.573	1.345	170	5.195	201,3	105,4	92,0	23,8	422,5
Juin	8.152	4.181	3.824	652	16.809	2.054	1.581	1.414	153	5.207	195,5	103,1	94,5	21,9	415,0
Juillet	7.879	3.967	3.538	634	16.018	2.005	1.483	1.323	155	4.966	204,0	95,8	86,6	22,4	408,8
Août	7.730	4.401	3.710	582	16.423	2.023	1.591	1.362	147	5.123	194,6	104,8	89,0	22,2	410,6
Septembre ..	8.240	4.216	3.379	483	16.318	2.125	1.544	1.273	115	5.057	206,3	101,6	79,1	17,3	404,3
Octobre ...	8.434	4.368	3.725	516	17.043	2.185	1.605	1.391	126	5.307	210,7	107,8	87,9	17,6	424,0
Novembre ...	7.835	3.739	3.115	498	15.187	2.075	1.388	1.177	121	4.761	192,9	91,3	80,5	16,3	381,0
Décembre ..	7.635	3.748	3.070	572	15.025	2.026	1.454	1.172	136	4.788	194,5	93,9	74,7	18,1	381,2
1957 Janvier ...	5.867	3.149	2.647	470	12.133	1.897	1.393	1.097	117	4.504	184,3	87,5	70,6	17,2	359,6
Février	5.909	3.445	2.458	464	12.276	1.627	1.406	926	108	4.067	154,7	86,0	54,3	13,8	308,8
Mars	7.704	4.083	3.467	637	15.896	1.967	1.494	1.175	160	4.796	202,2	98,7	83,5	23,0	407,4
Avril	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.580	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2
Mai						2.058	1.605	1.309	196	5.168					

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1956 Novembre	4,8	0,4	0,7	0,6	3,0	1,2	12,4	2,7	7,4	0,9	0,5	0,5	8,9	4,5	1,6	3,2	5,8	—	—	4,5	2,6	0,2	6,8	0,7	73,9
1956 Décembre	8,3	0,4	0,8	0,7	3,9	1,3	17,4	3,9	8,5	1,0	0,5	0,6	9,5	5,5	1,7	4,0	6,4	—	—	4,3	2,7	0,2	6,9	0,7	89,2
1957 Janvier	9,2	0,5	0,9	0,8	4,7	1,4	22,8	4,3	9,1	1,0	0,6	0,6	10,0	6,2	1,9	4,8	7,2	—	—	4,6	2,7	0,2	7,3	0,7	101,5
1957 Février	9,0	0,5	0,9	0,8	4,5	1,4	21,6	3,9	8,8	1,1	0,6	0,6	9,5	5,3	1,8	5,1	7,0	—	—	4,4	2,7	0,2	7,1	0,7	97,5
1957 Mars	7,6	0,4	0,8	0,6	3,1	1,4	17,7	3,4	8,3	1,0	0,6	0,6	8,8	4,1	1,7	5,3	6,7	—	—	4,1	2,6	0,2	6,8	0,7	86,5
1957 Avril	6,9	0,5	0,8	0,6	1,7	1,4	15,5	3,0	8,4	1,0	0,6	0,5	8,1	3,6	1,6	5,1	6,0	—	—	3,1	2,5	0,2	6,4	0,8	78,3
1957 Mai	4,2	0,5	1,1	0,6	1,4	1,2	13,1	2,9	7,9	1,0	0,5	0,5	7,6	3,5	1,5	4,5	5,9	—	—	3,1	2,5	0,2	6,2	0,9	70,8
1957 Juin	4,7	0,5	0,8	0,6	1,4	1,2	12,6	2,6	7,1	0,9	0,5	0,5	7,4	3,6	1,4	3,5	5,4	—	—	2,3	2,4	0,2	5,8	0,9	66,3
1957 Juillet	4,9	0,5	0,8	0,6	1,3	1,1	12,3	2,5	7,2	0,9	0,5	0,4	7,3	3,8	1,4	3,0	5,3	—	—	1,6	2,4	0,1	5,7	0,8	64,4
1957 Août	3,8	0,4	0,9	0,5	1,3	1,0	11,6	2,5	7,1	0,9	0,4	0,4	7,1	3,9	1,4	3,1	5,2	—	—	1,6	2,3	0,2	5,7	0,7	62,0
1957 Septembre	3,9	0,4	0,8	0,5	1,5	1,4	11,3	2,4	7,0	0,9	0,5	0,4	7,1	3,5	1,3	3,2	5,2	—	—	2,9	2,3	0,2	6,0	0,7	63,4
1957 Octobre	2,6	0,4	0,8	0,5	1,9	1,7	11,5	2,5	7,4	0,9	0,5	0,5	7,3	3,4	1,3	3,1	5,3	—	—	3,7	2,2	0,2	5,9	0,6	64,2
1957 Novembre	6,1	0,5	1,0	0,6	3,1	2,1	14,5	3,0	9,0	1,0	0,5	0,5	8,7	4,5	1,5	3,7	6,0	—	—	4,2	2,3	0,2	6,3	0,6	79,9
Chômeurs partiels et accidentels																									
1956 Novembre	1,0	0,7	0,1	0,3	0,3	0,3	11,2	1,4	2,1	0,2	0,1	0,1	4,8	4,2	1,7	1,1	1,6	3,2	0,0	0,3	0,2	0,0	0,3	0,0	35,2
1956 Décembre	1,4	1,0	0,2	0,5	0,5	0,4	16,6	3,2	4,2	0,5	0,2	0,1	6,3	7,5	2,7	1,5	2,3	2,9	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	52,9
1957 Janvier	1,7	1,5	0,3	1,0	0,8	0,3	41,4	4,0	3,5	0,4	0,1	0,2	5,2	6,2	1,4	1,7	3,3	3,2	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	77,2
1957 Février	1,6	1,4	0,1	0,6	0,7	0,3	21,4	2,2	2,2	0,4	0,1	0,2	5,0	4,4	1,1	1,8	3,0	3,7	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	51,2
1957 Mars	0,5	0,4	0,1	0,1	0,4	0,4	3,5	0,8	1,4	0,3	0,1	0,2	4,0	3,1	1,0	1,8	2,0	4,8	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	25,9
1957 Avril	0,5	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	2,0	0,7	1,7	0,4	0,1	0,1	4,3	3,1	1,3	1,4	1,8	4,2	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	23,7
1957 Mai	0,8	0,3	0,1	0,1	0,2	0,3	1,7	0,6	1,6	0,3	0,1	0,1	4,7	3,1	1,5	1,3	1,5	4,5	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	23,5
1957 Juin	1,1	0,3	0,3	0,1	0,2	0,3	2,0	0,7	4,2	0,3	0,1	0,1	4,7	3,4	2,3	1,1	1,5	4,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	27,3
1957 Juillet	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	2,0	0,6	5,9	0,3	0,1	0,1	5,2	3,7	1,7	1,6	1,6	4,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0	29,6
1957 Août	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	1,9	0,6	1,2	0,4	0,1	0,1	5,1	3,5	0,9	0,9	1,3	3,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	21,6
1957 Septembre	0,9	0,4	0,1	0,1	0,9	0,5	2,4	0,5	1,4	0,3	0,1	0,1	5,3	3,1	0,8	1,0	1,3	4,7	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	24,5
1957 Octobre	0,6	0,4	0,1	0,1	1,2	0,9	2,1	0,6	2,4	0,4	0,1	0,1	6,5	4,2	1,6	1,0	1,4	5,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	29,4
1957 Novembre	0,7	0,5	0,6	0,2	0,8	0,6	3,7	0,8	3,7	0,5	0,1	0,1	8,6	6,7	2,3	1,1	1,6	5,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	39,0
Total des chômeurs contrôlés																									
1956 Novembre	5,8	1,1	0,9	0,8	3,3	1,5	23,6	4,1	9,4	1,1	0,6	0,6	13,7	8,7	3,3	4,3	7,4	3,2	0,0	4,8	2,9	0,2	7,1	0,7	109,1
1956 Décembre	9,7	1,4	0,9	1,1	4,5	1,7	34,1	7,1	12,7	1,4	0,7	0,7	15,8	12,9	4,4	5,5	8,8	2,9	0,0	4,7	3,0	0,2	7,2	0,7	142,1
1957 Janvier	10,9	2,0	1,3	1,8	5,4	1,7	64,2	8,3	12,6	1,4	0,7	0,8	15,2	12,4	3,3	6,5	10,5	3,2	0,0	4,9	3,0	0,3	7,6	0,7	178,7
1957 Février	10,7	1,9	1,0	1,4	5,3	1,7	43,0	6,0	11,0	1,4	0,8	0,8	14,5	9,6	2,9	6,9	10,0	3,7	0,0	4,8	2,9	0,3	7,4	0,7	148,7
1957 Mars	8,2	0,8	0,9	0,7	3,4	1,8	21,2	4,2	9,7	1,3	0,7	0,8	12,8	7,2	2,7	7,1	8,7	4,8	0,0	4,5	2,9	0,3	7,0	0,7	112,4
1957 Avril	7,4	0,8	0,9	0,7	1,9	1,9	17,4	3,7	10,1	1,4	0,7	0,7	12,5	6,6	2,9	6,6	7,8	4,2	0,0	3,4	2,8	0,2	6,6	0,8	102,0
1957 Mai	4,9	0,8	1,3	0,7	1,6	1,6	14,8	3,5	9,5	1,2	0,6	0,6	12,2	6,6	3,0	5,8	7,4	4,5	0,0	3,5	2,7	0,2	6,4	0,9	94,3
1957 Juin	5,8	0,8	1,1	0,7	1,5	1,4	14,5	3,3	11,4	1,2	0,6	0,6	12,1	7,1	3,7	4,6	6,9	4,0	0,0	2,6	2,6	0,2	6,0	0,9	93,6
1957 Juillet	5,7	0,7	1,0	0,8	1,7	1,5	14,2	3,1	13,1	1,2	0,6	0,5	12,5	7,5	3,1	4,6	6,9	4,1	0,0	1,7	2,6	0,2	5,9	0,8	94,0
1957 Août	4,6	0,8	0,9	0,6	1,7	1,2	13,5	3,1	8,3	1,3	0,5	0,5	12,2	7,4	2,3	4,0	6,5	3,1	0,0	1,8	2,6	0,2	5,8	0,7	83,6
1957 Septembre	4,7	0,8	1,0	0,6	2,5	1,8	13,7	2,9	8,4	1,3	0,6	0,5	12,4	6,5	2,2	4,1	6,5	4,7	0,0	3,2	2,4	0,2	6,2	0,7	87,9
1957 Octobre	3,3	0,8	1,0	0,6	3,1	2,6	13,6	3,1	9,8	1,3	0,5	0,6	13,8	7,6	2,9	4,1	6,7	5,0	0,0	4,0	2,3	0,2	6,1	0,6	93,6
1957 Novembre	6,7	1,0	1,5	0,8	3,9	2,7	18,3	3,9	12,7	1,5	0,6	0,6	17,2	11,2	3,9	4,8	7,6	5,6	0,1	4,5	2,5	0,2	6,5	0,6	118,9

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE

SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES

(millions de francs)

85¹

Rubriques	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)								
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	3.016	3.135	3.320	3.229	3.082	3.118	2.798	2.845
Prêts au jour le jour	1.706	1.831	2.372	1.649	1.796	1.333	1.150	1.402
Banquiers	5.083	4.943	4.905	4.858	5.048	5.657	5.255	5.219
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.026	898	1.181	978	963	901	911	925
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.394	4.721	5.116	4.546	4.170	4.010	4.479	4.630
Portefeuille-effets	46.635	45.790	45.220	43.403	43.725	42.139	43.360	44.747
a) Portefeuille commercial ²	15.161	13.823	13.398	12.416	13.273	12.782	13.851	15.083
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.707	10.126	9.678	9.431	10.963	11.352	11.294	14.566
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	21.767	21.841	22.144	21.556	19.489	18.005	18.215	15.098
Réports et avances sur titres	1.413	1.342	1.316	1.316	1.284	1.222	1.173	1.093
Débiteurs par acceptations	11.112	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833
Débiteurs divers	22.035	22.091	21.650	22.827	23.085	23.187	22.209	21.407
Portefeuille-titres	26.911	26.512	26.751	25.624	25.574	25.615	25.219	24.820
a) Valeurs de la réserve légale	293	294	298	298	298	297	294	294
b) Fonds publics belges	23.817	23.728	23.720	22.826	22.780	22.819	22.417	22.032
c) Fonds publics étrangers	78	78	78	78	78	78	78	78
d) Actions de banques	1.125	1.125	1.139	1.139	1.139	1.139	1.140	1.140
e) Autres titres	1.598	1.287	1.516	1.283	1.278	1.282	1.289	1.276
Divers	898	927	1.027	925	934	1.006	1.089	1.086
Capital non versé	5	8	6	5	5	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	124.234	123.098	123.766	119.842	119.587	117.432	116.729	117.012
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	19	20	20	20	21	22	24	24
Immeubles	986	986	989	991	991	986	987	993
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	320	322	323	325	326	328	325	331
Matériel et mobilier	120	123	122	125	128	126	128	129
Total de l'immobilisé ...	1.712	1.718	1.721	1.728	1.733	1.729	1.731	1.744
Total général actif ...	125.946	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)								
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	1.270	1.887	1.559	1.013	1.537	1.151	729	395
Emprunts au jour le jour	34	68	63	100	94	70	88	22
Banquiers	10.185	8.977	8.425	8.104	8.410	8.239	7.375	7.990
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.829	1.677	1.765	1.601	1.574	1.798	1.761	1.630
Acceptations	11.112	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833
Autres valeurs à payer à court terme	2.603	2.774	2.669	2.665	2.707	2.311	2.530	2.619
Créditeurs pour effets à l'encaissement	817	788	792	715	708	753	779	848
Dépôts et comptes courants	81.654	81.366	82.912	80.310	79.813	78.723	78.567	78.924
a) A vue et à un mois au plus ³	70.261	70.929	72.908	70.693	69.737	68.587	68.703	68.029
b) A plus d'un mois	11.393	10.437	10.004	9.617	10.076	10.136	9.864	10.895
Obligations et bons de caisse	4.327	4.347	4.394	4.369	4.460	4.536	4.659	4.794
Montants à libérer sur titres et partic.	620	664	627	627	627	630	630	629
Divers	3.681	3.547	3.338	3.529	3.413	3.599	4.193	3.996
Total de l'exigible ...	118.132	116.995	117.446	113.515	113.264	111.049	110.391	110.680
C. Non exigible :								
Capital	4.560	4.572	4.692	4.707	4.707	4.765	4.746	4.749
Fonds indispos. par prime d'émission	154	144	144	144	144	141	140	140
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	297	298	302	302	302	302	298	299
Réserve disponible	2.724	2.728	2.823	2.823	2.823	2.824	2.814	2.818
Provisions	79	79	80	79	80	80	71	70
Total du non exigible ...	7.814	7.821	8.041	8.055	8.056	8.112	8.069	8.076
Total général passif ...	125.946	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitriques s'élevait aux 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre et 30 novembre 1957 respectivement à 10.937, 11.857, 12.342, 12.448, 11.040, 12.293, 12.897 et 11.228 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1957 ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.778, 10.742, 10.711, 10.721, 10.781, 10.704, 10.618 et 10.522 millions de francs.

(millions de francs)

	1957 5 décembre	1957 12 décembre	1957 19 décembre	1957 26 décembre	1958 2 janvier	1958 9 janvier	1958 16 janvier	1958 23 janvier
ACTIF								
Encaisse en or	44.136	44.192	45.605	45.664	45.823	46.055	47.299	47.320
Avoirs sur l'étranger	1.926	2.201	2.045	1.927	1.867	1.601	1.556	1.476
Devises étrangères et or à recevoir	350	350	350	350	350	350	350	175
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	6.549	6.549	6.872	6.872	6.825	6.825	7.085	7.085
b) pays membres de l'U.E.P.	2.378	3.603	1.746	1.872	1.845	2.141	646	723
c) autres pays	812	806	897	886	914	880	905	927
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.843	1.765	1.751	1.648	1.464	1.446	1.440	1.347
Effets commerciaux sur la Belgique	9.674	7.627	7.688	9.558	12.041	9.741	8.969	9.273
Avances sur nantissement	946	884	754	971	1.214	888	1.173	1.067
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	9.915	9.615	9.065	7.990	8.040	9.290	8.415	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	42	42	42	42	42	42	42	42
c) autres effets publics belges	8	3	3	3	2	1	1	1
Compte courant du Trésor public	1.625	1.625	1.625	1.325	1.325	1.325	1.325	525
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	678	690	691	670	664	671	678	692
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	1	2	2	1	1	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.456	34.397	34.397
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239	2.239
Immeubles, matériel et mobilier	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.318	1.416	1.416
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	925	925	925	925	936	963	997	1.000
Divers	984	1.011	1.032	1.013	1.085	1.057	391	340
	120.805	119.902	119.106	119.731	122.451	121.290	119.326	117.887

PASSIF

Billets en circulation	110.972	109.669	109.526	110.302	112.741	112.042	110.398	109.200
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	18	16	9	11	22	7	5	22
Comptes Accord de Coop. Economique	20	20	20	20	20	20	20	20
Trésor public } Taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	309	309	309	209	209	209	269	269
Banques à l'étranger : comptes ordin.	177	178	177	178	177	178	180	181
Comptes courants divers	1.190	1.644	1.306	1.270	1.722	1.349	1.677	1.528
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	579	584	262	316	270	236	237	297
Autres pays	298	305	314	324	268	205	226	277
Total des engagements à vue	113.563	112.725	111.923	112.630	115.429	114.246	113.012	111.794
Provisions spéciales :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.	475	475	475	475	475	475	550	550
Devises étrangères et or à livrer	2.212	2.139	2.132	2.030	1.850	1.832	1.833	1.598
Caisse de Pensions du Personnel	925	925	925	925	936	963	997	1.000
Divers	1.390	1.398	1.411	1.431	1.521	1.534	555	566
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.840	1.840	1.840	1.840	1.840	1.840	1.979	1.979
	120.805	119.902	119.106	119.731	122.451	121.290	119.326	117.887

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre
ACTIF								
Encaisse or	6.139	6.032	5.784	5.621	5.514	5.184	4.080	4.028
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.728	2.501	2.396	2.542	2.384	2.353	2.357	2.464
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	1	1	1	1	1	1	1
Certificats du Trésor belge	1.307	1.268	1.276	927	764	609	409	274
Autres avoirs	1.253	950	580	591	692	587	657	552
Avoirs en autres monnaies	36	31	31	40	25	29	24	27
Monnaies étrangères et or à recevoir	2	—	—	—	137	64	1.063	1.063
Débiteurs pour change et or à recevoir ...	—	—	—	—	—	8	5	5
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	64	104	263	385	337	247	284	271
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	29	7	469	563	500	560	198	181
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	8	12	6	6	11	7	8	7
Effets publics (stat. : art. 6, § 1 n° 3) Emis par le Congo Belge	—	—	195	90	10	—	60	235
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo belge	56	113	127	213	241	232	262	297
Effets publics belges émis en francs cong.	3.902	3.700	3.590	3.390	3.190	2.990	2.790	2.590
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n° 12 et 13	1.015	979	978	1.055	1.096	1.124	1.169	1.192
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	154	166	176	186	190	192	197	159
Immeubles, matériel et mobilier	244	245	249	253	260	267	277	281
Divers	143	146	188	173	191	192	226	218
	17.081	16.255	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.317	5.370	5.753	5.913	5.953	5.810	5.657	5.589
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	4.837	4.713	5.486	5.465	5.132	5.152	4.559	4.043
Ruanda-Urundi	765	729	208	187	176	168	102	81
Comptes courants divers	1.815	2.047	1.400	1.309	1.083	1.100	1.470	1.577
Valeurs à payer	217	178	280	198	193	147	282	183
Total des engagements à vue	12.951	13.037	13.127	13.072	12.537	12.377	12.070	11.473
Créditeurs pour change et or à terme	2	—	—	—	25	—	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue	794	724	1.276	1.127	1.022	628	864	1.082
A terme	2.149	1.538	1.044	961	863	659	131	179
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	1	2	2	5	5	—	—	87
En autres devises	7	7	11	12	15	17	12	16
Monnaies étrangères et or à livrer	345	150	—	—	201	70	62	62
Divers	492	391	443	453	469	489	522	540
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	190	256	256	256	256	256	256	256
	17.081	16.255	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845

Comptes Chèques postaux 1 3		Dépôts à vue dans les banques 2 3	
Mois		Mois	
1956	Octobre	1956	Septembre
	Novembre		Octobre
	Décembre		Novembre
1957	Janvier		Décembre
	Février	1957	Janvier
	Mars		Février
	Avril		Mars
	Mai		Avril
	Juin		Mai
	Juillet		Juin
	Août		Juillet
	Septembre		Août
	Octobre		Septembre
	Novembre		Octobre
	Décembre		Novembre

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total		
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Stock de monnaie scripturale					
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique	Avoirs en chèques postaux	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)		
1955	Mars	5,9	104,0	107,5	7,1	0,4	19,0	50,7	70,1	77,2	184,7	58,2	+ 1,1 ¹
	Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,9
	Septembre ..	5,7	106,4	109,7	7,4	0,3	20,0	50,0	70,3	77,7	187,4	58,5	- 0,2
	Décembre .	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	57,5	+ 4,1
1956	Janvier ...	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	57,7	- 5,8
	Février ...	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	58,0	+ 1,5
	Mars	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	57,3	+ 2,6
	Avril	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,8	74,9	81,8	191,8	57,4	+ 0,8
	Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,1
	Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
	Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
	Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
	Septembre .	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
	Octobre ...	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
	Novembre .	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
	Décembre .	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957	Janvier ...	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
	Février ...	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
	Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
	Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
	Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
	Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
	Juillet ...	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
	Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
	Septembre .	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
	Octobre ...	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
	Novembre .	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs

¹ Mouvement par rapport au 31 décembre 1954.

N. B. — Les tableaux 85⁴ : Bilans intégrés des organismes monétaires et Origines des variations du stock monétaire sont publiés exceptionnellement dans ce numéro aux pages 416 et 417.

BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(en milliards de francs)

854

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Crédances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de				Différence (20) - (21) à (25)				
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)		Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Dette d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit Communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme			Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Détenus par les entreprises et particuliers		Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor	Ecart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Récompte et banques de dépôts)	Emprunts obligataires (banques de dépôts)
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Banques privées																				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)		
1950	Septembre ...	89,9	56,7	6,9	63,6	153,5	+37,8	-3,4	+1,6	36,0	101,6	1,1	3,7	106,4	29,3	32,1	-0,3	+1,4	-2,5	+2,4	172,7	-12,7	-1,7	-	-4,6	-0,2	153,5
	Décembre	92,3	57,3	6,5	63,8	156,1	+35,3	-2,7	+1,6	34,2	101,0	1,3	4,1	106,4	33,2	36,6	+0,7	+0,9	-2,2	+2,3	175,5	-12,7	-1,8	-	-4,6	-0,3	156,1
1951	Mars	89,6	57,8	6,9	64,7	154,3	+36,7	-3,1	+1,2	34,8	98,7	1,4	2,0	102,1	35,5	39,9	+0,8	+0,7	-1,9	+1,7	173,7	-12,5	-1,9	-0,1	-4,6	-0,3	154,3
	Juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	-3,7	+1,1	37,1	100,2	1,5	1,8	103,5	34,6	39,5	+0,5	+1,1	-1,8	+1,6	176,6	-12,4	-1,6	-0,3	-4,9	-0,3	157,1
	Septembre ...	96,0	59,7	6,9	66,6	162,6	+46,6	-4,3	+1,1	43,4	104,5	1,5	1,0	107,0	32,5	36,7	+0,8	+0,9	-1,9	+1,3	184,0	-13,2	-1,6	-1,0	-5,2	-0,4	162,6
	Décembre	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	-5,8	+1,4	45,8	105,1	1,3	1,6	108,0	36,2	42,1	+1,1	+0,7	-2,0	+2,1	191,9	-14,1	-2,4	-1,1	-5,2	-0,6	168,5
1952	Mars	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	-5,1	+2,3	52,3	105,2	1,4	0,9	107,5	35,3	41,5	-0,1	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9
	Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	-4,2	+2,2	54,2	108,4	1,4	0,8	110,6	33,7	40,3	-0,4	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
	Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	-4,2	+2,8	50,5	116,0	1,5	0,4	117,9	32,6	40,1	-0,1	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
	Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	-4,3	+3,7	50,4	115,2	1,4	0,3	116,9	36,5	43,3	-	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953	Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	-4,6	+3,2	47,7	119,0	1,7	-	120,7	35,9	43,5	-0,8	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
	Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	-4,0	+2,7	47,5	118,5	1,7	0,7	120,9	36,1	43,7	-1,5	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
	Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	-3,4	+2,6	48,9	121,6	1,4	0,3	123,3	36,3	43,6	-0,4	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
	Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	-4,8	+2,7	50,3	120,4	1,6	-	122,0	38,7	45,4	-0,4	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954	Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	-6,8	+4,3	49,8	117,7	1,7	-	119,4	37,4	45,1	-0,9	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
	Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	-4,8	+2,9	47,8	121,9	1,8	0,2	123,9	38,2	46,2	-	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
	Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	-4,4	+2,7	47,9	120,7	1,9	-	122,6	38,8	47,0	+0,8	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
	Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	-3,7	+1,5	48,3	119,9	1,9	1,2	123,0	41,7	49,8	+1,5	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955	Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	-4,7	+2,4	51,4	120,4	2,3	0,1	122,8	41,4	49,6	+0,9	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
	Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	-4,8	+2,7	50,8	121,1	2,6	0,9	124,6	43,0	50,1	+1,4	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
	Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	-4,8	+2,9	52,4	120,9	2,5	1,4	124,8	41,4	49,5	+2,4	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
	Décembre	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	-4,8	+3,4	54,7	122,4	2,9	0,7	126,0	44,4	52,0	+2,9	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7
1956	Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	-4,9	+3,6	57,5	121,8	2,9	0,7	125,4	43,4	52,0	+2,0	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
	Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	-3,8	+3,1	58,5	124,2	3,5	1,4	129,1	42,1	52,6	+1,6	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
	Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	-5,1	+2,3	56,4	123,4	3,6	1,3	128,3	45,1	55,3	+2,2	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	-	-6,9	-4,2	196,0
	Décembre	114,4	78,1	6,4	84,5	198,9	+56,9	-6,1	+3,2	54,0	123,4	4,1	2,0	129,5	49,0	58,4	+2,7	+1,2	-1,6	+0,6	235,4	-22,3	-3,2	-	-6,7	-4,3	198,9
1957	Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	-6,2	+3,4	50,4	129,2	4,0	0,7	133,9	50,1	60,3	+0,2	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	-	-6,6	-4,4	198,2
	Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	-4,8	+3,0	51,5	127,5	4,1	1,3	133,4	50,9	61,0	+1,0	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	-	-7,1	-4,4	201,9
	Septembre p	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	-4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	51,0	60,0	+0,8	+1,2	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	-	-7,6	-4,5	194,4

* Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics (8) (9)		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (10)	Crédits d'es-compte d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. logés dans les organismes monétaires (11)	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires (12)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (13)	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes) (14)	Divers (15) (16)		Comptes pour balance (17)	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)			Etat (8)	Autres (9)						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires (15)	Créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes) (16)		
1950 2 ^e semestre	+ 2,5	- 0,2	+ 0,4	—	+ 0,2	+ 2,7	- 11,8	+ 5,4	+ 0,3	+ 1,9	+ 5,9	- 0,2	—	+ 1,6	- 0,6	- 0,7	+ 0,9	+ 2,7
1951 1 ^{er} trimestre	- 1,8	- 0,2	—	+ 0,1	- 0,1	- 1,9	- 0,6	- 1,2	+ 0,1	- 2,0	+ 2,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,5	- 1,9
2 ^e trimestre	+ 2,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	+ 2,5	+ 2,5	+ 1,2	+ 0,1	—	- 1,0	- 0,3	—	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 2,5
3 ^e trimestre	+ 5,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 7,1	+ 6,4	+ 3,9	- 0,1	- 0,8	- 2,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,4	+ 7,1
4 ^e trimestre	+ 6,0	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,8	+ 7,8	+ 2,7	+ 0,5	- 0,2	+ 0,7	+ 3,6	+ 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 7,8
Total ...	+ 12,5	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,0	+ 3,0	+ 15,5	+ 11,0	+ 4,4	- 0,1	- 1,6	+ 3,0	- 0,6	- 0,3	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 15,5
1952 1 ^{er} trimestre	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	—	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 ^e trimestre	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	—	+ 0,2	- 1,6	—	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 ^e trimestre	+ 0,7	+ 1,2	—	—	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	—	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 1,9
4 ^e trimestre	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	—	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	—	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 ^{er} trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	—	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	—	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	—	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 5,2	- 0,5	—	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	—	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 ^e trimestre	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	—	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	—	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	—	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	—	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	—	+ 0,1	—	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+ 11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,6
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,7	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 ^e trimestre	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	- 2,5	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,5	—	—	- 1,5	+ 2,2	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,1	+ 2,2
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,6	- 3,0	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,1	- 6,7

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE

(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1957 6 juin	1957 4 juillet	1957 8 août	1957 5 septembre	1957 10 octobre	1957 7 novembre	1957 5 décembre	1958 9 janvier
ACTIF								
Encaisse or	301	201	201	201	201	201	201	201
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	—	100	100	100	100	100	100	100
Disponibilités à vue à l'étranger	12	12	12	12	12	12	12	12
Monnaies divisionnaires	13	12	13	13	12	12	11	10
Comptes courants postaux	40	42	47	38	43	49	49	51
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴ ...	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat ¹	—	197	292	300	300	300	300	300
Avances à l'Etat à échéance déterminée ⁶	—	—	—	—	—	—	60	160
Bons du Trésor achetés	68 ⁷	—	—	40 ¹	50 ¹	50 ¹	—	—
Portefeuille d'escompte	1.976	2.018	2.063	1.943	1.972	1.989	1.902	1.982
Effets escomptés sur la France	767	799	803	663	645	630	522	622
Effets escomptés sur l'étranger	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Effets garant. par l'Office des céréales ⁸	19	13	6	7	40	47	54	60
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.190	1.206	1.254	1.273	1.287	1.312	1.326	1.300
Effets négociables achetés en France ⁹	297	276	301	292	281	282	303	257
Avances à 30 jours sur effets publics	20	16	16	21	19	19	20	22
Avances sur titres	12	12	12	11	10	11	11	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ¹⁰	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	23	35	22	28	25	32	29	21
Divers	68	63	63	66	68	73	73	59
Total ...	3.485	3.639	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726	3.839
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	3.125	3.201	3.257	3.257	3.286	3.262	3.158	3.233
Comptes courants créditeurs	264	339	400	355	343	396	453	472
Compte courant du Trésor public ...	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes courants des accords de coopération économique	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	188	259	321	277	272	321	378	389
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	76	80	79	78	71	75	75	83
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ¹¹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	96	99	140	108	119	127	115	134
Total ...	3.485	3.639	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726	3.839

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1949.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.

⁶ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957.

⁷ Convention du 29 mai 1957 approuvée par la loi du 29 mai 1957.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

¹⁰ Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

¹¹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86³

Rubriques	1957 5 juin	1957 10 juillet	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier
-----------	----------------	--------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.985	2.035	2.060	2.010	1.985	1.985	2.035	2.085
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	2.000	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.000	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.966	2.013	2.055	1.989	1.973	1.976	2.034	2.033
Au Département bancaire	34	37	20	36	27	24	16	67
	2.000	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	213	238	233	230	269	249	247	207
Autres titres :								
Escomptes et avances	45	18	26	22	14	30	21	19
Titres	19	19	18	19	21	24	24	22
Billets	34	37	20	36	27	24	16	67
Monnaies	3	2	3	2	3	2	2	2
	314	314	300	309	334	329	310	317

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	3	4	3	3	3	4
Dépôts publics :	14	18	13	13	16	9	10	10
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	211	204	195	205	226	229	208	213
Autres comptes	71	74	74	72	74	73	74	75
	314	314	300	309	334	329	310	317

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1957 5 juin	1957 10 juillet	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier
ACTIF								
Certificats-or	21.089	21.097	21.105	21.100	21.107	21.177	21.219	21.231
Fonds de rachat des billets des F.R.	841	848	839	838	852	845	860	869
Total des réserves de certificats-or	21.930	21.945	21.944	21.938	21.959	22.022	22.079	22.100
Billets F.R. d'autres banques	305	308	371	360	378	375	334	564
Autres encaisses	326	330	380	382	367	362	329	407
Escompte et avances	538	908	808	433	684	689	498	707
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	1	—	—	—
Acceptations achetées directement	20	23	20	25	17	16	23	42
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	—	3	13
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	215	554	341	688	577	597	819	899
Certificats	11.362	11.362	19.933	19.933	19.933	19.933	19.934	19.934
Billets	8.571	8.572	—	—	—	—	—	—
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	22.950	23.290	23.076	23.423	23.312	23.332	23.555	23.635
Détenus en vertu d'une convention de rachat	158	40	—	—	148	238	223	110
Total des fonds publics	23.108	23.330	23.076	23.423	23.460	23.570	23.778	23.745
Total des prêts et des fonds publics	23.667	24.262	23.905	23.882	24.162	24.275	24.302	24.507
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.479	4.653	4.386	4.356	4.493	4.590	4.856	4.765
Immeubles	78	79	81	81	82	83	83	84
Autres avoirs	204	248	128	97	160	221	186	242
Total actif ...	50.989	51.825	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669
EXIGIBLE								
Billets de la Federal Reserve	26.481	26.852	26.745	26.932	26.853	26.894	27.326	27.286
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.536	18.868	18.531	18.162	18.692	18.714	18.908	19.355
Trésor américain — compte général ...	380	408	341	501	504	418	244	474
Etrangers	360	344	367	344	337	353	308	342
Autres	269	279	270	272	253	250	182	171
Total dépôts	19.545	19.899	19.509	19.279	19.786	19.735	19.642	20.342
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.610	3.672	3.618	3.514	3.608	3.940	3.837	3.721
Autres engagements et dividendes courus	22	15	14	18	20	22	24	13
Total exigible ...	49.658	50.438	49.886	49.743	50.268	50.591	50.829	51.362
COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	332	333	338	338	338	341	342	346
Surplus (section 7)	748	748	748	748	748	748	748	809
Surplus (section 13b)	27	28	27	27	27	27	27	27
Autres comptes de capital	224	278	196	240	220	221	223	125
Total passif ...	50.989	51.825	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	63	65	74	65	71	66	68	89
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	2	2	1	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	47,6 %	46,9 %	47,4 %	47,5 %	47,1 %	47,2 %	47,0 %	46,4 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

Rubriques	1957 11 juin	1957 8 juillet	1957 5 août	1957 9 septembre	1957 7 octobre	1957 4 novembre	1957 9 décembre	1958 6 janvier
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	23	28	55	198	172	51	11	9
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	68	68
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	460	460	460	460	460	460	460
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) ²	48	123	110	241	246	57	89	107
<i>sur titres, etc.</i> ²	47	122	109	240	245	55	87	105
<i>sur produits et cédulas</i>	1	1	1	1	1	2	2	2
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi ban- caire de 1948)	52	62	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947	200	200	200	200	200	200	100	100
Lingots et monnaies	3.058	3.058	3.007	2.838	2.660	2.660	2.660	2.823
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.050	3.050	2.997	2.826	2.649	2.649	2.649	2.812
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	8	8	10	12	11	11	11	11
Créances et titres libellés en monnaies étrangères ³	728 ⁴	667 ⁴	660 ⁴	618 ⁴	809 ⁴	952 ⁴	956	1.028
Moyens de paiement étrangers ³	1,0	1,0	1,0	1,0	0,6	0,6	0,6	0,5
Créances en florins résultant d'accords de paiement ⁴	229	229	185	176	156	167	205	185
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré- vision	142	143	143	144	146	145	146	145
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	37	36	37	39	42	45	44	47
	4.979	5.008	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740	4.974

PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales	105	105	105	105	105	105	105	105
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation	4.006	4.059	4.109	4.027	4.035	4.092	3.982	4.094
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants	769	742	520	665	631	425	528	648
<i>Trésor public</i>	—	—	37	84	206	58	172	347
<i>Trésor public, compte spécial</i>	230	230	17	17	17	17	17	17
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	338	290	257	339	275	193	214	165
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	100	131	112	134	47	62	40	29
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	17	15	15	15	15	15	15	16
<i>Autres engagements</i>	84	76	82	76	71	80	70	74
Engagements libellés en monnaies étrang.	7	9	16	19	18	8	9	6
Comptes divers	51	52	68	59	63	68	75	80
	4.979	5.008	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740	4.974

¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directe-
ment par la Banque)

—	—	—	—	—	—	—	—	—
---	---	---	---	---	---	---	---	---

² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 —
Staatsblad, n^o 99)

18	18	13	13	13	13	13	13	13
----	----	----	----	----	----	----	----	----

³ Conformément aux dispositions des articles 1 (a)
et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956
(Sib. 857) le montant convertible de ces deux
postes réunis s'élève à

219	191	172	175	337	398	375	447
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

⁴ Dans ces postes sont comprises des créances
consolidées pour un montant de

85	71	70	70	70	69	2	2
----	----	----	----	----	----	---	---

N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de
paiements et placés en bons du Trésor
néerlandais

12	12	7	333	152	91	—	—
----	----	---	-----	-----	----	---	---

Billets mis en circulation par la Banque
pour compte de l'Etat

133	133	133	129	129	129	127	127
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Rubriques	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	509	509	513	531	517	497	500	488
Surplus de valeur d'or	686	686	691	715	697	670	674	651
Fonds publics étrangers *	925	973	978	959	949	949	951	882
Effets sur l'étranger *	70	71	70	79	75	83	94	93
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	218	228	251	163	156	225	138	251
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.411	4.493	4.616	4.491	4.475	4.562	4.477	5.050
Effets payables en Suède *	10	9	9	7	7	6	6	5
Prêts nantis *	114	7	6	62	105	10	166	84
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	54	53	53	53	53	54	53	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	32	30	31	31	31	31	29	25
Chèques et effets bancaires	4	3	1	2	38	4	4	17
Autres valeurs actives intérieures	47	49	46	54	44	48	50	103
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.708	7.739	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770	8.326
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.299	5.461	5.246	5.319	5.361	5.504	5.542	5.840
Effets bancaires	2	6	2	2	2	1	1	3
Dépôts en comptes courants :	356	230	520	332	284	130	113	415
Institutions officielles	213	103	241	261	128	74	49	274
Banques commerciales	137	123	276	68	153	53	61	136
Autres déposants	6	4	3	3	3	3	3	5
Dépôts	1.012	1.011	1.008	1.007	1.006	1.006	1.005	1.044
Comptes d'ajustements de change	357	373	373	373	373	373	373	373
Autres engagements	54	61	148	147	155	168	173	89
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1956	31	—	—	—	—	—	—	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	66	66	65	64	63	54	32	31
Total ...	7.708	7.739	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770	8.326

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi no 249 du 31 mai 1957.

Rubriques	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	6	6	8	8	6	6	6	6
Portefeuille d'escompte	350	354	356	353	380	382	382	381
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	119	93	115	87	95	91	92	74
Disponibilités en devises à l'étranger	77	71	74	71	71	71	71	71
Titres émis ou garantis par l'Etat	73	73	73	68	68	68	68	68
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	855	861	882	932	974	975	985	1.012
Créances diverses	4	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	70	82	54	115	38	81	53	107
Placements en titres pour le compte du Trésor	350	350	350	350	337	347	337	347
Services divers pour le compte de l'Etat .	20	17	24	31	26	23	22	31
Dépenses diverses	6	7	20	22	23	25	27	28
Total de l'actif ...	2.501	2.488	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617	2.699

PASSIF

Billets en circulation ³	1.653	1.644	1.667	1.712	1.707	1.729	1.701	1.716
Chèques et autres dettes à vue ⁴	15	12	14	16	13	12	13	12
Comptes courants à vue	109	110	135	131	137	138	122	128
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	555	554	543	576	559	579	594	652
Créditeurs divers	152	153	144	147	144	147	147	149
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	8	5	3	4	5	9	10	10
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	6	7	21	22	24	26	27	29
Total du passif et du patrimoine ...	2.501	2.488	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617	2.699

Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.378	2.815	2.927	3.853	3.724	3.681	3.551	3.447
Circulation du Trésor (net)	37	37	37	34	35	36	37	
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.688	1.680	1.748	1.745	1.740	1.763	1.737	
Moyens de paiement	4.719	4.700	4.803	4.836	4.815	4.881	4.851	
Escomptes effectués	174	57	43	122	183	63	43	113
Avances effectuées	405	333	420	404	441	360	440	309
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.691	5.483	5.578	6.044	5.526	5.190	6.295	5.160

¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	5	5	5	5	5	5
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend les billets auprès du Trésor	2	1	1	1	1	1	1	
⁴ Comprend valeurs et assignations	11	10	10	13	10	9	10	9

DEUTSCHE BUNDESBANK
(millions de D.M.)

867

Rubriques	1957. 7 août (1)	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre			
ACTIF								
Or	8.964	9.450	10.033	10.655	10.691			
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	7.485	8.398	8.404	7.055	6.868			
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	204	213	226	214	198			
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P.	5.036	5.437	5.793	6.428	6.504			
Monnaies divisionnaires allemandes	76	79	76	80	58			
Avoirs en comptes chèques postaux	114	74	104	111	81			
Effets sur l'intérieur	1.924	1.284	1.295	897	1.210			
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	51	49	—	—	77			
Créances sur titres	34	34	37	42	35			
Crédits de caisse	93	122	90	138	180			
Titres	156	167	172	173	178			
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	4.360	3.460	3.571	3.329	3.683			
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391			
Autres valeurs actives	197	208	234	249	277			
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431			

PASSIF								
Billets en circulation	14.664	14.957	15.134	15.081	15.989			
Dépôts :	11.927	11.782	12.585	12.066	11.546			
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	6.067	6.392	6.506	6.622	7.017			
b) banque centrale de Berlin	109	129	—	—	—			
c) déposants officiels	5.112	4.586	5.488	4.863	4.103			
d) autres déposants intérieurs	169	174	169	267	194			
e) déposants étrangers	470	501	422	314	232			
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	885	1.064	999	988	1.268			
Fonds de prévision	593	593	601	600	600			
Capital social	285	285	290	290	290			
Réserves	435	435	436	436	436			
Autres passifs	296	250	381	301	302			
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431			

1 Première situation de la Deutsche Bundesbank remplaçant la Bank deutscher Länder.

BANQUE NATIONALE SUISSE
(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1957 7 juin	1957 6 juillet	1957 7 août	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre	1958 7 janvier
ACTIF								
Encaisse or	6.837	7.080	7.116	7.216	7.348	7.370	7.283	7.394
Disponibilités à l'étranger	615	524	506	506	525	535	566	700
<i>pouvant servir de couverture</i>	615	524	506	506	525	535	566	700
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	126	144	132	132	135	142	162	163
<i>Effets de change</i>	126	144	132	132	135	142	162	163
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	39	30	26	26	22	16	24	28
Titres	45	45	45	45	45	45	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>autres</i>	45	45	45	45	45	45	45	45
Correspondants en Suisse	11	15	12	7	9	11	8	9
Autres postes de l'actif	27	28	32	31	38	37	36	42
Total ...	7.700	7.866	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124	8.381

PASSIF

Fonds propres	49	49	49	49	49	49	49	49
Billets en circulation	5.455	5.514	5.446	5.482	5.508	5.535	5.671	5.700
Engagements à vue	2.019	2.122	2.195	2.249	2.379	2.382	2.214	2.446
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.550	1.747	1.779	1.881	1.902	1.936	1.754	1.973
<i>Autres engagements à vue</i>	469	375	416	368	477	446	460	473
Autres postes du passif	177	181	179	183	186	190	190	186
Total ...	7.700	7.866	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124	8.381

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)
(au 31 janvier 1958)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	17 janvier 1958	3,50	Grande-Bretagne	19 septemb. 1957	7,—
Autriche	17 novemb. 1955	5,—	Grèce	1 mai 1956	10,—
Bélgique	25 juillet 1957	4,50 ¹	Irlande	30 septemb. 1957	6,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— ²	Italie	6 avril 1950	4,—
Danemark	25 mai 1955	5,50	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas	23 janvier 1958	4,50
Etats-Unis (Federal Reserve			Portugal	12 janvier 1944	2,50
Bank of New-York)	23 janvier 1958	2,75	Suède	11 juillet 1957	5,—
Finlande	19 avril 1956	6,50	Suisse	15 mai 1957	2,50
France	12 août 1957	5,—	Turquie	6 juin 1956	6,—

(*) Canada : depuis le 1er novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

87

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	31 octobre 1957		30 novembre 1957		31 décembre 1957		PASSIF		31 octobre 1957		30 novembre 1957		31 décembre 1957	
		%		%		%		%		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	398.673	18,6	437.788	22,5	504.641	26,7	I. Capital :							
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	58.112	2,7	51.703	2,6	58.920	3,1	Actions libérées de 25 %	125.000	5,8	125.000	6,4	125.000	6,6	
III. Portefeuille réescomptable :	711.109		636.731		495.530		II. Réserves :	21.663	1,0	21.663	1,1	21.663	1,2	
1. Effets de commerce et acceptations de banque	89.454	4,2	81.937	4,2	83.148	4,4	1. Fonds de Réserve légale	8.320		8.320		8.320		
2. Bons du Trésor	621.655	28,9	554.794	28,5	412.382	21,8	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343		
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	25.695	1,2	25.870	1,3	26.408	1,4	III. Dépôts (or) :	492.148		547.198		553.328		
V. Dépôts à terme et avances :	117.245		151.023		164.914		Banques centrales :							
1. Or :							a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	24.134	1,3	
a) à 3 mois au maximum	19.753	0,9	22.800	1,2	3.031	0,2	b) de 3 à 6 mois	51.106	2,4	15.541	0,8	60.364	3,2	
b) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	6.908	0,4	c) à 3 mois au maximum	318.360	14,8	379.111	19,5	308.405	16,3	
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	d) à vue	23.844	1,1	53.757	2,8	27.942	1,5	
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :							
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	714	0,0	
2. Monnaies :							b) de 3 à 6 mois	35.712	1,7	5.093	0,3	35.720	1,9	
a) à 3 mois au maximum	83.093	3,9	97.670	5,0	79.408	4,2	c) à 3 mois au maximum	58.553	2,7	89.928	4,6	89.971	4,8	
b) de 3 à 6 mois	14.399	0,7	—	—	44.938	2,4	d) à vue	4.573	0,2	3.768	0,2	6.078	0,3	
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	IV. Dépôts (monnaies) :	1.342.021		1.084.542		1.018.429		
d) de 9 à 12 mois	—	—	30.553	1,6	30.629	1,6	1. Banques centrales :							
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	36.102	1,7	35.694	1,8	35.775	1,9	
VI. Autres effets et titres :	763.169		574.943		569.109		b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	
1. Or :							c) de 6 à 9 mois	21.563	1,0	21.607	1,1	3.098	0,2	
a) à 3 mois au maximum	112.969	5,2	27.382	1,4	40.218	2,1	d) de 3 à 6 mois	30.063	1,4	33.150	1,7	56.703	3,0	
b) de 3 à 6 mois	—	—	92.085	4,7	71.705	3,8	e) à 3 mois au maximum	988.186	46,1	763.675	39,2	695.842	36,8	
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	f) à vue	71.101	3,3	36.691	1,9	40.932	2,2	
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :							
2. Monnaies :							a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	
a) à 3 mois au maximum	538.697	25,1	358.770	18,4	380.413	20,1	b) de 6 à 9 mois	—	—	154.354	7,9	154.736	8,2	
b) de 3 à 6 mois	60.420	2,8	45.995	2,4	25.926	1,4	c) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	
c) de 6 à 9 mois	5.894	0,3	6.204	0,3	6.221	0,3	d) à 3 mois au maximum	191.698	8,9	36.397	1,9	28.773	1,5	
d) de 9 à 12 mois	—	—	5.998	0,3	7.243	0,4	e) à vue	3.308	0,2	2.974	0,1	2.570	0,1	
e) à plus d'un an	45.189	2,1	38.509	2,0	37.383	2,0	V. Divers	25.364	1,2	29.182	1,5	30.829	1,6	
VII. Actifs divers	3.757	0,2	1.091	0,1	1.291	0,1	VI. Compte de profits et pertes :	6.355	0,3	6.355	0,3	6.355	0,3	
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,2	68.291	3,5	68.291	3,6	Report à nouveau	6.355		6.355		6.355		
Total actif ...	2.146.051	100,0	1.947.440	100,0	1.889.104	100,0	VII. Provision pour charges éventuelles	133.500	6,2	133.500	6,9	133.500	7,1	
							Total passif ...	2.146.051	100,0	1.947.440	100,0	1.889.104	100,0	

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)					Dépôts à long terme :			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019		228.909		228.909	228.909
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		152.606		152.606	152.606
Total ...	297.200		297.200		76.303		76.303	76.303
					Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291
					Total ...	297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs suisses or 149.920.580,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle-même obtient le remboursement et le transfert, par l'Allemagne, dans les monnaies arriérées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable									
		Jun 1954	Déc. 1954	Jun 1955	Déc. 1955	Jun 1956	Déc. 1956	Jun 1957	Octobre 1957	Nov. 1957	
I. Disponibilités.											
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	153,0	153,0	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	240,8	254,0	254,0
c) Solde du compte courant (dollars)	—	174,7	46,2	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	56,8	50,5	50,5
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	92,4	100,2	72,3	—	5,9	1,5	—	—	—	—
II. Soldes init. débit. attribués p^r l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	543,6	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	421,1	428,0	
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)											
Autriche	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	
Danemark	—	97,6	97,4	122,7 ¹	106,0	100,4	93,2	93,3	91,6	89,0	
France ²	—	312,0	241,4	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,7	384,8	
Islande	—	5,6	4,5	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,3	5,3	
Italie ³	—	122,3	116,9	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	114,7	111,3	
Norvège	—	89,2	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	77,7	76,7	
Royaume-Uni	—	485,4	343,4	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	383,9	381,7	
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	
Portugal	—	—	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—	
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	1,8	
	—	1142,1	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1089,9	1080,6	
IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ⁴											
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	
V. Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1546,0	1543,6	
PASSIF											
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons p^r l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.											
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	201,3	148,3	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	131,9	137,4	
Allemagne	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	
Autriche	—	42,0	42,0	1,0	1,0	—	2,4	5,0	12,7	11,0	
Grèce	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	
Pays-Bas	—	206,7	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	68,3	82,3	
Portugal	—	29,6	6,5	—	—	—	—	—	—	—	
Suède	—	104,7	40,3	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	14,9	11,3	
Suisse	—	150,0	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	26,9	18,6	
	—	1034,3	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	554,7	560,6	
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	15,7	—	—	—	—	—	—	—	—	
Allemagne	—	303,8	197,9	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	718,3	710,0	
Autriche	—	30,8	2,0	—	—	—	—	—	—	—	
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Suisse	—	31,3	17,6	—	—	—	—	—	—	—	
	—	381,6	217,5	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	718,3	710,0	
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	30,0	30,0	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—	
VI. Divers	—	3,2	2,7	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,4	1,4	
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1546,0	1543,6	

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — ¹ Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ² Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (octobre 1957) et 72,8 millions d'unités de compte (novembre 1957), accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ³ Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 89,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 83,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 34,7 millions d'unités de compte (juin 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ⁴ Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1957

(en millions d'unités de compte)

 88²

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (—) net pour le mois	Réglé par ¹				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (—) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 30 novembre 1957 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (—) vis-à-vis de l'Union
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		par le pays membre	au pays membre	au pays membre	par le pays membre		
Autriche	— 6,3	4,7	—	1,6	—	— 0,1	+ 11,0
Belgique-Luxembourg	+ 30,8	—	23,1	—	7,7	— 2,2	+ 137,4
Danemark	+ 5,8	—	4,3	—	1,4	+ 1,1	— 89,0
France	— 30,1	} 21,9 (a) 6,1	—	2,0	—	+ 2,0	— 384,8
Allemagne	— 25,8		19,4	—	6,5	—	— 1,8
Grèce	+ 0,6	—	0,5	—	0,2	—	— 1,8
Islande	+ 0,1	—	0,0	—	0,0	+ 0,0	— 5,3
Italie	+ 13,4	—	10,1	—	3,4	—	— 111,3
Pays-Bas	+ 62,6	—	47,0	—	15,7	— 1,6	+ 82,3
Norvège	— 0,7	0,5	—	0,2	—	+ 1,1	— 76,7 ²
Portugal	— 7,8	7,8 (b)	—	—	—	—	néant ³
Suède	— 11,3	8,5	—	2,8	—	— 0,7	+ 11,3
Suisse	— 29,3	21,9	—	7,3	—	— 1,1	+ 18,5
Turquie	+ 1,8	—	1,8 (c)	—	—	—	— 30,0 ²
Royaume-Uni	— 4,0	3,0	—	1,0	—	+ 3,2	— 381,7
Totaux ...	+ 115,1 — 115,1	93,7	86,8	21,4	28,3	+ 7,6 — 7,6	+ 1.270,6 — 1.080,6

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

¹ Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) France — Régulé par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 10(bis).

(b) Portugal — Le quart de ce montant correspond à la fraction de son déficit dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).

(c) Turquie — Régulé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 18(a). (Renversement de la position déficitaire cumulative).

² Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

³ Ce chiffre ne comprend pas le montant correspondant à la fraction de ses déficits dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour novembre ce montant s'élève à 35,9 millions d'u.c.

A la suite des opérations relatives au mois de novembre 1957, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union, qui s'élevaient à 421,1 millions d'u.c. après les opérations pour octobre 1957, ont été portés à 428,0 millions d'u.c.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
Ib. — Taux du call et des certificats de trésorerie à très court terme	2	II. — Combustibles et produits métallurgiques 55 ¹	et 55 ²
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4	III. — Produits textiles	56 ¹
III. — L'argent au jour le jour	8	IV. — Produits divers	56 ²
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ⁹	V. — Energie électrique	58
		VI. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.		II. — Consommation de tabac	66
Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16	c) trafic :	
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :		1° trafic général	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	2° grosses marchandises	70 ³
Emissions des sociétés congolaises en juillet et août 1957 :		A) ensemble du trafic	
Détail des émissions	17 ²	B) service interne belge	
Groupement par importance du capital	17 ²	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
Emissions des sociétés belges en août et septembre 1957 :		III. — Mouvement des ports :	
Détail des émissions	17 ³	a) Port d'Anvers	71 ¹
Groupement par importance du capital	17 ⁴	b) Port de Gand	71 ²
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	COMMERCE EXTERIEUR.	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
FINANCES PUBLIQUES.		CHOMAGE.	
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Rendement des impôts	26	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
REVENUS ET EPARGNE.		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Belgique et Congo belge :	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en octobre 1957	30 ¹	Situations globales des banques	85 ¹
Tableau rétrospectif	30 ²	Banque Nationale de Belgique :	
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	Situations hebdomadaires	85 ²
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32	Situations mensuelles	85 ³
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁴
I. — Activité des Chambres de Compensation : (Mouvement du débit)	35	Stock monétaire intérieur	85 ⁴
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
PRIX.		Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	II. — Banques d'émission étrangères.	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Situations :	
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Deutsche Bundesbank	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
